



**HAL**  
open science

## Pau jumelée (1947-2016) : histoire, bilan et perspectives

Guillaume Lagrave

► **To cite this version:**

Guillaume Lagrave. Pau jumelée (1947-2016) : histoire, bilan et perspectives. Héritage culturel et muséologie. 2016. dumas-01416744

**HAL Id: dumas-01416744**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01416744>**

Submitted on 14 Dec 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

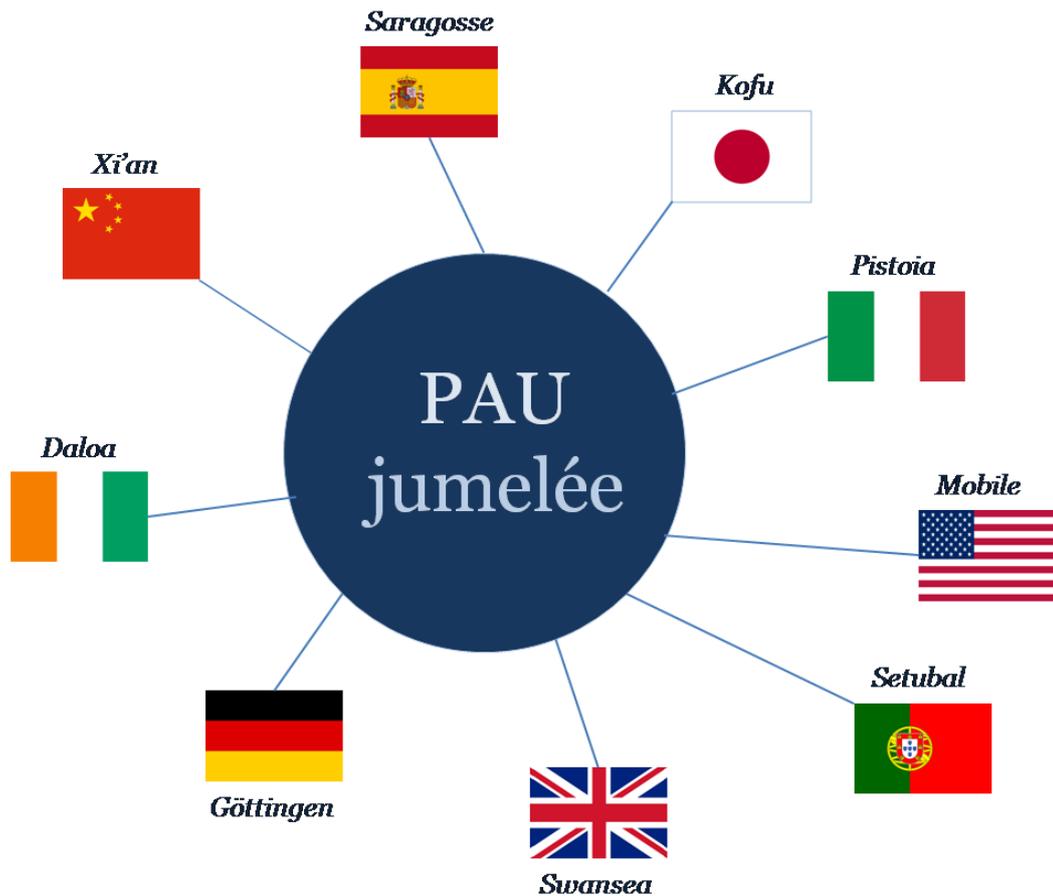
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR  
UFR des Lettres, Langues, Sciences humaines et Sport

MASTER PROFESSIONNEL  
« CULTURES, ARTS ET SOCIÉTÉS »

Parcours « Valorisation des patrimoines et politiques culturelles territoriales »



**1947-2016**

***Histoire, bilan et perspectives***

Mémoire de 1<sup>ère</sup> année

Présenté par M. Guillaume LAGRAVE

Sous la direction de Mme Sylvaine Guinle-Lorinet

Juin 2016

**UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR**  
UFR des Lettres, Langues, Sciences humaines et Sport

**MASTER PROFESSIONNEL**  
**« CULTURES, ARTS ET SOCIÉTÉS »**  
Parcours « Valorisation des patrimoines et politiques culturelles territoriales »



**PAU JUMELÉE**  
**1947-2016**  
**Histoire, bilan et perspectives**

Mémoire de 1<sup>ère</sup> année  
**Présenté par M. Guillaume LAGRAVE**  
Sous la direction de Mme Sylvaine Guinle-Lorinet  
Juin 2016

**PAU JUMELÉE**

1947-2016

Histoire, bilan et perspectives

# Remerciements

Je tenais dans un premier temps à remercier ma directrice de mémoire, Mme Guinle-Lorinet, pour m'avoir encadré et pour les conseils qu'elle a pu m'apporter durant la rédaction du mémoire.

Je voulais aussi remercier l'ensemble des personnes qui ont accepté de me rencontrer et qui, le plus souvent avec enthousiasme, m'ont permis d'avancer dans ce travail de recherche.

Enfin, merci à Sandra pour son attentive et bienveillante relecture.

# Sommaire

INTRODUCTION GENERALE.....	4
PREMIÈRE PARTIE : SE JUMELER .....	8
DEUXIÈME PARTIE : ANALYSE ET BILAN .....	38
TROISIÈME PARTIE : COMPARAISONS ET PROPOSITIONS D'AMELIORATIONS .....	68
CONCLUSION GENERALE.....	94
SOURCES .....	96
BIBLIOGRAPHIE .....	98
WEBOGRAPHIE.....	99
TABLE DES ILLUSTRATIONS .....	103
TABLE DES MATIERES .....	104

# Introduction générale

« Les jumelages ne doivent pas se borner à des liens protocolaires. Ils ne doivent pas être des rencontres de notables, ni l'organisation de séjours touristiques. Si cela était, le jumelage perdrait sa raison d'être. Ils doivent au contraire développer entre la municipalité et notre population l'esprit d'entente, de coopération, de paix, promouvoir la connaissance et l'amitié entre les peuples ».

C'est ce qu'affirme un conseiller municipal de Pau lors de la délibération adoptant l'idée d'un jumelage avec Setubal, au Portugal<sup>1</sup>. Il définit à la fois, selon lui, la « raison d'être » des jumelages et ce qu'ils ne devraient pas être. Nous sommes alors en 1978. Ces échanges ont-ils toujours été compris ainsi ? Et par la suite ? Qu'est-ce qu'un jumelage aujourd'hui ?

D'après l'Association française du Conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE), organisation réunissant notamment des villes jumelées, « c'est la rencontre de deux communes qui entendent s'associer (...) pour confronter leurs problèmes et pour développer entre elles des liens d'amitié de plus en plus étroits »<sup>2</sup>. Autant dire que, en théorie, le jumelage peut recouvrir des types presque infinis d'échanges.

Reformulons la question. En pratique, qu'est-ce qu'un jumelage ? C'est pour tenter de répondre à cela que nous avons décidé de nous pencher sur l'histoire et l'actualité des jumelages, en prenant l'exemple de Pau.

Pour réaliser ce mémoire, notre travail a d'abord consisté à faire un bilan de tous les échanges qu'il y avait pu avoir entre Pau et les villes avec lesquelles elle est jumelée : Saragosse (Espagne), Pistoia (Italie), Kofu (Japon), Mobile (États-Unis), Setubal (Portugal), Göttingen (Allemagne), Swansea (Royaume-Uni), Daloa (Côte d'Ivoire) et Xi'an (Chine). Neuf jumelages au total, réalisés entre 1960 et 1986, et dispersés dans le monde comme nous le montre la carte ci-dessous (Figure 1).

La bibliographie n'est pas très importante et il n'existe aucune somme sur la pratique spécifique des jumelages. Quelques articles seulement évoquent les débuts de

---

<sup>1</sup>AA 1D1/81.

<sup>2</sup>« Un jumelage, qu'est ce que c'est ? », AFCCRE [en ligne], 17 mars 2011, [www.afccre.org](http://www.afccre.org) [consulté le 3 février 2016].

ceux-ci et les raisons de leur apparition. Cela n'a pas été un obstacle en soi puisque ces articles nous ont permis d'établir l'histoire des jumelages avant que nous nous concentrons sur le cas particulier de Pau, qui ne nécessitait que des sources locales.



Figure 1 : Carte des jumelages

Nous nous sommes alors appuyé sur les archives de l'agglomération, où se trouvent notamment les dossiers et les registres de jumelage, documents officiels signés par les deux municipalités et qui indiquent le plus souvent les raisons du jumelage, ou du moins ses objectifs.

Les délibérations du Conseil municipal nous ont aussi parfois été très utiles. Tout projet de jumelage est en effet examiné en séance et adopté, ou pas, par vote. Puis, jusque dans les années 1980, la demande est transmise au préfet pour validation. Ces délibérations permettent de se rendre compte que le jumelage n'est pas forcément toujours voulu par tout le monde ; nous verrons que c'est par exemple le cas pour Xi'an.

Nous n'avons pu dénicher aucune archive préfectorale évoquant l'accord ou le refus de tel ou tel jumelage, ce qui, dans ce dernier cas, aurait pu être intéressant. Nous avons en effet trouvé des délibérations du Conseil municipal adoptant des propositions

de jumelages qui par la suite n'ont pas été concrétisés. Faut-il alors y voir un refus du préfet ?

Les articles de presse nous ont également beaucoup aidé, en nous informant sur des événements et des rencontres entre villes. Malheureusement, la plupart de ceux que nous avons pu consulter ne nous ont pas permis de remonter loin dans le temps, sauf lorsqu'ils ont été archivés et insérés dans un dossier relatif à un événement précis du jumelage. Cette source ne nous a globalement donné accès qu'aux vingt dernières années.

Dans une moindre mesure, des documents iconographiques nous ont permis de glaner quelques informations supplémentaires, dont nous n'aurions pas eu connaissance sinon. C'est par exemple une affiche de concert, à Pau puis à Göttingen, d'un duo de musiciens franco-allemand.

La Mairie nous a quant à elle fourni un *Historique des jumelages* réalisé en 2015 dans le cadre du projet de création d'un comité de jumelage, création qui pour l'instant n'a pas eu lieu. Cet Historique recense toutes les mentions de rencontres avec les villes jumelées et leur contenu, en se basant sur les archives du Protocole d'une part, sur les archives municipales encore conservées à la mairie d'autre part. L'idéal aurait été que nous consultions nous-même ces archives, pour les citer directement ; cela n'a pas pu être possible. Nous avons toutefois pu avoir un entretien avec la personne qui l'avait réalisé et nous avons pu constater que de nombreuses dates et événements coïncidaient avec ce que nous avons pu préalablement trouver. Ce document était donc à notre sens fiable et utilisable.

L'ensemble de ces sources nous a permis de nous donner une vue d'ensemble des jumelages de Pau, même si nous pouvons regretter un certain nombre de lacunes.

Nous avons tenté de combler celles-ci avec des entretiens qui ont véritablement enrichi nos recherches, d'abord quantitativement puis qualitativement. Ils nous ont permis d'entrevoir certains rouages des jumelages et d'expliquer parfois pourquoi tel ou tel échange s'était éteint, ou au contraire avait redémarré. Nous avons surtout pu saisir à cette occasion l'importance du rôle personnel d'individus qui ont fait vivre à eux seuls certains jumelages. Ce sont eux qui nous ont permis de donner corps à la définition théorique du terme de jumelage. Nous aurions aimé rencontrer plus de personnes, mais

nous avons été surpris par le faible taux de réponse des personnes sollicitées, même à plusieurs reprises.

L'ensemble de ces éléments nous a servi pour construire nos deux premières parties. La première porte sur les origines des jumelages, en France et à Pau. La deuxième tente d'analyser les échanges entre Pau et ses neuf jumelles, en mettant en lumière les atouts de certains et les faiblesses d'autres.

Dans ce cadre, l'inexistence d'un comité de jumelage est à déplorer. Habituellement, dans d'autres villes, le centre névralgique des différentes activités liées aux échanges, il aurait pu nous fournir d'autres archives et nous aiguiller peut-être plus efficacement dans nos recherches et pour nos entretiens.

Nous avons utilisé, pour la troisième partie, une méthode de travail complètement différente. Si le même type de travail avait existé pour une ou deux autres villes, il aurait pu être intéressant de consacrer cette dernière partie à comparer les analyses des jumelages de ces villes à celles que nous fournissons pour les jumelages de Pau. Mais, s'ils ont été faits, nous n'avons trouvé aucune trace de travaux semblables à celui-ci. Nous nous sommes tout de même accroché à l'idée de sortir de Pau pour pouvoir comparer avec ce qui se faisait ailleurs en matière de jumelage.

Nous nous sommes intéressé à une cinquantaine d'autres villes pour en sélectionner finalement une vingtaine, que nous utilisons dans ce mémoire. Nous ne nous sommes pas rendu dans chacune de ces villes, le temps étant peu extensible. En revanche la géographie l'est, grâce à Internet, qui nous a ouvert des portes vers la France entière. Le cœur de notre troisième partie a ainsi consisté, presque exclusivement, à un travail de prospection en ligne.

Nous n'avons pas simplement voulu comparer. Nous avons tenté, autant que possible, d'adopter une démarche positive, c'est-à-dire de dresser, à l'aide des nombreux exemples cités, le portrait-type du jumelage idéal, actif et vivant, qui agrège un grand nombre d'acteurs dans la ville. Sans doute aucune des villes prises en exemple ne l'incarnent totalement. Cependant, petits carreaux dans la mosaïque que nous présentons, elles dessinent réunies le profil du jumelage abouti. Ce profil peut bien sûr être affiné puisque, au lieu des vingt exemples que nous prenons, nous pourrions en prendre cent ou deux cents. Le temps n'est décidément pas extensible.

## **PREMIÈRE PARTIE : Se jumeler**

## INTRODUCTION

Qui a inventé les jumelages ? Quand et pourquoi ? Comment ?

Pour répondre à toutes ces questions, nous avons cru utile de remonter d'abord aux échanges qui, avant la Seconde Guerre mondiale, les ont préfigurés(I).

Au même titre que l'Onu ou que l'Union européenne, à un degré bien sûr moins important, c'est dans l'immédiat après-guerre qu'apparaissent les jumelages (II). Portés par un idéal universaliste mais en même temps fortement politisés, les premiers jumelages peuvent être considérés comme des expériences uniques, innovantes. La France est à l'avant-garde puisque les deux principales organisations qui inventent et proposent ce modèle, et qui vont très vite s'écharper, sont françaises.

Ce nouvel outil permet aux communes de tenir un rôle et de s'impliquer, à leur niveau, dans la grande reconstruction politique du monde après 1945. Cette agitation d'« en-bas » est attentivement observée par l'État et les gouvernements (III), dont des membres, en tant que maires, sont souvent impliqués via une des organisations.

A Pau, tout commence en 1947. Le maire d'alors est Louis Sallenave ; il le sera jusqu'en 1971 (IV). Au cours de cette période, plusieurs propositions ou tentatives sont faites mais un seul véritable jumelage vient au monde : celui avec Saragosse en 1960. C'est sous la mandature d'André Labarrère (V) que les jumelages se multiplient, jusqu'à celui de Xi'an en 1986. Nous évoquerons ceux qui existent aujourd'hui mais aussi ceux qui, pour diverses raisons, n'ont pas pu se concrétiser. Il nous a en effet semblé intéressant d'évoquer l'ensemble des démarches de la Ville et pas seulement celles qui avaient abouties, l'objectif de cette partie étant de comprendre les origines et les raisons des jumelages.

## I Les relations entre villes avant la Seconde Guerre mondiale

Sous la III<sup>ème</sup> République, une loi de 1884 interdit la correspondance politique entre municipalités françaises, de surcroît avec des municipalités étrangères<sup>1</sup>. Ces échanges sont souvent perçus comme une menace à l'encontre de la souveraineté de l'État, qui rechigne à envisager le pouvoir des communes en dehors de la relation verticale qu'il entretient avec elles. L'État ne peut toutefois pas empêcher la formation de relations informelles entre les maires qui, à partir de 1913, communiquent avec leurs homologues étrangers, au sein de l'Union internationale des villes (UIV) notamment<sup>2</sup>.

En pratique, ces échanges sont des collaborations techniques et administratives pour améliorer le fonctionnement des villes. On y compare des méthodes et des modèles de gouvernement municipal. Si l'UIV souhaite promouvoir la démocratie et l'entente pacifique entre les peuples, elle poursuit avant tout une œuvre scientifique : il s'agit, en ce début de XX<sup>ème</sup> siècle, de travailler en commun pour résoudre les problèmes de construction et d'administration des villes que posent l'urbanisation des sociétés et leur croissance<sup>3</sup>.

L'UIV tente pour cela d'élaborer une synthèse originale des différentes façons d'administrer la commune. A l'origine, elle cherche à créer et à diffuser des représentations du gouvernement municipal idéal. Cela passe par la collecte d'informations et d'analyses concernant les techniques d'administration puis par la redistribution de ces informations à tous les adhérents. Ceux-ci doivent pouvoir disposer du savoir le plus complet possible sur la façon de gouverner une métropole. Les problématiques explorées sont variées ; elles peuvent concerner les assurances communales, la formation des employés communaux, la lutte contre le chômage, la destruction des ordures ménagères ou encore la lutte contre les fumées, la poussière et les gaz toxiques.<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup>Art 72 de la loi du 5 avril 1884, [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr).

<sup>2</sup>Cette union inter-municipalités n'est pas la seule mais, à la différence des autres, elle est composée d'élus, ce qui lui confère une autorité et lui permet progressivement de s'autoproclamer arbitre de l'« Internationale municipale ». Elle est aussi connue sous son appellation anglaise, International Union of Local Authorities (IULA). (cf SAUNIER Pierre-Yves, PAIRE Renaud, « Municipalités de tous pays, unissez-vous ! L'Union Internationale des Villes ou l'Internationale municipale (1913-1940) », *Administrare*, 1998 (XXX)).

<sup>3</sup>SAUNIER Pierre-Yves, PAIRE Renaud, « Municipalités de tous pays, op. cit., p 220.

<sup>4</sup>SAUNIER Pierre-Yves, PAIRE Renaud, « Municipalités de tous pays, op. cit., p 232.

En réalité, cette orientation scientifique de l'UIV est, plus qu'un véritable choix, la condition de son existence. Les Anglais, Américains et Canadiens qui l'intègrent dans l'entre-deux-guerres, et qui lui fournissent une partie de ses ressources financières, souhaitent en effet voir l'Union adopter des thèmes et des modes de travail "businesslike", c'est-à-dire rechercher des applications pratiques, efficaces, débarrassées de toute considération politique. L'apolitisme est nécessaire parce qu'il permet de parer aux inquiétudes soulevées par les États, aux Assemblées de la Société des Nations (SDN) notamment ; ces derniers voient dans ces relations inter-municipales un possible empiètement sur les plates-bandes de leur souveraineté<sup>1</sup>.

La politique reste pourtant indirectement présente. L'Union est en effet le théâtre d'une cohabitation entre l'Allemagne hitlérienne et les États-Unis qui, à partir du milieu des années 1930, visent chacune à en prendre le contrôle, sans toutefois s'opposer frontalement<sup>2</sup>.

Pour mener son programme de réforme urbaine, l'organisation dispose de plusieurs outils. L'UIV possède en effet un centre international de documentation. Elle organise également des congrès réguliers. Elle publie enfin des périodiques composés d'articles sur les pratiques des villes adhérentes ainsi que sur la vie de l'organisation<sup>3</sup>.

L'Union Internationale des Villes tente donc de proposer un autre mode d'organisation du politique dans le monde, une structure de relations fondée sur les collectivités locales et non plus les États. Cela reste pourtant des relations entre personnes, les maires, pas entre institutions municipales. Elles concernent avant tout des communes urbaines.

L'UIV subsiste après la Seconde Guerre mondiale<sup>4</sup>. En 1947, la mise en place du *containment* par la diplomatie américaine et l'exclusion des ministres communistes par le gouvernement français créent une première fissure dans cette association, abandonnée

---

<sup>1</sup>SAUNIER Pierre-Yves, PAIRE Renaud, « Municipalités de tous pays, op. cit., p 223.

<sup>2</sup>L'Allemagne accueille en grande pompe le congrès de l'UIV à Berlin en 1936 ; c'est pour le régime nazi une des façons d'exister internationalement après son départ de la SDN. L'UIV est aussi un outil d'influence pour les Américains qui cherchent à imposer, plus que leur façon d'administrer les villes, une façon de voir le monde.

<sup>3</sup>SAUNIER Pierre-Yves, PAIRE Renaud, « Municipalités de tous pays, op. cit., pp 229-230.

<sup>4</sup>Elle existe jusqu'en 2004, date à laquelle elle fusionne avec une autre organisation pour former la Fédération mondiale des cités unies (cf Chapitre 3).

par les maires communistes. L'entrée dans la guerre froide fait alors naître d'autres initiatives qui ont pour but de favoriser les relations internationales entre les communes.

Le jumelage apparaît. Son innovation majeure va être d'établir des relations non plus seulement entre personnes mais entre institutions municipales, en leur offrant pour la première fois une forme d'action internationale.

## II. L'apparition des jumelages

A la différence des relations nouées au sein de l'Union Internationale des Villes, les jumelages se développent en fonction d'un contexte politique, celui de l'immédiat après-guerre puis celui de la guerre froide. Les maires commencent à impliquer les communes en tant que telles. L'UIV demeure mais reste concentrée sur la science administrative, urbaine. Grâce au jumelage, les communes peuvent élargir les échanges au-delà des simples considérations techniques<sup>1</sup>. Les organisations qui le font naître prennent ainsi une orientation plus culturelle et surtout plus politique : leur but premier reste d'en faire un des « nerfs de la paix »<sup>2</sup>. L'idée qui prédomine est celle d'une amitié entre les peuples.

Au début des années 1950, il existe cependant des conceptions différentes du jumelage, incarnées en France par deux organisations : le Conseil des Communes d'Europe et le Monde Bilingue.

### 1. Le Conseil des communes d'Europe (CCE)

En octobre 1944, un mouvement fédéraliste européen se met en place et milite pour de nouvelles institutions européennes et une plus grande autonomie des communes<sup>3</sup>. Ne se positionnant pas politiquement, ce qui s'appelle alors la Fédération regroupe des élus de différents bords politiques et des anciens combattants qui, après la guerre, se battent pour une nouvelle Europe. Son leitmotiv est exprimé par le titre du congrès de 1950 : « L'Europe par les communes ». Cette même année, la Fédération crée un comité européen de défense des libertés communales. Son but est de favoriser par tous moyens les échanges entre communes européennes.

Les idées du mouvement se retrouvent au sein du Conseil des Communes d'Europe (CCE), créé en 1951 lors d'un congrès de la Fédération. Les communes sont pour lui les maillons essentiels de la fraternité européenne, fraternité qui doit être portée

---

<sup>1</sup>VION Antoine, « L'affirmation des gouvernements urbains dans l'Union européenne : une légitimation professionnelle diffuse », *Politique européenne* 2/2006 (n°19), p146.

<sup>2</sup>Expression de Churchill prononcée lors du discours de Fulton en 1946, qu'on retrouve fréquemment dans les premiers dépliants promouvant les jumelages.

<sup>3</sup>VION Antoine, « L'invention de la tradition des jumelages (1951-1956) : mobilisations pour un droit », *Revue française de science politique*, 2003/4 (Vol. 53), pp 564-565.

par les relations franco-allemandes et la pratique de la démocratie<sup>1</sup>. Le mouvement, en plus de promouvoir les libertés communales, combat aussi les initiatives communistes en mettant en place des relations entre communes d'Europe occidentale uniquement. Ils doutent notamment que les « envoyés » des pays de l'est représentent réellement les populations<sup>2</sup>.

Dans son désir de s'insérer dans une tradition pluriséculaire, le CCE s'inspire des formes de fraternisation et d'affranchissement communales du Moyen Âge. La dimension chrétienne du mouvement fédéraliste apparaît alors très clairement. Les premiers jumelages ont en effet lieu après un office religieux et, main dans la main, les représentants communaux doivent prêter serment après une lecture solennelle de leurs engagements<sup>3</sup>. L'objectif principal est d'institutionnaliser cette nouvelle forme de relations internationales. Le premier jumelage a lieu en 1951, liant Troyes et Tournai. Ceux de Reims et Florence en 1954 puis de Paris et Rome en 1956, symboles de la civilisation chrétienne, sont aussi des vitrines pour l'association.

Après l'échec du projet de Communauté européenne de défense (CED) en 1954, qu'il soutenait, le CCE s'ouvre un peu plus et la SFIO, qui jusqu'alors gardait soigneusement ses distances, accepte que ses membres rejoignent l'association<sup>4</sup>. Gaston Defferre, maire socialiste de Marseille à cette époque, devient alors le président du CCE ; il remplace Edouard Herriot, maire radical de Lyon<sup>5</sup>. Le CCE reste par la suite patronné et organisé par d'importants responsables politiques. Il reçoit également le soutien de l'Association des Maires de France.

---

<sup>1</sup>CHOMBARD-GAUDIN Cécile, « Pour une histoire des villes et communes jumelées », *Vingtième siècle*, N°35, juillet-septembre 1992, p63.

<sup>2</sup>CHOMBARD-GAUDIN Cécile, « Pour une ..., op. cit., p61.

<sup>3</sup>VION Antoine, « L'invention de la tradition des jumelages (1951-1956) : mobilisations pour un droit », *Revue française de science politique*, 2003/4 (Vol. 53), pp565-566.

<sup>4</sup>Jusqu'à cette date, le CCE implique surtout des élus indépendants, MRP, UDSR et gaullistes. Le comité directeur de la SFIO, pas hostile à la nature même de l'initiative mais à la forme qu'elle prend, interdit à ses membres toute relation avec l'organisme, qu'elle qualifie de « papiste et réactionnaire ». A cela s'ajoute la querelle de la CED (Cf BUTON Philippe, « La CED, l'affaire Dreyfus de la Quatrième République ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 4/2004 (n°84), p 43-59).

<sup>5</sup>Anticlérical, Herriot accepte toutefois la première présidence à l'invitation d'Émile Roche, président du Conseil économique et social.

## 2. Le Monde Bilingue

Le deuxième acteur central est le Monde Bilingue, association née en 1951, quelques mois après le CCE. Essentiellement composée, à l'instar de son président Jean-Marie Bressand, d'anciens résistants qui ont noué des relations de camaraderie pendant la guerre, l'association est portée par un idéal de fraternité universelle, différent de l'idéal européen incarné durant cette période par la CED<sup>1</sup>.

Contrairement au CCE, le Monde Bilingue ne s'intéresse pas spécifiquement au mouvement communal. Il s'inscrit plutôt dans la logique de création d'une communauté internationale qui opère depuis 1945<sup>2</sup>. Très vite, l'association se focalise presque exclusivement sur les échanges d'enseignants du primaire et veut se servir du jumelage comme support du bilinguisme français-anglais, garantissant selon elle une meilleure communication entre les peuples. Son projet linguistique est destiné à garantir la paix<sup>3</sup>.

Les jumelages se développent alors par l'intermédiaire du comité d'action parlementaire du Monde Bilingue, composé de toutes les tendances politiques françaises. Jusqu'en 1955, la plupart des villes concernées par les jumelages du Monde Bilingue sont ainsi dirigées par des maires exerçant des fonctions parlementaires ou ministérielles, ou sollicités par des députés membres du comité<sup>4</sup>. L'exemple Avignon-Warwick l'illustre bien : le maire d'Avignon est Édouard Daladier, député et ancien président du Conseil, celui de Warwick est Anthony Eden, ancien Premier ministre anglais. Elle est aussi soutenue par des journalistes, universitaires et écrivains anciens résistants qui font partie d'une mouvance progressiste et neutraliste<sup>5</sup>.

Le premier jumelage est franco-américain, il s'agit de Arles-York, célébré en 1952 à Arles pour les fêtes du bimillénaire de la ville et de l'Independance Day.

---

<sup>1</sup>DEFrance Corinne, « Les jumelages franco-allemands. Aspect d'une coopération transnationale », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 3/2008 (n°99), p 193.

<sup>2</sup>VION Antoine, « L'invention de la tradition des jumelages (1951-1956) : mobilisations pour un droit », *Revue française de science politique*, 2003/4 (Vol. 53), pp568-569.

<sup>3</sup>C'est ce que proclame utopiquement l'un de ses bulletins « Il nous faut créer une nouvelle technique linguistique permettant entre ces peuples une compréhension réciproque sans équivoque. Il nous faut construire le monde bilingue, autrement dit le monde à deux langues. [...] La paix dépend essentiellement d'une communication directe entre les peuples, par la langue écrite ou parlée, par la lettre et le contact personnel, par tous les moyens qu'ont trouvés les hommes pour échanger leurs idées... » (*Butterfly*, Bulletin du Monde Bilingue, printemps 1952).

<sup>4</sup>VION Antoine, « L'invention de la tradition des jumelages (1951-1956) : mobilisations pour un droit », *Revue française de science politique*, 2003/4 (Vol. 53), pp 569.

<sup>5</sup>VION Antoine, « L'invention ... », op. cit., p569.

Quelques mois plus tard, c'est Montpellier et Louisville qui s'associent. Des accords sont également conclus avec des villes du Canada. Les bases de l'expansion du jumelage dans le monde sont alors posées.

Il n'y a pas encore d'opposition franche avec le CCE puisque on retrouve certains membres dans les deux associations, à l'instar d'Édouard Herriot ou d'Alfred Coste-Floret, maire de Luchon, qui accueille le premier jumelage franco-britannique du Monde Bilingue en 1953. Lors d'une French week, la ville d'eau des Hautes-Pyrénées est ainsi associée à une de ses semblables anglaises, Harrogate. La semaine s'organise sur la base d'une présentation de divers aspects de la culture française : conférence sur la langue et le bilinguisme, dégustation de produits régionaux et de vins français, revue de la grande vedette Line Renaud, défilé de haute couture...<sup>1</sup> Les festivités n'ont ainsi pas grand chose à voir avec la solennité des jumelages du CCE. La forme diverge, et le fond de plus en plus.

Le Monde Bilingue milite en effet pour une fraternité mondiale qui dépasserait les clivages Est-Ouest. Pour eux, les enjeux culturels doivent passer outre les enjeux et les actualités politiques<sup>2</sup>. Ils sont donc naturellement ouverts à l'URSS et les échanges sont facilités avec l'échec du Comité européen de défense puis la volonté officielle de l'URSS, à partir de 1955, d'étendre avec les occidentaux ses relations politiques, économiques et culturelles<sup>3</sup>. Le Monde Bilingue tente durant cette période de réaliser un équilibre entre jumelages franco-américains et franco-soviétiques, en cherchant l'accord des deux parties. Il perd peu à peu le soutien de l'Église. Le Vatican va jusqu'à faire pression, en vain, sur le chanoine Kir, ecclésiastique maire de Dijon et doyen de l'Assemblée nationale, pour le freiner dans son projet de jumelage Dijon-Stalingrad.<sup>4</sup>

Les tensions dégénèrent finalement en conflit politique.

---

<sup>1</sup>VION Antoine, « L'invention de la tradition des jumelages (1951-1956) : mobilisations pour un droit », *Revue française de science politique*, 2003/4 (Vol. 53), pp 569-570.

<sup>2</sup>« Plus les idéologies sont différentes, plus les contacts des hommes sont nécessaires » écrit Alfred Coste-Floret (« Du jumelage à la Fédération », *Cités unies*, n°1, janvier-février 1957, p26).

<sup>3</sup>GOMART Thomas, « Une relation à la base : les jumelages », *Double détente : les relations franco-soviétiques de 1958 à 1964*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, p125.

<sup>4</sup>GOMART Thomas, « Une relation... », *op. cit.*, p129.

### 3. La « guerre des jumelages »

A partir de 1956, les deux organisations s'affrontent dans ce qu'Antoine Vion appelle la « guerre des jumelages ». Chacune d'elle, par son orientation, incarne un choix possible de la politique nationale. Comme nous venons de le voir, l'une, le CCE, est résolument tournée vers l'Europe et la construction européenne<sup>1</sup>. L'autre, le Monde Bilingue, se veut universelle et détachée des contingences politiques.

Cette même année, le Monde Bilingue organise le congrès constitutif de la Fédération mondiale des villes jumelées (FMVJ). Elle propose une charte des Cités unies, duplication de la charte des Nations unies. Un conflit éclate lorsque le gouvernement apporte son soutien à ce congrès qui, dans un contexte de guerre froide et peu de temps après la répression russe en Hongrie<sup>2</sup>, s'ouvre pourtant aussi aux Russes. Le gouvernement se rétracte alors, l'appui du CCE, pro-européen, représentant un enjeu plus décisif<sup>3</sup>.

Les deux organisations s'affrontent et iront jusque devant les tribunaux dans les années 60, l'une et l'autre revendiquant la paternité des jumelages. Le débat qui les oppose prend de l'importance et s'invite dans la politique nationale, à l'image du discours de Gaston Defferre au Sénat en 1960, pour l'arrêt des subventions à la FMVJ, qui a notamment encadrée le jumelage Dijon-Stalingrad en 1959<sup>4</sup>. Cette concurrence se répercute jusque dans les communes qui souhaitent se jumeler et c'est aussi le cas pour Pau. Le Parlement justifie l'arrêt des subventions en affirmant que « l'action du mouvement porte atteinte à l'unité de la politique étrangère du pays »<sup>5</sup>.

La FMVJ se constitue tout de même l'année suivante, en 1957, et les conflits avec le CCE se poursuivent jusqu'au milieu des années 80.

---

<sup>1</sup>Le CCE « ne croit pas possible d'établir des jumelages valables avec les cités situées au-delà du rideau de fer, parce que leurs municipalités ne sont pas des municipalités démocratiques » (circulaire du CCE à tous les maires d'Europe, 5 avril 1957).

<sup>2</sup>Le 4 novembre 1956, l'Armée rouge entre dans Budapest pour mater une révolte ayant entraîné la chute du gouvernement de la République populaire de Hongrie, jouet de l'URSS.

<sup>3</sup>A partir du début de l'année 1956, le gouvernement Guy Mollet mène une politique de détente en direction de Moscou. Puis les relations se refroidissent suite à la position favorable de l'URSS et du PCF envers le FLN, la crise de Suez et la répression en Hongrie.

<sup>4</sup>CHOMBARD-GAUDIN Cécile, « Pour une histoire des villes et communes jumelées », *Vingtième siècle*, N°35, juillet-septembre 1992, p62.

<sup>5</sup>GOMART Thomas, « Une relation à la base : les jumelages », *Double détente : les relations franco-soviétiques de 1958 à 1964*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, p127.

Malgré ce conflit, les actions de l'une et de l'autre permettent de populariser progressivement l'idée du jumelage chez les élus locaux. En 1963, le Traité de l'Élysée scelle la réconciliation entre la France et la République fédérale d'Allemagne et accélère les jumelages avec les communes allemandes ; ils seront les plus nombreux en Europe. L'action de l'Etat a été dans ce cas précis un catalyseur des jumelages. Toutefois il les surveille de près.

### **III. La présence et le rôle de l'État**

#### **1. Une volonté de contrôle**

Des questions apparaissent autour du caractère politique des jumelages, perceptible à travers les débats municipaux et les vœux qu'adressent alors les mairies aux ministères, pratique héritée de la III<sup>ème</sup> République. Or la loi de 1884 qui interdit en théorie les correspondances politiques entre municipalités interdit également les vœux à caractère politique, le préfet ne devant pas les faire suivre<sup>1</sup>.

Des débats juridiques voient ainsi le jour. L'État doit-il contrôler les jumelages ? Les communes peuvent-elles avoir cette compétence à portée internationale? Voulant maîtriser le processus, le gouvernement est poussé à prendre des mesures lorsque se présente le cas des jumelages franco-soviétiques.

Un décret de 1956 oblige les maires à déclarer tout projet de jumelage au préfet, qui saisit une commission instituée par le gouvernement, composée de membres des administrations ministérielles et de représentants des organisations de jumelage (le Monde Bilingue est logiquement minoritaire : il n'a qu'un seul représentant)<sup>2</sup>. Les deux principales organisations critiquent ce système, qui selon elles porte atteinte aux libertés des communes et est soumis à l'instabilité ministérielle.

L'État s'inquiète ainsi de l'empiètement des communes sur la politique étrangère dont il a théoriquement le monopole. En 1986, le ministre de l'Intérieur, Gaston Defferre, et le ministre des Relations extérieures, Claude Cheysson, demandent un rapport sur l'action extérieure des collectivités ; le rapporteur propose via certaines mesures une sorte de réappropriation de l'État<sup>3</sup>.

Pourtant, les représentants de l'État ne peuvent en fin de compte pas s'opposer efficacement à la municipalisation des relations internationales. Le jumelage devient peu à peu une liberté communale traditionnelle, « un nouvel étage du jeu

---

<sup>1</sup>Art 72 de la loi du 5 avril 1884, [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr).

<sup>2</sup>VION Antoine, « L'invention de la tradition des jumelages (1951-1956) : mobilisations pour un droit », *Revue française de science politique*, 2003/4 (Vol. 53), pp 578.

<sup>3</sup>CHOMBARD-GAUDIN Cécile, « Pour une histoire des villes et communes jumelées », *Vingtième siècle*, N°35, juillet-septembre 1992, p62.

diplomatique »<sup>1</sup>, clairement favorisé par le processus de décentralisation qui s'affirme à partir de 1982. Ce processus, parallèle à celui plus large qui a lieu en Europe, tend à faire passer le mouvement communal au second plan, au profit des régions<sup>2</sup>.

Le jumelage se prolonge alors en France par l'institutionnalisation de la coopération décentralisée, qui concerne désormais l'ensemble des collectivités territoriales.

## **2. La coopération décentralisée**

Le terme est officialisé par une circulaire du Premier ministre en mai 1985, et reconnu légalement par la loi sur l'administration territoriale de la République de 1992. C'est « l'ensemble des actions de coopération internationale menées par convention dans un but d'intérêt commun par une ou plusieurs collectivités (...). Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent conclure des conventions avec des collectivités locales étrangères et leurs groupements dans les limites de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France ».<sup>3</sup>

Le texte reconnaît donc, en l'élargissant, une pratique déjà ancienne, qui s'est largement répandue dans les années 60 et 70. Concrètement, la coopération comprend toutes les sortes de partenariats et de relations d'amitié entre communes. Elle englobe ainsi les jumelages.

Peu à peu les motifs du jumelage se diversifient<sup>4</sup>. Il devient parfois une relation de solidarité, notamment tournée vers les pays sahéliens. Puis l'ouverture des frontières, la circulation des hommes et des capitaux favorisent le développement de la dimension économique en plus de la dimension humaine, en facilitant par exemple les coopérations entre entreprises des villes jumelées. Dans le sud de l'Europe, le retour à la démocratie en Grèce, au Portugal et en Espagne dans les années 1970, et leur adhésion à l'UE dans

---

<sup>1</sup>VION Antoine, « L'invention de la tradition des jumelages (1951-1956) : mobilisations pour un droit », *Revue française de science politique*, 2003/4 (Vol. 53), p 581.

<sup>2</sup>VION Antoine, « L'affirmation des gouvernements urbains dans l'Union européenne : une légitimation professionnelle diffuse », *Politique européenne* 2/2006 (n°19), p152.

<sup>3</sup>Loi n°92-125 du 6 février 1992, [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr).

<sup>4</sup>CLAYESEN Catherine, « Les jumelages et l'Europe », *Annuaire des collectivités locales*, Tome 19, 1999, p125-130.

les années 1980, ont débouché sur un foisonnement de nouveaux partenariats de jumelage entre municipalités de ces pays. Ils ont pu à leur échelle préparer à l'accession à l'UE. De même, la chute des régimes communistes en Europe centrale, en 1989, et l'élargissement progressif de l'Union Européenne ont engendré une nouvelle vague de jumelages.

Ces relations ne vont pas sans soulever certaines critiques, concernant souvent le manque de cohérence des actions diverses de toutes les communes, l'amateurisme de certaines coopérations et une insuffisante culture du résultat<sup>1</sup>. Nous verrons que ces considérations peuvent être prises en compte pour le cas de Pau.

Le caractère idéologique est de moins en moins présent même si le jumelage est toujours orienté par des convictions politiques, pour le choix du pays par exemple ou pour le type de partenariat envisagé (économique, humanitaire, culturel...). En outre, les alternances électorales se traduisent rarement par des ruptures dans les coopérations, même si celles-ci peuvent subir des ralentissements. Globalement, il y a désormais un consensus politique pour ce type d'action internationale.<sup>2</sup>

### **3. L'État et les organisations aujourd'hui**

Le contrôle -limité- de l'État passe aujourd'hui par la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) qui rassemble des représentants des associations nationales de collectivités territoriales, des associations spécialisées et de tous les ministères concernés par la coopération décentralisée<sup>3</sup>. La CNCD peut formuler toutes propositions visant à améliorer et renforcer les modalités d'exercice de la coopération décentralisée. Elle est également tenue d'établir et de tenir à jour un état de la coopération décentralisée menée par les collectivités territoriales. Se réunissant deux fois par an, elle est le lieu du dialogue entre l'État et les collectivités locales. Son rôle est de coordonner et de rendre le plus complémentaire possible les actions des deux parties sur le plan international.

---

<sup>1</sup>GALLET Bernard, « Les enjeux de la coopération décentralisée », *Revue internationale et stratégique*, 2005/1 (N°57), p65.

<sup>2</sup>GALLET Bernard, « Les enjeux..., op. cit., p64.

<sup>3</sup>Présentation de la CNCD, [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) [consulté le 23 mars 2016]

Parmi les associations spécialisées siégeant dans cette commission, on retrouve les deux associations historiques à l'origine des jumelages, qui ont évolué.

En 1988, la Fédération mondiale des villes jumelées devient la Fédération mondiale des cités unies et villes jumelées (FMCU). En 2004, elle fusionne avec l'IULA au sein de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU). Elle est la grande organisation mondiale et regroupe les associations nationales de pouvoirs locaux et des villes adhérant individuellement<sup>1</sup>. Elle représente les autorités locales du monde auprès des institutions internationales pour défendre leurs valeurs (paix, solidarité) et leur rôle dans les grands dossiers de la gouvernance mondiale qui les concernent<sup>2</sup>. Sa section française, Cités Unies France (CUF), plaide auprès des pouvoirs publics et des institutions européennes pour la coopération décentralisée au niveau mondial<sup>3</sup>.

De son côté, en 1984, dans le mouvement de décentralisation, le Conseil des communes d'Europe est devenu le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), qui rassemble aujourd'hui 150000 collectivités territoriales européennes. Il est désormais la section européenne de CGLU. Sa section française est l'Association française du Conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE), qui regroupe 1300 collectivités territoriales (communes, départements, régions) ainsi que des groupements de communes. Elle est actuellement présidée par Alain Juppé, maire de Bordeaux.<sup>4</sup> Le CCRE travaille aujourd'hui autour de deux axes : influencer le processus législatif européen pour faire en sorte que les intérêts des autorités locales et régionales soient pris en compte ; constituer un forum de débat et de coopération entre les autorités locales et régionales en Europe. Dans ce sens, il est à l'origine de Platforma, lancé en 2008<sup>5</sup> ; c'est une plateforme coordonnant la voix des collectivités territoriales européennes auprès des institutions de l'UE. Fin 2008, il crée également un site de rencontre pour les collectivités<sup>6</sup>, qui permet de trouver un partenaire en Europe.

---

<sup>1</sup>GALLET Bernard, « Les enjeux de la coopération décentralisée », *Revue internationale et stratégique*, 2005/1 (N°57), p 67.

<sup>2</sup>Site de Cités et gouvernements locaux unis, [www.uclg.org](http://www.uclg.org) [consulté le 26 janvier 2016].

<sup>3</sup>Site de Cités unies France, [www.cités-unies-france.org](http://www.cités-unies-france.org) [consulté le 27 janvier 2016].

<sup>4</sup>Site de l'AFCCRE, [www.afccre.org](http://www.afccre.org) [consulté le 27 janvier 2016].

<sup>5</sup>[www.platforma-dev.eu](http://www.platforma-dev.eu) [consulté le 27 janvier 2016].

<sup>6</sup>[www.twinning.org](http://www.twinning.org) [consulté le 27 janvier 2016].

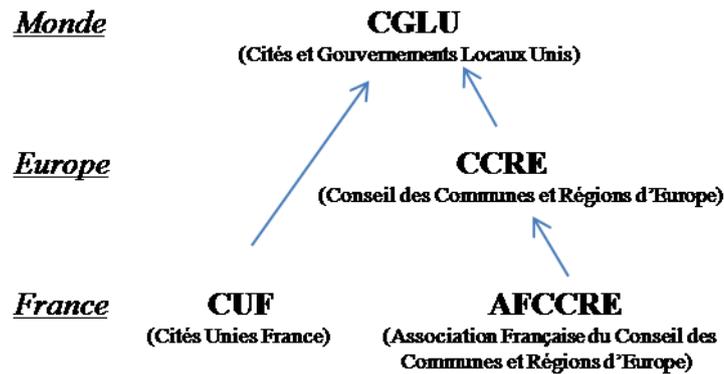


Figure 2 : Les principales organisations de jumelage en 2016

Notons que ces associations sont les seules actrices au niveau des collectivités territoriales puisqu'il n'y a pas de corps spécialisé de fonctionnaires territoriaux et un faible nombre de personnes affectées à ce secteur.

Dans un esprit de visibilité, la Commission nationale de coopération décentralisée (CNCD) a mis en ligne un atlas de l'action internationale des collectivités locales en 2009<sup>1</sup>.

Aujourd'hui, c'est en réalité plus au niveau de l'Union européenne que de l'État que les interactions ont lieu pour les communes jumelées<sup>2</sup>. Depuis 1989, suite à une initiative du Parlement européen, l'UE apporte un soutien financier aux jumelages, plus particulièrement lorsqu'ils démontrent une valeur européenne ajoutée<sup>3</sup>. Nous y reviendrons dans la troisième partie.

Redescendons maintenant à l'échelle des communes et voyons le cas particulier des jumelages de Pau. La pratique émerge timidement sous la mandature de Louis Sallenave avant de s'épanouir sous celle d'André Labarrère.

<sup>1</sup>Atlas français de la coopération décentralisée, [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr).

<sup>2</sup>Il y a aujourd'hui environ 26000 jumelages en Europe ([www.afccre.org](http://www.afccre.org)).

<sup>3</sup>Les subventions passent, pour 2014-2020, par le programme « L'Europe par les citoyens » ([europepourlescitoyens.org](http://europepourlescitoyens.org)). C'était aussi le cas pour la période 2007-2013.

## IV. Louis Sallenave et les jumelages (1947 – 1971)

C'est au cours l'un des quatre mandats de Louis Sallenave que le premier jumelage a lieu, avec Saragosse. Il est le seul échange à avoir été formalisé par une cérémonie et la signature d'une charte par les deux communes, malgré des rapprochements avec d'autres communes étrangères durant la même période.

### 1. Les relations avec Bath

En 1949, un premier contingent d'étudiants anglais se rend à Pau, sur l'initiative de Mr Perrin, professeur d'anglais au lycée Louis Barthou et conseiller municipal. Il est décidé que des échanges annuels auront lieu. En 1952<sup>1</sup>, facilitée par ces échanges, apparaît l'idée d'un jumelage « semi-officiel » avec cette ville anglaise qui est aussi une ville de villégiature, de la même taille que Pau<sup>2</sup>.

La même année, le maire de Bath et sa femme rendent visite au maire de Pau puis, en 1954, c'est au tour de Louis Sallenave et de sa femme de se rendre à Bath, avec les Perrin<sup>3</sup>. Ils assistent à une Garden party, visitent une exposition d'art français, des collègues et la maison municipale. Ils rencontrent un conseiller de l'Ambassade de France à Londres qui leur souligne l'importance de cette relation. Pour Sallenave, ces contacts sont indispensables pour s'apercevoir que « quel que soit le pays, ce sont des hommes comme nous »; ce qu'il souhaite, ce qui motive cette expédition à Bath, c'est une volonté de fraternité au-delà les États qui dans des « folies égoïstes, élèvent des barrières administratives entre les hommes »<sup>4</sup>. Cette démarche s'inscrit donc bien dans le contexte d'après-guerre même si la relation de personne à personne, de maire à maire, est encore le moyen de rapprochement. Deux individus décident d'unir deux villes.

Dans ce sens, Louis Sallenave écrit en 1954 une lettre au maire de Bath. Il souhaite renforcer les liens avec la ville anglaise et retient la formule proposée par une jeune association, le Monde Bilingue, pour plusieurs raisons qu'il évoque dans sa

---

<sup>1</sup>Le tout premier jumelage a eu lieu en 1951.

<sup>2</sup>AA 4D5/10.

<sup>3</sup>SALLENAVE Louis, *Souvenirs d'un maire de Béarn*, Marrimpouey jeune, Pau, 1973, pp 256-260.

<sup>4</sup>SALLENAVE Louis, *Souvenirs...*, op. cit., p 261.

lettre<sup>1</sup>. D'abord parce que la reine d'Angleterre et le président français lui ont témoigné de la bienveillance. Le Monde Bilingue insiste ensuite sur la connaissance pratique de la langue, condition pour éviter que la relation ne reste superficielle. La maire de Pau fait aussi référence à l'expérience Luchon-Harrogate<sup>2</sup>, qui selon lui est un très grand succès ; Luchon a ainsi profité d'un essor touristique même en morte-saison et elle accueille désormais régulièrement des journalistes et visiteurs anglais, américains et canadiens qui viennent constater les résultats des expériences en cours. Enfin, il rappelle que l'association est soutenue au Conseil de l'Europe, ce qui est effectivement encore le cas.

Même si Louis Sallenave exagère sans doute l'ampleur des répercussions du jumelage pour Luchon, il est indéniable que cette expérience à 130 kms de Pau a été un vrai succès, qui l'inspire probablement. Les jumelages sont en effet à cette période de vraies nouveautés qui font parler d'elles.

Les relations perdurent mais le jumelage ne se fait pas, c'est-à-dire qu'aucune cérémonie n'a lieu, qu'aucune convention n'est signée. Louis Sallenave, dans une lettre de 1956, affirme pourtant être jumelé à Bath depuis 1947<sup>3</sup>. Il fait état d'échanges scolaires réguliers. Il indique également que la ville de Bath a fait appel à Pau pour contribuer à la restauration de son abbaye, demande à laquelle Pau a répondu avec empressement.

Toutefois, malgré sa volonté, Pau n'adhère pas à la Fédération mondiale des villes jumelées en 1957, Bath s'étant montrée réticente. Le jumelage demeure donc informel.

## **2. Pau, le Monde Bilingue et le Conseil des communes d'Europe**

En 1954, avant d'écrire à Bath, Louis Sallenave fait preuve d'une certaine curiosité à l'égard du Monde Bilingue puisqu'il demande un mémorandum sur l'association à Jacques Perrin, initiateur de la relation Pau-Bath. Ce dernier lui explique que l'association milite principalement pour la réciprocité de l'étude du Français et de l'Anglais dans les écoles élémentaires. Il évoque également une controverse entourant

---

<sup>1</sup>AA 4D5/10.

<sup>2</sup>Ce premier jumelage franco-britannique a eu lieu en 1953.

<sup>3</sup>AA 4D5/10.

l'association, qui pour certains<sup>1</sup> ouvre la porte à un asservissement de la langue française à l'Anglais.<sup>2</sup>

Le 17 mai 1956, Edouard Herriot, maire de Lyon, président d'honneur du Monde Bilingue et membre du Conseil des Communes d'Europe, signe une circulaire appelant à boycotter le congrès de St Etienne, organisé par le Monde Bilingue pour se constituer en Fédération Mondiale des Villes Jumelées (FMVJ). Dans ce document que Pau reçoit<sup>3</sup>, il accuse le Monde Bilingue d'être « l'ennemi de l'Europe » et d'organiser des « rencontres stériles ». Le 12 juin 1956, le maire de Pau reçoit une autre lettre circulaire, du Monde Bilingue cette fois-ci<sup>4</sup>. Elle est signée Alfred Coste-Floret et l'incite au contraire à participer au congrès malgré les oppositions qui commencent à voir le jour, dans la classe politique notamment<sup>5</sup>.

Le 19 juin 1956, Louis Sallenave répond à Alfred Coste-Floret<sup>6</sup>. Il accuse réception de la lettre circulaire du 12 juin et écrit que malgré l'appel du CCE à boycotter le congrès de St Etienne, constitutif de la FMVJ, sa ville sera sans hésitation présente à ce congrès, Pau souscrivant sans réserve au projet du Monde Bilingue. Comme pour faire preuve de sa bonne foi, Sallenave affirme être jumelé à Bath depuis 1947, ajoutant que des échanges scolaires réguliers ont eu lieu depuis.

Ce penchant de Pau pour ce qui devient en 1957 la FMVJ ne sera jamais démenti, même s'il faut attendre le début des années 1970 pour que les premiers jumelages aient lieu sous son égide. Durant cette période, c'est vraisemblablement l'influence de Perrin, le professeur d'anglais au lycée Louis Barthou, qui lui fait logiquement préférer cette association. Pourtant, la relation qui naît avec Saragosse ne se fait sans l'aide d'aucun organisme.

---

<sup>1</sup>L'un des principaux vilipendeurs du Monde Bilingue est Georges Duhamel, membre de l'Académie française et ancien président de l'Alliance française.

<sup>2</sup>AA 4D5/10.

<sup>3</sup>Ib.

<sup>4</sup>Ib.

<sup>5</sup>Cf le II de cette partie pour le contexte.

<sup>6</sup>AA 4D5/10.

### 3. Le premier jumelage : Saragosse

Ce jumelage, formellement le premier, reste particulier. Les deux villes affichent en effet une proximité historique et géographique. Dès 1947 et son élection comme maire, Louis Sallenave souhaite « renouer les relations commerciales, industrielles, culturelles et confessionnelles avec Saragosse »<sup>1</sup>, relâchées par la guerre. La ligne de chemin de fer Pau-Canfranc notamment, ouverte en 1927 et permettant de joindre Saragosse, avait permis de renforcer ses liens ; c'est ce que le maire de Saragosse de l'époque appelait le « triomphe de la géographie sur l'histoire ».

En 1959, le nouveau maire de Saragosse, Luis Gomez Laguna, est une bonne connaissance de Sallenave. Ce dernier évoque leur rencontre dans ses mémoires, à la faveur d'un concours de ski lorsqu'ils avaient 18 ans. Se concertant, ils décident de faire de cette amitié entre deux hommes une amitié entre deux villes. L'initiative vient de Gomez Laguna mais c'est Sallenave qui, cette même année, envoie une demande officielle. L'objectif affiché est d'« intensifier les échanges culturels, folkloriques, sportifs, touristiques et de tous ordres ».<sup>2</sup> Une cérémonie de jumelage a lieu à Pau en 1960, une autre à Saragosse en 1961.

Les différentes rencontres, que nous aurons l'occasion d'évoquer dans la deuxième partie, démontrent une forte affinité entre les deux villes sous le mandat de Sallenave. Gomez Laguna est fait citoyen d'honneur de la ville de Pau en 1965<sup>3</sup>, date à laquelle il existe déjà une calle Luis Sallenave à Saragosse ; ce dernier s'est aussi vu remettre le titre de Fils adoptif de Saragosse. Pour le maire de Pau, protégeant cette année-là jalousement cette relation, il n'est pas question d'accepter « un ménage à trois » avec Toulouse, qui envoie à cette époque « ses orateurs les plus onctueux » pour former un jumelage tripartite<sup>4</sup>. On pourrait presque parler de villes en couple, plus que de villes jumelles.

Nous remarquons que cette relation n'établit pas un jumelage tout à fait moderne. Elle en emprunte bien la forme avec la cérémonie, la charte et des rencontres,

---

<sup>1</sup>SALLENAVE Louis, *Souvenirs d'un maire de Béarn*, Marrimpouey jeune, Pau, 1973, pp 233.

<sup>2</sup>SALLENAVE Louis, *Souvenirs...*, op. cit., p 233.

<sup>3</sup>AA 1D1/69.

<sup>4</sup>SALLENAVE Louis, *Souvenirs...*, op. cit., p248.

mais dans l'esprit elle est encore arrangée à l'ancienne : c'est le jumelage de deux « copains » et de deux villes pas totalement étrangères.

#### **4. Autres tentatives : Orebrö et la RFA**

##### *a. Orebrö*

Orebrö, en Suède, abrite la Diète qui désigna Bernadotte Prince Régnaat de Suède et de Norvège. Un grand nombre de ses successeurs est venu se recueillir dans sa maison natale, rue Bernadotte à Pau, et des liens ont perduré entre la Suède et Pau. Ces liens existent toujours quand Louis Sallenave est élu maire puisque des contacts sont alors établis.

En 1962, le Conseil municipal de Pau se rend ainsi à Stockholm, sur invitation du roi Gustave VI Adolphe ; il est reçu au Palais Royal<sup>1</sup>. En mai 1963, c'est autour du roi et de la reine de Suède de venir à Pau<sup>2</sup>. Ils reçoivent à cette occasion la médaille d'or de la ville et signent le livre d'or de l'Hôtel de Ville.

L'idée d'un jumelage avec Orebrö germe alors tout doucement. En 1963 toujours, vingt jeunes palois se rendent à Orebrö<sup>3</sup>, accompagnés de Mr Rondi, président du Centre Pyrénéen de coopération internationale<sup>4</sup>. Ils sont reçus par Mme Malmberg, présidente de l'Alliance française à Orebrö et amie du président du Conseil municipal d'Orebrö. C'est à ce titre que Mme Malmberg rend en 1964 une visite officielle à Sallenave, afin de solliciter un jumelage<sup>5</sup>. Elle demande la possibilité dans les dates pour 1965 et émet le souhait que la demande vienne de Pau. Malgré son désir de réaliser cette union, Sallenave, dans une lettre qu'il écrit à Mr Rondi pour le remercier de son rapport sur la visite du groupe en Suède, indique qu'il est momentanément impossible

---

<sup>1</sup>AA 4D5/9.

<sup>2</sup>SALLENAVE Louis, *Souvenirs d'un maire de Béarn*, Marrimpouey jeune, Pau, 1973, pp 210-211.

<sup>3</sup>AA 4D5/9.

<sup>4</sup>Le Centre Pyrénéen de coopération internationale devient par la suite Centre international d'été des Pyrénées puis Institut d'études françaises pour étudiants étrangers (IEFE) ; c'est actuellement un service commun de l'UPPA. Pour l'année 1960, un article évoque l'accueil de 1000 étrangers. L'absence totale d'archives m'a empêché d'en savoir plus sur ce centre dont le nom est régulièrement passé sous mes yeux et qui reviendra dans la deuxième partie de ce mémoire.

<sup>5</sup>AA 4D5/9.

de soumettre en Conseil une question aussi importante que celle du jumelage, les élections municipales étant trop proches<sup>1</sup>.

Un personnage joue un rôle essentiel dans cette relation et permet de la faire vivre. Gunnar Lundberd, attaché culturel à l'ambassade de Suède à Paris, sert en effet de liaison entre Pau et la cour de Suède et entretient des contacts réguliers avec Louis Sallenave. Il est l'intermédiaire qui permet la réhabilitation de la maison natale de Bernadotte, grâce au concours financier du Roi de Suède et par ses dons personnels d'objets<sup>2</sup>. En 1967, Sallenave lui écrit une lettre pour lui dire qu'à l'occasion d'une nouvelle visite du roi, le Conseil municipal a reparlé du jumelage avec enthousiasme ; il souhaiterait le réaliser en mai ou juin 1968<sup>3</sup>. Il demande son avis à Lundberg avant de faire la demande à Orebrö. Aucun jumelage n'aura pourtant lieu. C'est encore aujourd'hui une affaire en cours.

#### *b. La République fédérale allemande (RFA)*

Sous le mandat de Sallenave, Pau a également été sollicitée pour des jumelages avec des villes de RFA, particulièrement active. Chaque tentative est toutefois repoussée.

En 1958, la municipalité rejette une première fois un jumelage proposé par le CCE<sup>4</sup>. En 1963, avec le Traité de l'Élysée scellant la réconciliation franco-allemande, est créé l'Office Franco-Allemand de la Jeunesse, à l'origine de nombreux jumelages entre les deux pays<sup>5</sup>. C'est ainsi que d'autres demandes voient le jour. En 1967, dans une lettre au Consul général de la RFA à Bordeaux faisant suite à une nouvelle demande, le maire de Pau affirme que le projet est intéressant mais qu'il devra se faire plus tard, la ville préférant se concentrer sur celui en cours avec Orebrö<sup>6</sup>. En attendant, affirme Sallenave, la ville offre tous les ans une bourse pour la venue d'un étudiant de l'université de Hambourg. La même année, une lettre au secrétaire administratif de

---

<sup>1</sup>Ib.

<sup>2</sup>SALLENAVE Louis, *Souvenirs d'un maire de Béarn*, Marrimpouey jeune, Pau, 1973, pp 208.

<sup>3</sup>AA 4D5/9.

<sup>4</sup>AA 4D5/11.

<sup>5</sup>DEFrance Corinne, « Les jumelages franco-allemands. Aspect d'une coopération transnationale », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 3/2008 (n°99), p 137.

<sup>6</sup>AA 4D5/11.

l'Union Internationales des Maires, qui propose aussi un jumelage avec une ville allemande, exprime un nouveau refus, Sallenave prétextant les jumelages avec Bath, Saragosse et Orebrö<sup>1</sup>. Enfin, en 1968, une lettre du Consulat général de France à Munich avertit Pau que le Dr Keller<sup>2</sup>, président de la Société franco-bavaroise à l'origine d'une nouvelle proposition de jumelage, s'est vu retirer tout appui par les autorités françaises après s'être présenté aux dernières élections bavaroises avec le parti néo-nazi NPD<sup>3</sup>. Sallenave rassure le Consulat : Pau n'a dans tous les cas pas prévu d'y donner suite.

Dans une période où les jumelages avec l'Allemagne de l'ouest se multiplient partout en France, le jumelage de proximité avec Saragosse demeure ainsi le seul de l'ère Sallenave. Si Orebrö a aussi été approchée, c'est parce que des liens existaient déjà entre les deux villes. Sallenave ne se lance donc pas dans l'inconnu et a l'air réticent -ou peut-être n'y voit-il pas d'intérêts- à l'idée d'engager une relation avec une commune réellement étrangère. C'est pourtant l'un des principes du jumelage. Ce déphasage s'apprécie d'ailleurs à la simple lecture de ses mémoires : la RFA n'est pas évoquée mais les pages relatant les relations avec Saragosse et Orebrö sont regroupées dans un chapitre intitulé : « Les événements extérieurs à la vie municipale ». Or le jumelage est précisément conçu pour en faire partie.

---

<sup>1</sup>Ib.

<sup>2</sup>Ce personnage est à l'origine du jumelage Bordeaux-Munich en 1964.

<sup>3</sup>AA 4D5/11.

## V. André Labarrère et les jumelages (1971-2006)

C'est sous la mandature d'André Labarrère que le reste des jumelages est réalisé. Ils poussent comme des champignons puisqu'en l'espace de onze ans seulement, huit nouvelles relations sont établies.

### 1. La création du comité de jumelage

A la fin de l'année 1973, un comité de jumelage est créé à Pau<sup>1</sup>. L'objet de cette association est de développer « des relations et des échanges culturels, touristiques, sportifs, économiques et sociaux entre les villes jumelées ». Elle élabore et réalise les programmes d'échanges, en évalue les implications financières (en particulier les frais d'accueil et de déplacements), assure la promotion des jumelages, représente la commune et permet en théorie la participation des tous les habitants aux activités de jumelage. Le principal avantage d'un tel comité est de pouvoir mener des actions dans la durée et d'établir dans les relations avec les autres villes une certaine continuité, indépendante des changements politiques locaux. Au moment de sa création, des contacts ont déjà été pris avec les villes de Pistoia (Italie) et Kofu (Japon)<sup>2</sup>.

Une délégation de Pistoia est à Pau en juillet 1974 et une délégation de Pau à Pistoia en septembre ; celle-ci est emmenée par Mr Daudu, président du comité de jumelage<sup>3</sup>. Le but est de régler les modalités du jumelage, qui a lieu le 4 avril 1975.

C'est aussi en juillet 1974 qu'est présente à Pau une délégation de Mobile (États-Unis), avec qui des contacts ont eu lieu. Le jumelage a lieu l'année suivante, moins de trois semaines après celui de Pistoia, le 20 avril 1975<sup>4</sup>.

En août 1975, des ambassadrices et des conseillers municipaux de Kofu sont accueillis à Pau, rejoints par le maire de la ville japonaise qui signe avec André Labarrère une charte de jumelage le 18 août 1975<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup>AA 4D5/12.

<sup>2</sup>SALLENAVE Louis-Henri, *Un siècle à Pau et en Béarn*, Presses et éditions de l'Adour, Pau, 2000, p302.

<sup>3</sup>SALLENAVE Louis-Henri, *Un siècle à Pau...*, op. cit., p 311.

<sup>4</sup>SALLENAVE Louis-Henri, *Un siècle à Pau...*, op. cit., p 312.

<sup>5</sup>SALLENAVE Louis-Henri, *Un siècle à Pau...*, op. cit., p 314.

On constate ainsi une effervescence de jumelages, trois en l'espace de quatre mois. Cela coïncide bien entendu avec la création du comité de jumelage mais il faut surtout y voir l'influence de Mr Daudu, président du comité de jumelage, qui est aussi délégué régional de la FMVJ<sup>1</sup>. C'est d'ailleurs par l'intermédiaire de la Fédération et sous son égide que tous ces jumelages ont été réalisés. La création d'un comité peut aussi probablement lui être attribuée.

Dans les années qui suivent, le maire de Pau implique la ville dans l'activité de la Fédération. En 1975, André Labarrère accueille ainsi, à la demande de Mr Daudu, l'organisation d'un colloque régional de la FMVJ sur le thème : « La femme dans la cité »<sup>2</sup>. En 1976, c'est cette fois-ci plusieurs centaines de délégués de toutes les villes françaises adhérentes à la FMVJ qui se rendent à Pau pour trois journées d'étude sur le thème : « La coopération internationale des villes, instrument nouveau de développement »<sup>3</sup>. Les objectifs de cette réunion sont multiples : renforcer la cohésion des villes françaises membres et informer les autres ; alerter les pouvoirs publics « qui traitent de façon un peu trop désinvolte le travail remarquable des municipalités pour promouvoir à l'étranger la culture et les techniques françaises » ; réfléchir sur la définition et la mise en œuvre d'une véritable politique de coopération entre villes des pays industriels et villes des pays sous-développés<sup>4</sup>.

La création d'un comité de jumelage s'accompagne donc d'un enthousiasme pour la pratique et d'une réelle implication de la Ville de Pau.

## **2. Les autres jumelages et leurs contextes**

Le jumelage avec Swansea, au Pays de Galles, a lieu en 1982<sup>5</sup>. Nous n'avons malheureusement pu réunir aucune information sur le contexte de sa création.

---

<sup>1</sup>AA 1R6/7.

<sup>2</sup>AA 4D5/12.

<sup>3</sup>Ib.

<sup>4</sup>C'est une période où les jumelages commencent à changer de nature. La deuxième guerre mondiale s'éloigne doucement dans le temps et l'idée de garantir la paix n'est plus la première motivation. Les motifs de jumelage deviennent plus nombreux. Parmi eux, l'idée d'une solidarité avec les pays dits du Sud (cf CLAYESEN Catherine, « Les jumelages et l'Europe », *Annuaire des collectivités locales*, Tome 19, 1999, pp 125-138).

<sup>5</sup>AA 1D1/85.

Le jumelage avec Daloa (Côte d'Ivoire) se fait dans contexte particulier<sup>1</sup>. En 1982, François Mitterrand se rend en Côte d'Ivoire où il rencontre son homologue, Félix Houphouët-Boigny. Les deux hommes sont partisans d'un maintien des liens entre leurs deux pays, dans le cadre de ce qu'on appelle de façon péjorative aujourd'hui la Françafrique. C'est dans ce contexte qu'André Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement depuis 1981, se rapproche du maire de Daloa, ministre de l'agriculture ivoirien. En septembre 1983, une délégation paloise se rend à Daloa pour signer un protocole d'accord ; elle y est accueillie chaleureusement. En mars 1984, c'est au tour du maire de Daloa et d'une importante délégation de sa ville de venir à Pau où est finalisé et officialisé le jumelage. L'accueil est moins chaleureux, si l'on en croit la lettre officielle adressée au maire de Daloa précisant que « les Palois ne s'extériorisent pas de la même façon » que les Daloa. André Labarrère n'est présent à aucune de ces deux rencontres, ce qui laisse entrevoir l'intérêt peut-être modéré qu'il porte finalement à ce genre d'initiative, qui n'est pas tout à fait sienne.

En mai 1983, le registre de jumelage avec Göttingen (RFA) est signé à Pau<sup>2</sup>. Une délégation paloise s'était rendue en Allemagne en octobre 1982. D'après Anne Castera, élue en charge des jumelages depuis 2001, ce jumelage est né de la volonté d'André Labarrère, qui « avait un sens aigu de l'importance des relations à nouer avec l'étranger »<sup>3</sup>.

En 1978, à l'instigation de l'association France-Portugal, quatre ans après la Révolution des Œillets, le projet d'un jumelage avec Setubal et Funchal, deux villes du nord du Portugal, fait l'objet d'une demande au préfet<sup>4</sup>. Aucune charte n'est cependant signée. En 1983, une demande de subvention est pourtant accordée en Conseil municipal, pour une inondation à Setubal, « ville jumelée »<sup>5</sup>. Ce n'est cependant qu'en septembre 1991 qu'a lieu à Setubal la signature d'un protocole de jumelage, sous l'égide de la FMVJ et Cités Unies (FMVJ-CU)<sup>6</sup>. André Labarrère n'est pas sur place. C'est Henri Lambert, maire-adjoint chargé des sports, qui appose sa signature.

---

<sup>1</sup>AA 1D1/87.

<sup>2</sup>AA 1D1/83.

<sup>3</sup>Entretien avec Mme Castera, Pau, 9 février 2016.

<sup>4</sup>AA 1D1/81.

<sup>5</sup>AA 1D1/89.

<sup>6</sup>AA 34 W\_PAU52.

Enfin, en avril 1986, deux Chinois de Xi'an sont à Pau pour établir les modalités d'un jumelage<sup>1</sup>. La mise en relation a été initiée par la République Populaire de Chine via l'ambassadeur de France à Pékin<sup>2</sup>. Un accord est signé à Pau le 15 septembre 1986<sup>3</sup> puis, le 18 juin 1988, a lieu un échange de l'accord lors de la visite d'une délégation chinoise à Pau. Un protocole d'amitié est signé, sous l'égide de la FMVJ-CU<sup>4</sup>.

### 3. Les relations sans suites

Nous l'avons vu, le préfet ou même l'Etat, qu'il représente, contrôlent ces relations et ont la possibilité de s'opposer à certaines demandes<sup>5</sup>. Le 3 décembre 1973, la création du Comité de jumelage de Pau est déclarée à la préfecture<sup>6</sup>. C'est une obligation, les relations avec des communes étrangères étant encore très surveillées. L'établissement de tout échange doit être notifié au préfet. Ainsi ; en avril 1974, suite à une demande du préfet sur les jumelages entre Pau et des communes étrangères, Labarrère lui répond -curieusement- qu'à ce jour, « aucun jumelage officiel n'a été réalisé entre notre cité et une ville étrangère. Je vous précise toutefois que de nombreux contacts existent entre Pau et la ville de Saragosse et que nous procédons à des échanges culturels avec la ville de Bath »<sup>7</sup>. En 1976, une nouvelle lettre est adressée au préfet qui redemande des précisions sur les communes avec lesquelles Pau est jumelée. Le maire de Pau évoque cette fois-ci Pistoia, Mobile et Kofu<sup>8</sup>.

Ce contrôle peut parfois expliquer que certaines tentatives soient sans suites. Les projets sont en effet plus nombreux que les réalisations. Car dès 1973 et la création du comité de jumelage, de nombreux contacts sont établis; Pau, comme à la pêche, jette ses filets et voit ce qu'elle remonte. On se rapproche ainsi de Bâton-Rouge (Louisiane) et de Charlotte (Caroline du Nord)<sup>9</sup>. L'Ambassadeur de France au Pérou, un Palois d'origine, propose une relation avec Arequipa mais le ministère des Affaires Étrangères s'y

---

<sup>1</sup> *Historique des jumelages*, Mairie de Pau.

<sup>2</sup> AA 1D1/92.

<sup>3</sup> AA 34 W\_PAU51.

<sup>4</sup> AA 34 W\_PAU50.

<sup>5</sup> Le contrôle « a priori » exercé par le préfet, qui comprend cette prérogative, sera supprimé par la loi du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions.

<sup>6</sup> SALLENAVE Louis-Henri, *Un siècle à Pau et en Béarn*, Presses et éditions de l'Adour, Pau, 2000, p298.

<sup>7</sup> AA 1D1/84.

<sup>8</sup> AA 1D1/84.

<sup>9</sup> SALLENAVE Louis-Henri, *Un siècle...*, op. cit., p 297.

oppose, justifiant son refus par l'absence de relations diplomatiques entre la France et le Pérou<sup>1</sup>. La piste d'un jumelage avec Vientiane (Laos) est aussi explorée cette année-là, une délégation de Pau se rendant sur place où elle a des contacts avec un habitant francophone<sup>2</sup>. En 1974, le jumelage semble même en bonne voie mais il ne se fera finalement pas<sup>3</sup>.

En 1974 toujours, après avoir su par le Conseil des communes d'Europe que Pau cherchait un jumelage, Salzgitter (RFA) fait sa demande<sup>4</sup>.

En 1975, alors que la dictature salazariste vient de disparaître, l'association France-Portugal à Pau porte l'idée d'un jumelage avec Coimbra<sup>5</sup>.

On remarque donc l'animation et l'intensité des échanges liées aux propositions de jumelages entre 1973 et 1975. Pau est mobilisée pour s'ouvrir au monde et elle le fait savoir à travers la FMVJ, qui la met en lien avec des villes ayant les mêmes désirs. Plus curieuse est l'intervention du CCE puisque M. Daudu, président du comité, fait partie de la FMVJ. Peut-être est-il membre des deux organismes ou peut-être a-t-il simplement fait savoir au CCE, sans y adhérer, qu'il recherchait un jumelage. Dans ce qui apparaît comme une boulimie d'amitiés étrangères, Pau est cependant obligée de faire des choix puisque le comité ne pourra faire vivre qu'un nombre réduit de jumelages. Ce sera donc, pour l'année 1975, ceux de Mobile, Kofu et Pistoia.

Le nombre des propositions qui n'aboutissent pas est beaucoup plus faible par la suite. Soit parce que le comité de jumelage applique une méthode plus rationnelle et se concentre sur un petit nombre de jumelages qui doivent aboutir. Soit parce que le comité de jumelage est moins actif, probablement occupé par les relations qu'il entretient désormais avec les trois villes de 1975, plus Saragosse.

Il n'en demeure pas moins que des projets se forment encore qui ne verront pas le jour. En 1976, c'est au tour de la ville de Cork en Irlande de proposer un jumelage<sup>6</sup>. En 1980, un projet de jumelage avec la ville de Koh-Kong (Cambodge) est débattu au

---

<sup>1</sup>AA 4D5/12.

<sup>2</sup>Ib.

<sup>3</sup>SALLENAVE Louis-Henri, *Un siècle à Pau et en Béarn*, Presses et éditions de l'Adour, Pau, 2000, p298

<sup>4</sup>AA 4D5/11.

<sup>5</sup>AA 4D5/12.

<sup>6</sup>SALLENAVE Louis-Henri, *Un siècle...*, op. cit., p 313.

sein du Conseil municipal<sup>1</sup>. Il se ferait sous l'égide de Médecins sans frontières et il s'agirait d'une relation humanitaire, pour fournir de l'aide à cette ville cambodgienne dévastée par la guerre et dont les habitants n'ont plus de quoi se nourrir. Le débat est vif, des conseillers municipaux critiquant MSF et s'opposant à un tel jumelage<sup>2</sup>.

Entre temps, le jumelage avec Setubal a eu lieu. Puis la ville se lie avec Swansea (1982), Daloa (1983), Göttingen (1984) et Xi'an (1986), toutes les pistes explorées aboutissant finalement. Il y a donc bien, après une sorte d'euphorie incontrôlée au début des années 1970, un recentrage et un apaisement dans les choix et les démarches dans les années 1980. Un apaisement qui tourne vite à l'engourdissement puisque depuis trente ans et le jumelage chinois, aucun autre jumelage n'a eu lieu.

Yves Urieta (2006-2008), Martine Lignères-Cassou (2008-2014) et François Bayrou (depuis 2014) n'ont ainsi aucun jumelage à leur actif. Cela ne veut pas dire que les activités liées aux jumelages se sont totalement tariées et celles-ci, leur fonctionnement, leur réussite ou leur échec seront l'objet de la deuxième partie.

Notons seulement que le projet de jumelage avec Orebrö a été repris par Martine Lignères-Cassou et que, n'ayant pas été réalisé, il est encore à l'heure actuelle à l'état de projet. Pau, sous l'impulsion de François Bayrou, est aussi actuellement en relation avec Newmarket, ville anglaise réputée comme Pau pour son hippodrome et ses courses de chevaux<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup>AA 1D1/83.

<sup>2</sup>En 1979, les Khmers rouges sont chassés du pouvoir par l'invasion vietnamienne du Cambodge. Le 6 février 1980, peu de temps avant cette délibération du conseil municipal, MSF organise une Marche pour sensibiliser à la situation du pays ; elle accuse le nouveau gouvernement provietnamien de ne pas distribuer l'aide alimentaire et de laisser « crever les Cambodgiens comme des mouches ». La demande de jumelage y fait suite. Des conseillers municipaux paloisi, comme beaucoup d'organisations à l'époque, parlent d'une instrumentalisation politique de l'humanitaire. En réalité, il n'y a aucune pénurie alimentaire au Cambodge.

<sup>3</sup>Entretien avec Mme Castera, Pau, 9 février 2016.

## CONCLUSION

Pau a pleinement participé à la floraison, en France, en Europe et dans le monde, de cette pratique nouvelle qu'a été le jumelage. La Ville n'a toutefois pas été véritablement impliquée dans le remue-ménage politique qui a entouré leur bourgeonnement. Durant cette période des débuts, Pau s'est rapprochée de la Fédération mondiale des villes jumelées plutôt que du Conseil des communes d'Europe, mais elle a en même temps préféré se lier à Saragosse plutôt qu'à une ville russe, ou même allemande. L'aventure est restée prudente, et sereine.

Le déchaînement de jumelages, pourrions-nous dire, durant les premiers mandats d'André Labarrère, rend le contraste avec la période précédente saisissant. Huit contre un. Nous avons vu que la création d'un comité de jumelage avait été l'élément déclencheur.

Nous avons aussi vu que l'État, à partir des années 1980 surtout, relâchait son contrôle sur les municipalités, et indirectement sur les relations de jumelage. En parallèle se met progressivement en place la coopération décentralisée, que nous évoquerons à nouveau dans la troisième partie. Elle est une extension du principe du jumelage, à la fois son actualisation, son élargissement et la réaffirmation de la technique et du pragmatisme dans les échanges, ce qui en fin de compte avait prévalu avant la Seconde Guerre mondiale.

Il convient à présent d'apprécier la qualité des relations ainsi mises en place. Quelle en a été la substance ? Qu'en est-il aujourd'hui ?

## **DEUXIÈME PARTIE : Analyse et bilan**

## INTRODUCTION

Dans cette deuxième partie, il nous a dans un premier temps semblé intéressant de comparer les jumelages entre eux, les villes jumelées entre elles, avec pour objectif d'établir une physionomie de ces relations avec Pau, ce que nous appelons la typologie des jumelages **(I)**.

Après avoir constitué un historique aussi complet que possible des relations entre Pau et chacune des villes étrangères, nous avons pu classer les jumelages en trois catégories, d'après certains critères que nous définirons. Trois jumelages sont ainsi qualifiés dans cette partie de jumelages actifs **(II)**, quatre d'inactifs **(IV)** et trois de « mous » **(III)**.

Nous nous attacherons, pour chacun d'entre eux, à en donner les principaux traits, en revenant sur leur histoire et sur les acteurs qui ont contribué à les animer, lorsque c'est le cas. Nous évoquerons les neuf jumelages, le cadre du mémoire étant suffisant pour absorber l'ensemble des informations que nous avons pu recueillir au cours de nos recherches. Nous estimons de plus que traiter de chacun d'eux nous fournit une vision juste, précise et globale du sujet.

Nous terminerons en prenant du recul pour dresser un bilan général **(V)** de l'évolution et des caractéristiques des jumelages de Pau.

# I. Typologie des jumelages

## 1. Taille des villes<sup>1</sup>

Villes jumelles	Saragosse	Kofu	Mobile	Pistoia	Swansea	Setubal	Daloa	Göttingen	Xi'an
Nombre d'habitants (en milliers)	679	197	195	90	180	122	320	118	6502
Pau /Ville jumelle	1/8,5	1/2,5	1/2,5	1/1,1	1/2,2	1/1,5	1/4	1/1,5	1/81,3

**Tableau 1 : Comparaison des nombres d'habitants**

En nombre d'habitants, Pau est plus petite que toutes les villes avec lesquelles elle est jumelée. Elle est relativement proche en taille de Pistoia, Setubal et Göttingen. Kofu, Mobile et Daloa sont des villes deux à quatre fois plus grosses tandis que Saragosse, huit fois et demi plus importante, se détache nettement. L'amitié avec Xi'an, plus de quatre-vingt fois plus grosse avec plus de six millions et demi d'habitants, semble quant à elle contre-nature.

## 2. Eloignements

Saragosse, à 4h de voiture, est la seule ville jumelle directement accessible. Pistoia, Swansea, Setubal et Göttingen sont à plus de 12h de voiture, ou à quelques heures en avion à partir de Bordeaux ou de Toulouse. Kofu, Mobile et Xi'an sont à plus d'une dizaine d'heures d'avion. Ces considérations ne relèvent pas seulement du guide de voyage mais montrent que des contacts directs et fréquents ne peuvent véritablement être établis qu'avec Saragosse. Internet et les correspondances par mail depuis une quinzaine d'années ont certes rendu les échanges beaucoup plus accessibles et faisables. Avant cela, la distance rendait la logistique des jumelages, par essence établis pour des échanges, beaucoup plus compliquée. Les mails offrent donc la possibilité de densifier la correspondance, d'en augmenter la fréquence sans aucun coût. Ils ne modifient toutefois pas la difficulté de la mise en œuvre de rencontres.

---

<sup>1</sup>Les informations concernant les nombres d'habitants, arrondis au millier supérieur, proviennent des sites internet des instituts nationaux de statistique pour Saragosse, Pistoia, Mobile, Swansea, Setubal et Göttingen, du site internet [www.geohive.com](http://www.geohive.com) pour Kofu et Xi'an.

A cet éloignement physique se superposent l'éloignement linguistique, celui des modes de vie, celui lié aussi aux différents contextes politiques, économiques, etc. Ces facteurs de différences peuvent être autant ce qui motive le jumelage que ce qui lui fait obstacle.

### 3. Organisme choisi

Villes jumelles	Saragosse	Kofu	Mobile	Pistoia	Swansea	Setubal	Daloa	Göttingen	Xian
Organisme de jumelage	∅	FMVJ <sup>1</sup>	FMVJ <sup>2</sup>	FMVJ <sup>3</sup>	∅	FMVJ-CU <sup>4</sup>	∅	∅	FMVJ-CU

**Tableau 2 : Organisme choisi**

Les jumelages ont été réalisés soit sous l'égide de la Fédération Mondiale des Villes Jumelées (FMVJ), devenue FMVJ-Cités Unies, soit sans aucun organisme. Bien que le Conseil des Communes d'Europe ait eu des contacts avec Pau au tout début de son existence, aucun lien durable n'a été établi. Aujourd'hui, Pau reste par tradition fidèle au premier organisme, par le biais de son antenne française Cités Unies France, à laquelle la Ville adhère toujours<sup>5</sup>.

### 4. Motifs et objectifs

L'idée d'une amitié entre les peuples est celle qui se dégage le plus souvent dans les déclarations d'intention. Aussi générale et fréquente est l'envie d'établir des échanges culturels, ce qui peut englober une infinité d'actions. Les caractères économiques et touristiques sont également souvent mis en avant. En réalité, les jumelages ne ferment la porte à aucun type d'échanges. Certains mettent tout de même l'accent sur un ou plusieurs points particuliers. La charte de Göttingen insiste ainsi sur les échanges entre jeunes, que ce soit par les écoles ou les universités. Le jumelage

<sup>1</sup>AA 4D5/12.

<sup>2</sup>Ib.

<sup>3</sup>Ib.

<sup>4</sup>AA 34 W\_PAU52.

<sup>5</sup>Entretien avec Mme Castera, Pau, 9 février 2016.

avec Daloa est le seul à évoquer un échange administratif. Celui de Saragosse se distingue en se plaçant dans un prolongement historique et en affichant une volonté de dépasser le niveau étatique, pour associer des « cités libres ».

	Motif / Contexte	Objectifs
<b>Saragosse 1960</b>	Amitié entre les maires	-favoriser les échanges entre habitants dans les domaines spirituels, culturels, économiques, touristiques et sportifs -porter un idéal de paix et de prospérité, contribuer à la fraternité européenne, par delà les Etats car le monde ne sera vraiment humain que dans la mesure où les hommes seront libres dans des cités libres <sup>1</sup>
<b>Kofu 1975</b>	Création du Comité de jumelage	-développer des relations et des échanges culturels, touristiques, sportifs, économiques et sociaux <sup>2</sup>
<b>Mobile 1975</b>	Création du Comité de jumelage	-développer des relations et des échanges culturels, touristiques, sportifs, économiques et sociaux
<b>Pistoia 1975</b>	Création du Comité de jumelage	-développer des relations et des échanges culturels, touristiques, sportifs, économiques et sociaux
<b>Setubal 1978/1991</b>	Initiative de l'association France-Portugal	-échanges culturels, touristiques, sociaux, économiques ou autres qui peuvent intéresser les citoyens -pour développer la compréhension, le respect mutuel et l'amitié entre les gens, l'entendement complet sans aucune discrimination entre les peuples <sup>3</sup>
<b>Swansea 1982<sup>4</sup></b>		
<b>Göttingen 1982</b>	Impulsion d'André Labarrère	-contribuer à assurer la coexistence pacifique des hommes par des rapports d'amitié entre les peuples -contribution, particulièrement par les jeunes, à des contacts amicaux étroits dans des domaines variés, approfondir la compréhension mutuelle, consolider les relations humaines et culturelles -promouvoir les échanges dans les domaines de l'éducation -surtout les écoles-, la culture, le sport, le travail des jeunes, le tourisme -favoriser la mise en œuvre de relations entre les universités <sup>5</sup>
<b>Daloa 1983</b>	André Labarrère ministre, liens France-Afrique	-contribuer à assurer la coexistence pacifique des hommes par des rapports d'amitié entre les peuples -favoriser une collaboration technique, administrative et de gestion et des contacts économiques et socioculturels <sup>6</sup>
<b>Xi'an 1986</b>	Initiative de la République populaire de Chine, « demandé au plus haut niveau »	-approfondir la compréhension mutuelle et l'amitié entre les peuples français et chinois -établir des échanges et des coopérations dans les domaines économique, scientifique, technique, culturel, éducatif... afin de promouvoir le développement et la prospérité des deux cités <sup>7</sup>

**Tableau 3 : Motifs et objectifs des jumelages**

<sup>1</sup>SALLENAVE Louis, *Souvenir d'un maire de Béarn*, Pau, Marrimpouey Jeune, 1973, pp. 236-237.

<sup>2</sup>SALLENAVE Louis-Henri, *Un siècle à Pau et en Béarn*, Presses et éditions de l'Adour, Pau, 2000, p. 302.

<sup>3</sup>AA 34 W\_PAU52.

<sup>4</sup>Malgré mes recherches et mes questions lors des entretiens, je n'ai pas pu découvrir ce qui avait provoqué le jumelage de Pau avec Swansea.

<sup>5</sup>AA 34 W\_PAU65.

<sup>6</sup>AA 34 W\_PAU67.

<sup>7</sup>AA 34 W\_PAU51.

Il faut avant tout remarquer la grande part d'idéal qu'expriment beaucoup de ces déclarations. Les volontés de paix, d'amitié, de compréhension entre les peuples restent de simples formules de politesse, trop générales pour vouloir vraiment dire quelque chose. Dans la majorité des cas, l'imprécision des objectifs annonce, à plus ou moins court terme, une relation creuse et peu fertile. Parfois seulement, lors d'une nouvelle prise de contact et après des années sans aucun échange, il arrive que la relation s'anime soudainement, grâce à un individu ou à de nouveaux objectifs fixés, beaucoup plus précis. Nous aurons l'occasion de voir cela par la suite.

## 5. Les cérémonies

Il y a en général deux cérémonies, une à Pau et une dans la ville jumelle. Chacune se déroule avec la participation d'une délégation de l'autre ville. Le maire n'est pas toujours présent, même quand une délégation a fait le chemin jusqu'à Pau. Ainsi, André Labarrère ne se rend pas à Daloa et n'est non plus là lorsque le maire de Daloa, pourtant ministre comme lui, vient jusqu'en France pour signer la charte.

La cérémonie la plus complète est sans aucun doute celle organisée par Pau pour le jumelage avec Saragosse, le 3 septembre 1960. Elle consiste d'abord en une réunion culturelle et économique au parlement de Navarre puis au dépôt d'une gerbe au monument aux morts. Se déroule ensuite la reconstitution historique de la visite, en mai 1322, d'Alphonse le batailleur, roi d'Aragon, au vicomte de Béarn, Gaston le croisé. Enfin, la clé de la ville est remise au maire de Saragosse devant l'hôtel de ville<sup>1</sup> ; après les discours des maires et la signature de la charte de jumelage dans la salle du conseil. Sallenave, particulièrement attaché cette union, écrit même : « ce fut une journée qui hantera mon esprit jusqu'à la fin de ma vie »<sup>2</sup>.

Les cérémonies des jumelages suivants reprennent dans les grandes lignes ce déroulé. Des visites de la ville ou de la région puis, avant ou après, les discours des maires de chaque ville, précédant les signatures de la charte de jumelage et parfois la remise de la clé de la ville-hôte. Des cadeaux sont enfin généralement échangés. Pour

---

<sup>1</sup>Sallenave évoque dans ses mémoires la honte qu'il ressentit lorsque, l'année suivante, il reçut à son tour la clé de la ville de Saragosse, quatre fois plus grosse.

<sup>2</sup>SALLENAVE Louis, *Souvenirs d'un maire de Béarn*, Pau, Mairimpouey Jeune, 1973, p. 237.

Göttingen, en mai 83, il s'agit par exemple d'étendards et de médailles. Dans la plupart des cas, Pau offre des produits béarnais : agneau, Jurançon, fromage, béret, etc.

Par la suite, des cadeaux sont offerts et reçus à chaque fois qu'une délégation vient à Pau. Lors de la venue d'une délégation de Kofu en octobre 2015, un casque guerrier a ainsi été offert à Pau<sup>1</sup>. Lorsque Louis Sallenave s'était rendu à Bath, il avait offert un béret basque, une écharpe de maire et un maquilas à son collègue anglais<sup>2</sup>. Normalement conservés par la Mairie, certains de ces cadeaux ont « disparu ». Les plus beaux parmi ceux qui sont encore en sa possession avaient été brièvement exposés en 2014 dans une vitrine accessible à la population, au premier étage de l'Hôtel de Ville. Pas du goût de tous les élus selon Mme Castera, ils ont ensuite été relégués dans les sous-sols du bâtiment ; nous n'avons pas pu y avoir accès. On pouvait trouver parmi eux des tableaux, un vase ou encore une perruche en cristal offerte par les Chinois.

---

<sup>1</sup>« Pau-Kofu : 40<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage », é-CLAIR n°91, janvier 2016, Centre japonais des collectivités locales, [www.clairparis.org](http://www.clairparis.org).

<sup>2</sup>SALLENAVE Louis, *Souvenirs d'un maire de Béarn*, Pau, Marrimpouey Jeune, 1973, p. 258.

## **II. Les jumelages actifs**

Nous choisissons de définir le jumelage actif comme celui qui, toujours vivant à l'heure actuelle, combine une certaine régularité et au moins un lien fort dans un domaine particulier (culturel, économique, scolaire ou universitaire, etc).

Pour les trois jumelages que nous évoquons dans cette partie, nous présentons dans un tableau<sup>1</sup> l'ensemble des événements et projets que nous avons pu recenser au cours de nos recherches. Ces tableaux, peut-être un peu lourds, donnent néanmoins une idée de la substance des échanges, des interruptions ou de la continuité de ceux-ci.

### **1. Göttingen (1982)**

Une fois et demi plus importante en taille que Pau, Göttingen est une ville qui met en avant un savoir-faire pédagogique<sup>2</sup>. En plus de ses nombreuses écoles, elle accueille 26.000 étudiants et héberge une prestigieuse université, comptant parmi ses anciens professeurs ou élèves plus de quarante prix Nobel. C'est ce qui explique que la charte de jumelage insiste sur les jeunes et sur le volet « éducation » des échanges. Plus généralement, ce jumelage s'inscrit dans la lignée des jumelages franco-allemands, les plus nombreux.

Martine Lignères-Cassou affirmait en 2008 que Göttingen était le seul jumelage qui fonctionnait<sup>3</sup>. Il serait plus juste aujourd'hui de dire que c'est le seul ayant fonctionné en continu depuis sa création.

Comme pour les deux autres jumelages de cette partie, nous présentons dans un premier temps le tableau des événements puis nous le commentons en faisant apparaître les acteurs et les actions réalisées.

---

<sup>1</sup>L'ensemble des sources utilisées est indiqué à la fin du mémoire.

<sup>2</sup>Site de la Ville de Göttingen, [www.goettingen.de](http://www.goettingen.de) [consulté le 14 février 2016].

<sup>3</sup>A. L., « Pau chez nos voisins », 24 mai 2008, [www.larepubliquedespyrenees.fr](http://www.larepubliquedespyrenees.fr) [consulté le 5 avril 2016].

a. *Éléments chronologiques*

mai 83	Registre de jumelage signé à Pau, Göttingen avait signé en octobre 1982.		
1983	Semaine gastronomique des restaurateurs palois à Göttingen.		
1983 - auj.	Chaque année, échanges d'élèves du collège Marguerite de Navarre.		
1987	L'hiver est rude, les pompiers allemands envoient des caleçons aux pompiers français. Relation durable entre ces confrères.		
1989- 2007	Chaque année, échanges d'une trentaine d'élèves du lycée Louis Barthou (15 jours à Göttingen / 15 jours à Pau). Sous Labarrère, Pau offrait le transport pour une des sorties prévues.		
oct.93	Visite d'un groupe de l'université populaire de Göttingen.		
mai 02	Trente-six sportifs vétérans allemands à Pau.		
2002	Pour les vingt ans du jumelage, l'exposition « Balcons sur Pyrénées », traduite en allemand, est amenée à Göttingen par des élèves de Marguerite de Navarre.		
sept.02	Des Allemands viennent dix jours à Pau pour les vingt ans du jumelage. Un article évoque les échanges scolaires, universitaires, les rencontres de chorales, de sportifs et de pompiers qui ont eu lieu depuis le début.		
2002	Göttingen présente le « Jardin de Göttingen » pour la ville de Pau.		
fév.04	Subvention au club franco-allemand pour lui permettre de pérenniser les échanges culturels entre les deux villes.		
août 05	Camp de la paix, créé par Göttingen en 1995, organisé à Pau pour son 10 <sup>e</sup> anniversaire : événements organisés entre des représentants de toutes les villes jumelées avec Göttingen, essentiellement des enfants et des adolescents.		
juin 07	Voyage citoyen pour commémorer le 25 <sup>ème</sup> anniversaire.		
juin 07	Voyage scolaire, 33 élèves de Marguerite de Navarre.		
juin 07	Echange d'artistes, d'exposition d'œuvres de peintres et de sculpteurs.		
juin 07	Etablissement de contacts commerciaux par des domaines de Jurançon.		
oct.07	Mr Paul Selinger (IHM) reçoit la médaille d'or de la Ville de Pau pour sa participation à ces échanges fructueux.		
déc.07	Expo-peinture au Méliés, les contes des Grimm par des artistes de Göttingen (festival Rencontres avec l'Allemagne, à l'initiative de l'Institut Heinrich Mann).		
2008	Commémoration du Traité de l'Elysée organisée par Paul Selinger et Anne Castera, réunion de soixante élèves du lycée Louis Barthou accompagnés de leurs professeurs d'histoire et d'allemand.		
2008	Fondation à Pau de la Journée de l'Europe, célébrée le 9 mai. Stand de Göttingen.		
2009	Accueil de stagiaires pour le travail saisonnier à Pau et à Göttingen.		
nov.09	Jumelage musical, piano – violoncelle. Initiative de l'IHM, avec le soutien de Pau et de Göttingen.		
oct.11	Choeur Saint Jacobi de Göttingen à Pau, concert dans l'église St Jacques.		
juin 12	Pau à Göttingen, la Ville offre un palmier de l'Atlas pour les 30 ans du jumelage.		
août 12	Six jeunes Allemands viennent travailler dans les services de la Ville de Pau.		
oct.12	Soixante personnes de Göttingen à Pau / Dévoilement d'un panneau donnant la direction et le kilométrage de Göttingen au parc Beaumont.		
août 13	Camps de la paix à Pau, rencontre entre jeunes de différents pays, aidé par l'association « Pistes solidaires ».		
■ Culture	■ Éducation	■ Économie/Tourisme	■ Officiel

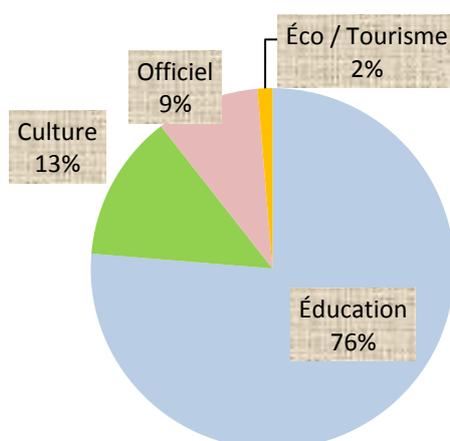
**Tableau 4 : Chronologie des échanges avec Göttingen**

### *b. Les acteurs et leurs actions*

La Mairie a pris une part active dans ce jumelage, peut-être aidée en cela par le dynamisme de sa jumelle allemande. La plupart des événements organisés par la Ville le sont avec le soutien de l'Institut Heinrich Mann, implanté à Pau depuis 1988. L'Institut fait partie du réseau des Maisons de l'Allemagne en France et a pour but la diffusion de la culture et de la langue allemande ; il est un peu l'équivalent d'une Alliance française. Son directeur, Paul Selinger, joue un rôle non négligeable dans l'activité du jumelage avec Göttingen et est à l'origine de certaines des initiatives, par exemple le festival du film allemand tous les ans au Méliès ou la venue d'artistes allemands à Pau.

Des collèges et lycées des deux villes sont fortement impliqués. Ils sont le cœur du jumelage. A Marguerite de Navarre, depuis 1983, 40 élèves de 4<sup>ème</sup> se rendent deux semaines en juin à Göttingen et le même nombre d'Allemands arrive en septembre-octobre, après 25 heures de bus<sup>1</sup>.

Les universités ont également des accords et des étudiants se rendent chaque année dans l'université jumelle. L'ESC Pau possède aussi un accord avec l'université de Göttingen. Comme le montre la figure 2, qui comptabilise une année d'échange scolaire comme un événement, ces relations liées à l'éducation sont le cœur du jumelage. C'était l'objectif principal et il a été respecté, ce qui est une exception.



**Figure 3 : Répartition des échanges de Göttingen**

<sup>1</sup>Entretien avec Mme Laborde, Pau, le 27 avril 2016.

Les échanges ont ainsi été continus et ils en font le jumelage de loin le plus dynamique. Il est celui dont le bilan est le plus important, malgré la distance. Il implique essentiellement une population d'élèves et d'étudiants mais concerne aussi le domaine culturel. Les échanges entre mairies sont également réguliers. Particularité notable, un seul échange a une teneur économique, celui lié aux caves de Jurançon, qui semble n'avoir été que ponctuel. Nous constatons aussi un affaiblissement des échanges non scolaires ces dernières années, sans pouvoir en fournir une explication.

Notons finalement que ce bilan très positif s'insère plus globalement dans la réussite des jumelages franco-allemands, les plus répandus et les plus pratiqués en Europe<sup>1</sup>. La pro-activité des Mairies allemandes y participe beaucoup.

## **2. Xi'an (1986)**

Ville géante dont l'agglomération est presque aussi importante en nombre que Paris, ancienne capitale de la Chine, Xi'an est la deuxième ville touristique du pays ; on y trouve notamment la célèbre armée enterrée, constituée de milliers de soldats de terre cuite, gardiens de l'empereur Qin. Elle est aussi la troisième ville universitaire du pays, avec cinquante universités et près d'un million d'étudiants<sup>2</sup>.

D'un point de vue pratique, Pau et Xi'an ne sont donc pas véritablement jumelles. La demande de jumelage a été faite dans un contexte d'ouverture de la République Populaire de Chine, par le biais de l'Ambassadeur de France à Pékin. Xi'an est loin, ce qui implique des déplacements coûteux et compliqués du point de vue de leur organisation. S'ajoute à cela, à priori, l'obstacle de la langue, bien plus grand que pour l'Allemand. Notons enfin que la Chine est le seul pays non-démocratique parmi tous ceux abritant une ville jumelée avec Pau, différence qui n'a cependant aucun impact.

---

<sup>1</sup>DEFrance Corinne, « Les jumelages franco-allemands. Aspect d'une coopération transnationale », Vingtième siècle. Revue d'histoire 2008/3 (n°99), p189-201.

<sup>2</sup>Site de l'Ambassade de France en Chine, [www.ambafrance-cn.org/Fiche-ville-Xi-an](http://www.ambafrance-cn.org/Fiche-ville-Xi-an) [consulté le 2 juin 2016].

a. *Éléments chronologiques*

sept.86	Signature de l'accord à Pau
sept.88	Échange de l'accord lors de la visite d'une délégation chinoise à Pau. Signature d'un protocole d'amitié, sous l'égide de la Fédération mondiale des villes jumelées (FMVJ), dont on veut appliquer le programme.
mai 92	Le comité de jumelage demande et obtient une subvention pour la venue d'un interprète et responsable de la Division des échanges internationaux du Bureau des Affaires étrangères de Xian.
juil.92	Visite d'une délégation et du maire de Xian
juin 97	Des architectes chinois visitent le Palais des Sports et s'inspirent largement des plans pour bâtir celui de Xian
oct.97	Le lycée Louis Barthou signe une convention d'échanges avec un lycée chinois : il y aura un échange en 1998 et un en 2000.
juin 99	Visite d'une délégation et du maire de Xian
janv.01	Venue à Pau d'une délégation du lycée n°83 de Xian
nov.03	Xian participe aux Floralies nationales de Pau
janv.06	Une délégation du lycée n°83 de Xian à Pau
sept.06	Un stand de Xian à la Foire de Pau à l'occasion du vingtième anniversaire
2011	Total, intéressé par le sous-sol chinois, réactive le jumelage en invitant des élus et des entreprises à venir découvrir Xian
juin 11	Déplacement à l'occasion de l'Exposition internationale d'horticulture d'une délégation paloise composée du proviseur et d'une enseignante du lycée St John Perse ; du directeur, du directeur adjoint et de deux enseignants du lycée agricole de Montardon, de la direction des Relations internationales de l'UPPA. Signature d'un accord entre les deux universités.
sept.11	Martine Lignières-Cassou en Chine, à la tête d'une mission économique composée de chefs d'entreprises
juin 12	Séjour d'une délégation chinoise, axé sur le vin (présence d'un professeur d'œnologie), visite de la cave de Gan. Projet de labelliser des locations de vacances haut de gamme dans la région de Xian. Total lance une activité d'exploration-production dans la région.
2012	Convention active entre le lycée St John Perse, où on enseigne le Chinois, et un lycée de Xian
2012	Échanges avec le lycée Montardon. Visite de stagiaires chinois spécialistes de l'aménagement paysager
déc.13	Une délégation de Xian en visite officielle
déc.13	Exposition « Peintres paysans du Huxian » au musée des Beaux-Arts, 70 tableaux prêtés par Xian
juin 14	Réception par Mr Bayrou de la Directrice du bureau des Affaires Étrangères de Xian en déplacement dans la région
mai 15	Stand de Pau et d'entreprises locales à la foire internationale de Xian ; promotion de la Ville aux côtés de Total, Turboméca, Euralis, les vins de Jurançons, l'office de tourisme Pau-Pyrénées. Rencontres avec la Mairie, l'université et l'Alliance française de Xian pour des échanges économiques, culturels et touristiques

Culture
  Éducation
  Économie, Tourisme
  Officiel

**Tableau 5 : Chronologie des échanges avec Xi'an**

### *b. Les acteurs et leurs actions*

Dès la délibération en Conseil municipal pour valider un jumelage avec Xian, André Labarrère avait précisé, après un débat houleux sur l'intérêt de celui-ci, qu'il ne s'agissait pas de mettre les pieds en Chine et que le jumelage devait être purement culturel<sup>1</sup>. Pau se jumelle à Xian parce que « ça a été demandé au plus haut niveau ». Les échanges semblaient donc commencer sur de mauvaises bases, leur nature et leurs objectifs restant très vagues. Les conditions dans lesquelles il a été réalisé montrent au passage une certaine perte de substance des jumelages trente cinq ans après leur création.

Malgré la faible volonté politique, des échanges se développent. Ils sont principalement le fait de Xi'an qui semble vouloir s'investir dans cette relation. André Labarrère tient parole, aucune délégation ne se rendant en Chine jusqu'à son décès en 2006. Les Chinois ne s'en affligent pas et viennent régulièrement à Pau pour entretenir cette relation presque unilatérale.

Bien qu'il existe de ponctuels échanges scolaires à partir de 1998, c'est bien la délégation d'élus et d'entreprises invités par Total qui permet de réactiver le jumelage, par l'organisation du premier voyage officiel en Chine dans le cadre du jumelage, en 2011. Depuis cette date, les contacts sont réguliers. Ils font surtout intervenir l'Université, la Mairie et des entreprises locales. L'aspect économique et touristique prédomine si l'on se base sur les cinq dernières années. De lui découle les autres.

Quelques échanges scolaires ont eu lieu, notamment pendant deux ans avec le lycée Louis Barthou<sup>2</sup>. Des échanges ont également été mis en place entre le lycée Montardon et une école chinoise d'aménagement paysager ; mais cela n'a pas donné lieu à des échanges très actifs, à l'exception de la venue de stagiaires chinois au lycée en 2012<sup>3</sup>. Une convention a été passée entre le lycée St John Perse (où on enseigne le Chinois) et un lycée de Xi'an, mais elle n'a pour l'instant donné lieu à aucun échange<sup>4</sup>.

Les échanges universitaires, mis en place récemment, restent pour l'instant timorés. Aucun étudiant palois ne s'est actuellement rendu en Chine. En 2013, sept

---

<sup>1</sup>AA 1D1/92.

<sup>2</sup>Email du lycée Louis Barthou, 11 mai 2016.

<sup>3</sup>Email du lycée Montardon, 6 novembre 2015.

<sup>4</sup>Email du lycée St John Perse, 2 novembre 2015.

étudiants chinois ont suivi des cours intensifs de langues à l'IEFE, un seul a validé le FLE (Français langue étrangère). En 2014, ils étaient onze à suivre des cours intensifs et quatre à valider. En 2015, il n'y avait plus qu'un étudiant en cours intensif<sup>1</sup>. D'après Mme Guesle, la Mairie pourrait avoir un rôle de stimulateur en faisant connaître auprès de Xi'an les cours d'été que l'Institut organise. Dans cette situation précise, la langue reste un obstacle, les étudiants pouvant difficilement suivre des cours de sciences ou de lettres dans une langue qui leur est globalement étrangère.

Ce jumelage, mal parti, est devenu ces dernières années l'un des plus actifs de tous. Pau s'est réveillée sous l'impulsion de Total, qui y trouve aussi son intérêt. La Mairie porte actuellement le projet d'un jardin chinois et celui, avec l'Université, de l'implantation d'un Institut Confucius sur le campus palois<sup>2</sup> ; il tiendrait à peu près le même rôle que l'Institut Mann, en matière de diffusion de la langue et de la culture.

Ni la langue, dans l'ensemble, ni la culture chinoise n'agissent comme des obstacles aux échanges. Au contraire, ils ont été plus nombreux durant ces cinq dernières années que, par exemple, ceux avec Saragosse. Comme avec Göttingen, le dynamisme de la Mairie étrangère apparaît comme un moteur de la relation.

### **3. Pistoia (1975)**

Pistoia est la ville la plus modestement semblable à Pau. Elle compte seulement 10.000 habitants de plus et n'accueille pas d'université. Le jumelage s'est fait à la faveur de la création du premier comité de jumelage à Pau et presque simultanément avec ceux de Kofu et de Mobile, en 1975.

Comme Xi'an et contrairement à Göttingen, le jumelage n'a pas été actif en continu de sa création jusqu'à aujourd'hui.

---

<sup>1</sup>Entretien avec Mme Guesle, directrice de l'IEFE, 13 octobre 2015, Pau.

<sup>2</sup>E. B., « Pau tente le grand bond avec les Chinois », 25 juin 2012, [www.larepubliquedespyrenees.fr](http://www.larepubliquedespyrenees.fr) [consulté le 11 octobre 2015].

a. *Éléments chronologiques*

août 75	Cérémonie de jumelage
sept..75	Une délégation de jeunes à Pistoia. Une subvention pour la venue d'un étudiant de Pistoia au Centre international d'été des Pyrénées
août 75	50 jeunes Palois et 10 accompagnateurs du Centre social St Vincent de Paul sont reçus à Pistoia. Rejoints par Labarrère en septembre avec un groupe de 10 Palois du Centre Pyrénéen de coopération internationale (CECI)
avr.76	Une troupe d'enfants du théâtre de Pistoia au casino pour jouer <i>Il Pinocchio</i> .
juil.76	Quatorze stagiaires de Pistoia à Pau, ils bénéficient de la gratuité des cours au CECI et d'une réduction des frais de séjours.
août 76	Pistoia organise en collaboration avec l'office de tourisme une tournée artistique avec le groupe folklorique « Lou Ceu de Pau ».
mai 80	Grande rétrospective Jorio Vivarelli dans les salons du casino de Pau
1982	Semaine gastronomique de restaurateurs palois à Pistoia, restauration
sept.02	Pistoia est venue renforcer ses relations touristiques avec Pau. Visite qui aboutit à la réalisation d'un dépliant en langue française consacré à Pistoia. Plusieurs familles béarnaises ont pu séjourner à Pistoia en bénéficiant de tarifs préférentiels dans des hôtels.
2004	Concerts de l'Harmonie paloise à Pau puis à Pistoia
fév.09	Rencontre entre une chorale palois et une chorale de Pistoia
mars 09	Des cuisiniers et sommeliers de Pistoia présentent et font déguster leurs produits locaux. Un diner gastronomique est organisé au Jeu de Paume, un autre à la villa Navarre.
mars 09	Une exposition Vivarelli au Palais Beaumont pendant quatre jours
2010-2011	Échanges scolaires du lycée Louis Barthou (soixante élèves) avec un lycée de Pistoia (trente élèves)
mai 11	Le maire de Pistoia à Pau pour la Journée de l'Europe, Mme Lignières-Cassou lui remet la médaille d'or de la Ville
2011	Échanges culinaires avec les lycées hôteliers St Vincent de Paul et de Morlaàs
2012	Anne Castera à Pistoia avec des membres de l'association Italie Pau Béarn
2013-2015	« Village italien » sur la place Royale, une dizaine de producteurs et d'artisans de Pistoia vendent leurs produits, un restaurant italien est installé
sept.15	Exposition « Sculptures et dessins » de Jorio Vivarelli. Inauguration de la Foire et du stand de Pistoia, ville à l'honneur.
sept.15	Pour le 40 <sup>ème</sup> anniversaire du jumelage, une délégation italienne à Pau, remise par Mr Bayrou de la médaille d'or de la Ville au Maire de Pistoia.

Culture
  Éducation
  Économie, Tourisme
  Officiel

**Tableau 6 : Chronologie des échanges avec Pistoia**

b. *Les acteurs et leurs actions*

En observant ce tableau, nous remarquons qu'après une logique effervescence dans les années suivant la naissance du jumelage, une interruption des échanges pendant vingt ans, entre 1982 et 2002. 1982 coïncide avec un différent qui oppose des restaurateurs palois et la Ville de Pau, qui n'aurait pas payé les repas des ses invités à Pistoia lors d'une semaine gastronomique, et 2002 avec l'arrivée de Mme Castera, élue

en charge des jumelages, à la Mairie de Pau. Cette dernière a permis de donner une impulsion nouvelle à cette relation, à partir de 2009 surtout. Les échanges sont ainsi réguliers et plus denses depuis cette date, la Mairie jouant un rôle important dans cela.

L'association Italie Pau Béarn, pas spécifiquement dédiée à Pistoia, a pu jouer un petit rôle, en accompagnant par exemple Mme Castera lors d'un déplacement en 2012<sup>1</sup>. Elle n'est toutefois pas dédiée à la ville de Pistoia mais plus généralement à la découverte de la culture et de la langue italiennes. La Fondation Jorio Vivarelli, qui regroupe des œuvres de l'artiste italien, est située à Pistoia, lieu de naissance et d'activité du sculpteur : c'est ce qui explique que plusieurs expositions lui aient été consacrées à Pau (1980, 2009, 2015).

Au niveau scolaire, après des échanges lors des deux premières années du jumelage, il n'y en a eu que deux supplémentaires, en 2010 et 2011, pour des classes de latinistes ainsi que des échanges avec le lycée hôtelier St Vincent de Paul<sup>2</sup>. L'absence d'université à Pistoia limite un peu plus les échanges, ce qui rend le jumelage incomplet au regard des autres.

La spécificité de ce jumelage est la participation de restaurateurs des deux villes. Après une mauvaise expérience paloise à Pistoia, ce sont exclusivement les restaurateurs italiens qui sont venus à Pau, en 2009, 2013, 2014 et 2015, pour le « village italien », installé durant quatre jours sur la Place royale ; il accueille aussi quelques artisans. Ce village sera à nouveau présent en 2016.

Sur les quarante années de jumelage, on ne compte que huit années d'échanges réguliers, entretenus principalement grâce à l'activité des deux Mairies. L'absence des lycées et des universités créent un vide mais nous pouvons tout de même parler d'un jumelage actif, car vivant dans le domaine précis de la gastronomie. Comme pour Xi'an mais à un niveau beaucoup plus faible, les entreprises, ici les restaurateurs italiens, ont un rôle moteur et font vivre le jumelage depuis quelques années.

---

<sup>1</sup>Entretien avec Mme Castera, Pau, 9 février 2016.

<sup>2</sup>E. B., « Pau tente le grand bond avec les Chinois », 25 juin 2012, [www.larepubliquedespyrenees.fr](http://www.larepubliquedespyrenees.fr) [consulté le 11 octobre 2015].

### III. Les jumelages « mous »

Nous les définissons comme ceux qui, sans être très actifs, ne sont pourtant pas totalement inactifs puisque des échanges ont lieu de temps en temps. Aucun lien fort n'apparaît cependant.

#### 1. Saragosse (1960)

Fondé sur l'amitié de Louis Sallenave et de Luis Gomez Laguna, maire de Saragosse, ce jumelage, le plus ancien, a fébrilement perduré jusqu'à aujourd'hui. La proximité géographique est un facteur à priori favorable. Les deux villes sont à portée de bus ou de voiture. Même si les langues ne sont pas les mêmes, elles sont relativement proches et enseignées des deux côtés des Pyrénées. Facteur pouvant jouer, un Consulat d'Espagne est implanté à Pau. Rappelons que Pau, par ses dimensions et son importance, est loin d'égaliser Saragosse, cinquième ville d'Espagne.

##### *a. La période Sallenave*

Il faut considérer cette période à part. Dans les années qui suivent la signature du jumelage, les événements qui lui sont liés s'enchaînent, comme nous pouvons le voir dans le tableau ci-dessous. De nombreuses rencontres sportives ont lieu à la fin des années 1960 et les contacts semblent être permanents.

sept.60	Jumelage, patronage de la Viguerie royale <sup>1</sup> de Jurançon, célébration du mariage des vins béarnais de Jurançon et des vins aragonais de Carignerra <sup>2</sup>
mai 61	500 Palois à Saragosse aux cérémonies de jumelage, une grande délégation de donneurs de sang
sept. 62	Gomez-Laguna, maire de Saragosse, à la foire expo de Pau (avec Chaban-Delmas)
1965	Gomez-Laguna fait citoyen d'honneur de la ville de Pau, tout le Conseil municipal de Saragosse présent. Cérémonie précédée d'un dépôt de gerbe au monument aux morts <sup>3</sup>
mai 67	Réception des équipes d'athlétisme et de basket de Saragosse

<sup>1</sup>La Confrérie de la Viguerie Royale de Jurançon, créée en 1953 par le syndicat des producteurs de vin, a notamment pour mission « d'assurer le maintien de son prestige à travers le monde » ([www.cavedejurancon.com](http://www.cavedejurancon.com)).

<sup>2</sup>AA 4D5/6.

<sup>3</sup>AA 1D1/69.

68-69	Matches de football FC Pau – Real Zaragoza <sup>1</sup>
fév.69	Réception de professeurs et d'élèves de l'école des gérants de coopératives de Saragosse
mars 69	Réception d'un groupe d'étudiants sportifs de Saragosse
mai 69	Championnat d'athlétisme Saragosse-Pau
juin 70	Championnat de pétanque. Déjeuner avec une délégation à St Basil's, en présence du Consul d'Espagne. La Viguerie intronise des membres de la délégation. <sup>2</sup>

**Tableau 7 : Chronologie des échanges avec Saragosse jusqu'en 1970**

*b. De 1971 à aujourd'hui*

Le décès de Louis Sallenave en 1971 semble agir comme un coup d'arrêt puisqu'il faut attendre 1994 pour que, dans le cadre de ce jumelage, Saragosse invite Pau à son incontournable Feria del Pilar<sup>3</sup>. Cela reste un événement isolé.

Après cela, on note une initiative originale pour les années 1998 et 1999. Un accord de coopération est conclu entre les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) de Pau et de Saragosse<sup>4</sup>. La collaboration porte sur les savoir-faire pédagogique et administratif. Elle se concrétise par la création à Saragosse d'un institut de formation avec la CCI. Le partenariat permet alors à des étudiants d'obtenir un double diplôme franco-espagnol, en passant deux années à Saragosse et une année à l'ESC Pau. Cet accord productif ne subsiste toutefois que quelques années.

En mai 2004, une convention est signée entre les deux mairies pour officialiser des échanges culturels<sup>5</sup>. Enfin, en octobre 2005, un comité municipal Pau-Saragosse est mis en place en vue de la préparation de l'Exposition universelle de 2008. Des échanges ont lieu au sujet d'un rapprochement des deux villes, notamment pour un projet départemental de rétablissement de l'ancienne ligne de chemin de fer Pau-Canfranc. Pau est présente à la foire de Saragosse en 2006 puis à l'Exposition de 2008, où elle partage durant quelques heures un stand avec l'Office de tourisme<sup>6</sup>. Des cars sont également mis à la disposition des Palois. Martine Lignières-Cassou, fraîchement élue,

<sup>1</sup>AA 3R3/36.

<sup>2</sup>Ib.

<sup>3</sup>AA 28W\_PAU121.

<sup>4</sup>*Historique des jumelages*, Mairie de Pau.

<sup>5</sup>*Historique des jumelages*, Mairie de Pau.

<sup>6</sup>A.L., « Pau chez nos voisins, Zaragoza 2008 », 24 mai 2008, [www.sudouest.fr](http://www.sudouest.fr) [consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2015].

déplore à cette occasion que « la ville de Pau ne se soit pas activée durant la mandature précédente pour avoir un stand [permanent] sur le site de l'Exposition »<sup>1</sup> ; elle fait ici allusion à son prédécesseur Yves Urieta. Elle exprime dans le même temps sa volonté de réactiver le jumelage avec Saragosse, ainsi que tous les autres.

Pourtant, après l'Exposition, le jumelage reste au point mort. Madame Castera a contacté la nouvelle équipe municipale après les élections du printemps 2015 en Espagne. Les Espagnols se sont déclarés partants pour reprendre des échanges dans les différents domaines que Pau proposerait. Aucune proposition n'a pour l'instant été faite.

On doit encore signaler des échanges scolaires. Depuis 2010, le Lycée St Dominique envoie et reçoit vingt élèves par an<sup>2</sup>. Le lycée Baradat possède depuis 2011 un accord avec l'Instituto Corona de Aragon à Saragosse dans le cadre du programme Erasmus +<sup>3</sup>. Six à dix élèves de Première et de Terminale partent en stage chaque année pendant deux mois ; en parallèle un à cinq BTS viennent à Pau. Serge Blanquet, proviseur adjoint de ce lycée, a contacté la mairie de Pau lorsqu'il a voulu lancer un projet avec Saragosse ; il n'a reçu aucune réaction ni aucune aide de sa part. Le contact s'est finalement fait via une enseignante de Français dans le lycée de Saragosse. L'échange est dynamique grâce à la bonne volonté de Mr Blanquet, qui loue quatre fois par an un mini bus pour amener et ramener les élèves à Saragosse. Pour lui, le plus difficile est de trouver un partenaire, d'établir un contact sur place. L'idée d'un réseau des lycées des villes jumelées, d'une plateforme de contact, lui a paru intéressante.

En ce qui concerne l'éducation, la mairie est donc peu active ou même incitative. Elle accepte d'organiser un pot pour l'arrivée des élèves étrangers chaque année, pas plus.

L'Université, quant à elle, accueille depuis la création du programme européen Erasmus des étudiants de Saragosse, et chaque année des étudiants palois se rendent à Saragosse<sup>4</sup>. Là encore, c'est un lien de plus avec la ville espagnole qui n'est pas directement imputable au jumelage. Des échanges ont lieu avec de nombreuses autres universités, ne serait-ce qu'en Espagne même. Comme nous l'avons précisé en

---

<sup>1</sup>Ib.

<sup>2</sup>Email de Mr Gouët, chef d'établissement de l'Institut Saint-Dominique, 7 octobre 2015.

<sup>3</sup>Entretien avec Mr Blanquet, directeur-adjoint du Lycée Baradat, 8 octobre 2015, Pau.

<sup>4</sup>Entretien avec Mme Guesle, directrice de l'IEFE, 13 octobre 2015, Pau.

introduction, l'inexistence d'archives des Relations Internationales et de l'IEFE empêche tout historique. On ne peut donc pas savoir si le jumelage est précisément à l'origine de ces échanges. L'ESC Pau a également un accord avec l'université de Saragosse.

Au niveau associatif enfin, la MJC Berlioz entretient des relations fortes et soutenues avec la Fondation Federico Ozanam à Saragosse<sup>1</sup>. Elles concernent essentiellement le quartier Berlioz à Pau et le quartier San Pablo à Saragosse. Ces échanges, favorisés par la proximité géographique et le dynamisme des deux partenaires, existent depuis 1995 et ont été inclus dans la convention culturelle des villes jumelles signée en 2004, bien que le jumelage n'en soit pas à l'origine<sup>2</sup>. Ils consistent principalement en rencontres autour d'événements culturels : groupe de cirque de Saragosse au Carnaval Biarnès à Pau, groupe de danses béarnaises à la Carrera del Gancho à Saragosse, etc.

Mme Castera déplore de son côté le manque d'initiative du Consul d'Espagne « qui ne fait rien depuis plusieurs années »<sup>3</sup>. Elle a tenu à rappeler que ses prédécesseurs organisait des événements pour la fête nationale espagnole, faisaient venir des produits locaux, des artistes espagnols.

Le jumelage avec Saragosse arrive donc surtout en complément d'autres relations, indépendantes de lui. Après la vitalité des années 60, il périclité. S'il est parvenu, en rampant, jusqu'à aujourd'hui, c'est parce que la proximité géographique favorise les initiatives scolaires, universitaires et associatives comme nous venons de le voir, mais également les relations entre deux villes qui du point de vue touristique et des infrastructures peuvent avoir des intérêts communs ; les Pyrénées les séparent mais les lient. Toutes ces actions peuvent être récupérées et mises sur le compte du jumelage, mais en réalité elles existent aussi bien sans lui. A priori le plus facile à mettre en œuvre, matériellement et financièrement parlant, il demeure finalement beaucoup moins brillant que ceux de Göttingen ou Xi'an par exemple.

---

<sup>1</sup>Brochure « Berlioz-Casco Historico », bilan des échanges depuis 2001, [www.mjcberlioz.over-blog.fr](http://www.mjcberlioz.over-blog.fr) [consultée le 13 octobre 2015].

<sup>2</sup>N. T., « Berlioz et San Pablo les yeux dans les yeux », 14 avril 2006, [www.sudouest.fr](http://www.sudouest.fr) [consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2015].

<sup>3</sup>Entretien avec Mme Castera, Pau, 9 février 2016.

## 2. Kofu (1975)

Kofu (Japon) est une ville de 200.000 habitants, entourée de vignobles et à proximité du Mont Fuji. Elle possède une université. Comme Pistoia, le contexte du jumelage est la création du comité. Les quelques véritables échanges ont surtout lieu durant les dix dernières années.

Le jumelage débouche la première année sur la même bourse que pour Pistoia, en faveur d'un étudiant japonais afin de payer son séjour au Centre International d'Été des Pyrénées. Ensuite, plus rien pendant plus de vingt ans, à l'exception de trois séjours organisés par une agence de voyage japonaise, entraînant la venue d'une quarantaine de personnes à Pau<sup>1</sup>. Ces touristes japonais ont été à chaque fois accueillis lors d'une réception à la mairie, ont visité les caves de Jurançon avant de se rendre sur la côte basque.

Des vigneronnes de Kofu, implantée au cœur d'une région viticole, ont dans les années 90, pris contact avec la Chambre de commerce et d'industrie et les Caves de Jurançon pour envisager la possibilité de mettre en place des échanges dans ce domaine<sup>2</sup>.

En mai 2005, pour la commémoration du 30<sup>ème</sup> anniversaire de jumelage, Kofu offre plusieurs bâtons de combat au club de Kendo de Pau et exprime dans un courrier sa volonté d'intensifier les échanges avec Pau dans les domaines culturels, économiques et techniques<sup>3</sup>. En septembre de la même année, le maire de Kofu est à Pau accompagné d'une petite délégation. Il assiste alors à l'inauguration du « jardin de Kofu », avenue du stade nautique<sup>4</sup>. Il n'est encore qu'à l'état d'ébauche mais une stèle y a été dressée pour rappeler l'amitié entre les deux villes<sup>5</sup>. Ce jardin s'inscrit dans le cadre du grand projet d'aménagement urbain de Labarrère intitulé « Jardins du monde », qui prévoit notamment la création à Pau d'un jardin représentatif de chaque ville jumelle. Kofu est l'une des rares villes jumelles à accorder un intérêt à cette initiative. Elle dépêche même des jardiniers-paysagistes à Pau afin qu'ils aident à son élaboration. Le jardin ne reste

---

<sup>1</sup>Entretien avec M. Lambert, Pau, le 27 avril 2016.

<sup>2</sup>Ib.

<sup>3</sup>*Historique des jumelages*, Mairie de Pau.

<sup>4</sup>LONGUÉ Thomas, « Le maire de Kofu en son jardin japonais », article du 25 août 2012, [www.sudouest.fr](http://www.sudouest.fr) [consulté le 11 septembre 2015].

<sup>5</sup>V. C., « La ville de Kofu valide le jardin japonais de Pau », article du 25 août 2012, [www.LaRepubliquesdesPyrenees.fr](http://www.LaRepubliquesdesPyrenees.fr) [consulté le 11 septembre 2015].

pas ouvert très longtemps et nécessite une restauration dès 2011. Il est rouvert en 2012, à l'occasion d'une visite du nouveau maire de Kofu<sup>1</sup>. Il est le seul projet véritablement abouti du jumelage. Dans ce cadre, nous devons mentionner le rôle d'Izumi Boisseau, habitante franco-japonaise de Pau, qui par son insistance et sa persévérance auprès de la Mairie, a grandement participé à la réouverture du jardin en 2011<sup>2</sup>. En réalité, sans l'intervention de celle-ci, il n'y aurait probablement plus aucune réalisation concrète et réussie du jumelage.

Entre temps, en 2006, un échange de courrier a lieu dans le cadre de l'étude « France-Japon, pour un développement territorial durable », un programme de Cités Unies France. C'est ici l'une des rares participations de Pau à l'activité de l'organisme de jumelage. Mme Castera se rend à cette occasion à Paris pour une réunion du « Groupe-pays Japon », regroupant des représentants, comme elle, de villes françaises jumelées avec des villes japonaises<sup>3</sup>. L'élue se rend également à Kofu en 2010, unique et seul déplacement de Pau vers le Japon à ce jour<sup>4</sup>.

Dernièrement, en octobre 2015, a eu lieu la commémoration du 40<sup>ème</sup> anniversaire de jumelage. Pau a accueilli une délégation de Kofu pendant quatre jours. Outre la plantation symbolique par les deux maires d'un cerisier du japon<sup>5</sup>, le projet d'une coopération entre les universités des deux pays a été évoqué. Cela a donné lieu à la réception d'une délégation de l'université de Yamanashi à Pau en février 2016. Il a alors été décidé « de mettre en place un accord portant sur des collaborations recherche principalement, dans divers domaines scientifiques »<sup>6</sup>, autour de thèmes comme la protection de l'environnement ou la lutte contre le réchauffement climatique<sup>7</sup>. Une visioconférence devrait avoir lieu avec les enseignants-chercheurs intéressés pour affiner le projet avant la rédaction de l'accord. S'il se fait effectivement, il permettra de créer un lien permanent, bien que léger, avec la municipalité japonaise.

---

<sup>1</sup>Ib.

<sup>2</sup>Entretien avec M. Lambert, 27 avril 2016, Pau.

<sup>3</sup>Entretien avec Mme Castera, 9 février 2016, Pau.

<sup>4</sup>Ib.

<sup>5</sup>*Historique des jumelages*, Mairie de Pau.

<sup>6</sup>Email de Mme Peyret, directrice des Relations Internationale de l'UPPA, Pau, 18 avril 2016.

<sup>7</sup>« Pau-Kofu : 40<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage », é-CLAIR n°91, janvier 2016, Centre japonais des collectivités locales, [www.clairparis.org](http://www.clairparis.org) [consulté le 23 mars 2016].

## IV. Les jumelages inactifs

Pour Mobile, Setubal, Swansea et Daloa, nous pouvons vraiment parler d'inactivité. D'abord parce que ces jumelages n'ont donné lieu qu'à un nombre réduit d'échanges. Surtout parce que les liens avec ces villes sont aujourd'hui inexistantes.

### 1. Mobile (1975)

Comme pour Kofu et Pistoia, le premier échange réalisé a consisté en une bourse pour un étudiant de Mobile afin qu'il puisse suivre des cours au Centre international d'été des Pyrénées<sup>1</sup>. Ensuite, en juillet 1976, nous retrouvons vingt Palois à Mobile pour les fêtes du Bicentenaire<sup>2</sup>. Dans les années qui suivent, soixante-dix étudiants de l'ESC Pau réalisent des séjours à l'Université de South Alabama, dans le cadre du jumelage<sup>3</sup>. Cet accord de l'ESC Pau avec Mobile University dure jusqu'au début des années 2000<sup>4</sup> et demeure le seul lien véritable, bien fin, entre les deux jumelles. A vrai dire, ce n'est plus dans le cadre du jumelage que cet accord perdure. Enfin, en 1979, après le passage de l'ouragan Frédéric à Mobile, Pau fait don d'un chêne à la ville américaine, geste que le maire de Mobile saluera dans un courrier envoyé en 1991 pour les seize ans du jumelage<sup>5</sup>. Et les échanges cessent.

En septembre 2004, André Labarrère reçoit un courrier de Mr Michaël C Dow, son homologue américain, qui souhaite « maintenir des relations d'échanges éducatifs, économiques et professionnels »<sup>6</sup>; volonté partagée par Labarrère mais qui n'est pas suivie des faits. En 2006 est évoquée l'idée d'une rencontre entre l'équipe de football américain de Pau, les Sphinx, et l'équipe d'un lycée (*High School*) de Mobile<sup>7</sup>, projet qui n'aura pas non plus de suite<sup>8</sup>. Anne Castera, en poste à la Mairie de Pau depuis 2002, a été en relation avec Helen Painter, sa correspondante à la Mairie de Mobile. Plus aucune nouvelle n'est parvenue des États-Unis depuis le décès de cette dernière, personne n'ayant apparemment repris le flambeau.

---

<sup>1</sup>AA 1D1/77.

<sup>2</sup>*Historique des jumelages*, Mairie de Pau.

<sup>3</sup>AA 1D1/110.

<sup>4</sup>Email de V. Boulloud, Coordinatrice Relations Internationales de l'ESC Pau, 18 avril 2016.

<sup>5</sup>AA 1D1/110.

<sup>6</sup>*Historique des jumelages*, Mairie de Pau.

<sup>7</sup>*Historique des jumelages*, Mairie de Pau.

<sup>8</sup>Email de P. Darmana, président des Sphinx de Pau, 15 avril 2016.

## **2. Setubal (1978/1991)**

Même si le jumelage officiel n'a eu lieu qu'en 1991, Pau réalise dès 1978 une demande de jumelage avec cette ville portugaise de 120.000 habitants<sup>1</sup>. Ainsi, en 1983, lorsque le Conseil municipal vote l'octroi d'une subvention pour une inondation à Setubal, le compte-rendu de délibération la qualifie de « ville jumelée »<sup>2</sup>. La cérémonie officielle a lieu en septembre 1991<sup>3</sup> mais ne débouche sur rien de concret. Il ne semble y avoir eu aucun projet réel de coopération entre les deux villes. En 2009, Mme Castera tente de renouer une relation mais n'obtient aucune réponse. Durant l'été 2013, l'élue paloise se rend à ses frais au Portugal et parvient à relancer un début d'échange. C'est ainsi que huit jeunes setubaliens viennent à Pau durant l'hiver 2014 ; ils sont hébergés dans des familles portugaises de Pau et mangent les midis dans une cantine scolaire. Ces enfants sont accompagnés d'une délégation de leur ville qui assiste notamment à un concert de Fado<sup>4</sup>. Malgré la présence de plusieurs associations portugaises à Pau, les échanges ne sont à l'heure actuelle pas allés plus loin.

## **3. Swansea (1982)**

Swansea est la ville pour laquelle nous recensons le moins d'échanges. Depuis 1986, seul fait notable, l'association Relais linguistique propose tous les ans des séjours pour collégiens dans cette ville du Pays de Galles<sup>5</sup>. Ces séjours ont effectivement été mis en place parce que Pau était jumelée avec Swansea<sup>6</sup>. Quelques échanges scolaires ont également eu lieu avec le collège Clermont dans les années 90<sup>7</sup>. En 1993, Pau a reçu des dépliants touristiques de Swansea en Français<sup>8</sup>. Puis le jumelage est devenu caduque au cours du temps, la mairie galloise ne répondant pas aux quelques sollicitations de Pau, notamment pour la Journée de l'enfance en 2009 pour laquelle Mme Castera leur avait envoyé une invitation.

---

<sup>1</sup>AA 1D1/81.

<sup>2</sup>AA 1D1/89.

<sup>3</sup>AA 34 W\_PAU50.

<sup>4</sup>N.T., « Pau accueille Setubal, ville jumelée », article du 10 février 2014, [www.sudouest.fr](http://www.sudouest.fr) [consulté le 11 décembre 2015].

<sup>5</sup>[www.pepiniere-pau.org/association/relais-linguistique/](http://www.pepiniere-pau.org/association/relais-linguistique/) [consulté le 15 avril 2016].

<sup>6</sup>Email de Mme Candau, directrice du Relais linguistique, 13 mars 2016.

<sup>7</sup>Entretien avec M. Lambert, Pau, 27 avril 2016.

<sup>8</sup>AA 1Z130.

#### 4. Daloa (1983)

Nous avons vu que cette relation avait été établie alors que les maires des deux villes étaient ministres et après une rencontre des chefs d'État des deux pays. Dès le début, elle a une orientation presque unilatérale mais semble avoir, outre une fonction humanitaire, un rôle de partage de connaissances. Est ainsi créée, lors de la signature du protocole d'accord, une commission paritaire « composée d'élus, de représentants de l'administration générale et des services techniques pour favoriser une collaboration technique, administrative et de gestion et des contacts économiques et socioculturels »<sup>1</sup>.

Les échanges se cantonnent pourtant très vite à de simples envois de livres scolaires en Côte d'Ivoire. En mai 2002, le maire de Daloa est à Pau pour une visite de courtoisie. Il souhaite entretenir les relations et donner une impulsion nouvelle aux liens de solidarité et de partenariat n'unissant plus, en réalité, les deux villes<sup>2</sup>. Il aimerait participer à la grande manifestation des « Jardins du monde ».

En juin 2010, un nouveau maire vient en France pour réchauffer les relations et demander des dons pour soulager la population ivoirienne, dons qui seraient consacrés à l'éducation, à la santé et aux routes<sup>3</sup>. Le renforcement des jumelages est acté par les signatures des deux maires mais il n'entraîne pas de modifications dans les liens avec Daloa. Pour preuve, les conversations téléphoniques de Mme Castera avec le maire de Daloa qui, en 2015, souhaitait renouer les liens avec Pau...

Nous pouvons parler ici d'un échec puisque les résultats sont maigres, même du simple point de vue humanitaire. Le déséquilibre entre les deux villes et l'unilatéralité de l'échange ont rendu impossible l'établissement d'une relation sur le long terme. Aujourd'hui plus qu'hier, alors que la tendance est à la rationalisation des jumelages, celui avec Daloa perd de son sens. Mme Castera a ainsi évoqué les contraintes budgétaires qui amènent à reléguer au second plan des démarches telles que celle-ci, purement subventionnelle et n'apportant ou ne rapportant pas grand-chose<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup>AA 1D1/87.

<sup>2</sup>*Historique des jumelages*, Mairie de Pau.

<sup>3</sup>VIEY CISSE Lamine, « Coopération Nord/Sud : le jumelage Daloa - Pau », koffi.net [consulté le 11 décembre 2015].

<sup>4</sup>Entretien avec Mme Castera, Pau, 9 février 2016.

Pourquoi, finalement, ces jumelages n'ont-ils pas pris forme ? Ils ont tous, à priori, des caractères différents, mais ce sont les mêmes raisons qui les amènent à se défaire. La première d'entre elles est la faible implication de la mairie et du comité de jumelage, qui n'a impulsé aucune action, n'a donné aucune direction. Notre entretien avec M. Lambert a été éclairant de ce point de vue là puisque, nous décrivant le contexte de la création du comité et son mode de fonctionnement, il nous a indiqué qu'il se plaçait dans une démarche d'accompagnement plus que de directive. Son rôle principal a été de soutenir par des subventions ou des réceptions toutes les initiatives que des individus, des écoles, des associations pouvaient avoir concernant des échanges avec les villes jumelées. En ne se donnant pas le rôle d'instigateur, en décidant de se délester de cette mission, la Mairie réduit les chances d'un développement des relations. La deuxième raison principale est l'absence d'un autre acteur dynamique qui pourrait jouer le rôle de moteur, à l'instar de l'Institut Heinrich Mann et des collègues pour Göttingen. L'absence d'un acteur dynamique dans la ville étrangère est aussi un facteur d'extinction du jumelage.

## **V. Bilan**

### **1. L'évolution des jumelages**

Sous Sallenave, qui préside personnellement aux jumelages avec Bath et Saragosse, l'idée de fraternité entre les populations est très présente. Le lien avec Bath est un pur produit de l'immédiat après-guerre. Le jumelage avec Saragosse, s'inscrivant dans une histoire plus ancienne, est imprégné d'un esprit d'amitié qui se concrétise par de nombreuses rencontres sportives ou, par exemple, le voyage de cinq cents donneurs de sang à Saragosse.

A partir des années 1970 apparaît une nouvelle version des jumelages. Le maire n'est plus le décideur, l'aiguilleur unique de ces derniers puisqu'un comité est créé, même si le président de ce comité, M. Daudu, tient sûrement le rôle de décideur. Leur nature aussi change et le jumelage se diversifie dans ses actions.

En premier lieu, l'aspect éducatif des échanges s'affirme. Il finit même par devenir consubstantiel à l'idée que l'on se fait des jumelages en général. Des étudiants de Kofu, Pistoia et Mobile obtiennent ainsi des bourses pour venir à Pau, des élèves de l'ESC se rendent à Mobile. Le jumelage de Göttingen est fondé sur l'éducation scolaire et universitaire. Avec Swansea, la relation est presque uniquement basée sur des séjours linguistiques au Pays de Galles.

Le deuxième aspect, affiché par la plupart des accords, est culturel. C'est l'essence même du jumelage avec Xi'an. Il englobe aussi presque tous les autres, le mot « culturel » englobant aussi bien les échanges scolaires eux-mêmes que la gastronomie, la langue, les arts et les spectacles, enfin beaucoup de formes de contact : c'est autant le séjour de restaurateurs palois à Pistoia que l'exposition de peintres de Xi'an à Pau, ou encore les concerts à Pau et à Göttingen d'un duo palois-göttingenien.

Le troisième aspect, caractérisant certains des jumelages, est centré sur l'assistance ou l'intégration des populations de pays émergents. Le cas de Daloa est exemplaire mais on peut aussi évoquer celui de Setubal, dont le jumelage s'effectue quelques années seulement après la Révolution des Œillets et s'inscrit dans un processus progressif d'intégration du pays à l'Union Européenne. La relation avec

Xi'an est aussi, du point de vue chinois, établie dans cette optique puisqu'elle fait suite à une demande de la République populaire de Chine, en train de s'ouvrir au monde.

Ces évolutions sont vraisemblablement parallèles à celles qui ont lieu en France durant la même période, bien qu'aucune étude globale n'ait été réalisée<sup>1</sup>.

Nous pouvons distinguer un dernier mouvement à partir des années 1990, que nous pourrions qualifier de rationalisation des jumelages. Nous avons vu dans la première partie que les relations entre villes avant 1939 se basaient sur des échanges de savoir-faire ; ils avaient une consistance technique et recherchaient une efficacité. Cet esprit se retrouve dans les démarches de la mairie de Pau depuis une vingtaine d'années, s'ajoutant ou se substituant aux objectifs annoncés lors de la signature des certaines chartes.

Pour Saragosse par exemple, deux des trois échanges dans lesquels la mairie a un rôle dans cette période concernent un accord de coopération entre les chambres de commerce et d'industrie et la mise en place d'un comité municipal Pau-Saragosse en vue de la préparation de l'Exposition universelle de 2008. Le Jardin de Kofu fait partie d'un projet d'aménagement urbain. La reprise des relations avec Xi'an et leur essor a un fondement économique et touristique. De même, la mise en place du « Village italien », composé de commerçants et d'artisans de Pistoia, permet d'intensifier le jumelage.

Notons enfin l'aspect totalement apolitique des jumelages aujourd'hui.

## **2. Les principaux facteurs d'échec ou de réussite**

Planter un cerisier du Japon ou un panneau indiquant la direction de Göttingen sont des effets « folkloriques » de la réussite d'un jumelage, dont on peut déceler plusieurs causes.

Le premier atout d'un jumelage est la présence d'un acteur dynamique dans au moins l'une des deux villes. A Pau, l'Institut Heinrich Mann et les classes d'élèves

---

<sup>1</sup>CHOMBARD-GAUDIN Cécile, « Pour une histoire des villes et communes jumelées », Vingtième siècle, n°35, juillet-septembre 1992, pp 63-64. L'article, qui date de presque 25 ans, ne semble avoir donné d'idées à personne.

jouent ce rôle pour Göttingen, la mairie et des entrepreneurs locaux pour Xi'an et Pistoia.

La définition d'un projet est aussi primordiale. Le jardin de Kofu a par exemple permis pendant plusieurs années d'entretenir les relations entre Pau et sa jumelle pour aboutir sur une véritable réalisation. Celle-ci s'inscrit de surcroît dans un vrai projet municipal.

Au contraire, le manque d'argent est peut être l'un des principaux obstacles aux échanges. Mme Castera le déplore et explique l'inactivité de certains jumelages par l'inexistence d'un budget qui leur serait affecté. Elle compare notamment les sommes consacrées par Pau à celles de Billère. En 1975 déjà, un conseiller municipal évoquait Arles pour remarquer que Pau attribuait des subventions plutôt faibles pour ses nouveaux jumelages<sup>1</sup>. Mme Castera évalue les sommes utilisées pour les échanges à 10.000 euros environ.

L'absence d'un comité est aussi, à l'évidence, un frein au développement et à l'épanouissement de relations, qui ne sont pas prises en main. Les faire dépendre de la volonté et de l'activité d'un ou deux élus, qui ne se consacrent pas uniquement à eux, les restreint forcément. Surtout, ce système permet difficilement l'implication de la population.

Enfin, l'absence de projet global autour des jumelages et le fait qu'ils ne soient pas spécifiquement pris en compte les placent inévitablement à l'arrière-plan de la vie municipale.

---

<sup>1</sup>AA 4D5/6.

## CONCLUSION

En 2008, lors de l'exposition universelle à Saragosse, Martine Lignières-Cassou regrettait que le jumelage avec cette ville ne soit pas plus actif<sup>1</sup>. Elle déclarait à cette occasion que seul le jumelage avec Göttingen vivait véritablement et souhaitait spécialiser certains jumelages sur des points spécifiques, des points forts.

Les intentions ne se sont totalement pas transformées en faits, même si depuis les échanges avec Xi'an et Pistoia ont connu un redémarrage.

Du point de vue purement pratique, nous pouvons remarquer que le développement d'Internet, la banalisation de l'usage des mails et l'explosion des réseaux sociaux n'ont eu aucun impact notable sur les jumelages et n'ont déclenché aucune suractivité des échanges, même formels ou diplomatiques, ce à quoi nous aurions pu éventuellement nous attendre. Les moyens de communication sont devenus simples au maximum mais les communications n'ont pas augmenté. Cela est probablement imputable à un manque de volonté politique, ou du moins à un désintérêt des élus, de Pau comme des villes jumelles. Qu'est-ce que coûte un mail ? Probablement ne voyait-on pas l'intérêt d'entretenir ou de relancer certaines relations.

En parallèle, un peu partout en France, de nombreuses villes ont au contraire perçu un intérêt dans le fait de développer ces relations, un peu ou beaucoup plus qu'à Pau. Elles ont relevé le défi d'adapter les jumelages au monde, aux attentes et aux besoins d'aujourd'hui, et de les inclure à part entière dans la vie de leur commune. Nous allons nous y intéresser.

---

<sup>1</sup>A.L., « Pau chez nos voisins, Zaragoza 2008 », 24 mai 2008, [www.sudouest.fr](http://www.sudouest.fr) [consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2015].

## **TROISIÈME PARTIE : Comparaisons et propositions d'améliorations**

## INTRODUCTION

Cette partie, comparative, a comme premier objectif de recenser, dans la France des villes jumelées, des expériences et des pratiques pouvant apporter des solutions ou des idées à la Ville de Pau. Ce qui la motive aussi est l'idée de donner une utilité à ce mémoire, en dehors de l'expérience académique et personnelle qu'il apporte à son rédacteur. Après avoir étudié les racines des jumelages dans la première partie, nous aimerions que ce mémoire, à son tour, prenne racine et donne au moins quelques petits fruits. C'est ce qui explique le foisonnement d'exemples que nous utilisons, en espérant qu'au moins l'un d'entre eux puisse à l'avenir servir ou inspirer un début d'idée à ceux qui, aujourd'hui, sont en charge des jumelages.

Il n'y a pas de comité pour les jumelages à Pau. Nous avons donc trouvé logique de consacrer une première partie aux diverses façons de les **piloter (I)**, et une deuxième à celles de les **financer (II)**. Le manque d'argent est en effet un prétexte évoqué à plusieurs reprises par les élus. En observant les différentes activités de nombreux comités de jumelage en France, nous remarquons cependant que ce manque, à Pau, est incontestablement lié à un manque d'initiative. Nous constatons qu'il serait déjà possible, à peu de frais, d'améliorer notablement l'intensité et l'activité des jumelages, à travers **la mise en réseau (III)** notamment, ou encore par **la communication (IV)**, presque inexistante et pourtant incontournable à l'heure d'Internet. Nous évoquerons enfin brièvement dans une dernière partie **quelques exemples d'événements et de projets (V)** qui sont autant de sources potentielles d'inspiration.

Cette partie consiste ainsi à rechercher des façons de développer les jumelages et de les réinventer. Les jumelages doivent selon nous, pour exister plus, devenir un des aspects de la politique municipale, en s'insérant notamment dans les projets de la Ville. C'est pourquoi ne nous restreindrons pas au champ propre et traditionnel des jumelages, puisque les communes qui les ont développés efficacement ne l'ont pas fait. Nous parlerons donc, entre autres, de la coopération décentralisée et de programmes européens pas particulièrement spécifiques aux jumelages.

## **I. Piloter les jumelages**

Pour Louis Sallenave, les jumelages faisaient partie des événements extérieurs à la vie municipale. Les piloter, ce serait au contraire organiser la vie des jumelages de façon à ce qu'ils s'intègrent toujours plus à la vie municipale ; ce serait avoir une démarche plus active, fixer une direction, planifier les rencontres d'année en année. Comme dans tous les domaines de la vie municipale, et même en dehors, il s'agirait pour Pau de construire un projet autour de ses jumelages. Dans cette perspective, plusieurs éléments pourraient favoriser la mise en place d'échanges plus solides.

### **1. La création d'un comité de jumelage**

La création d'une association ou d'un comité de jumelage semble de ce point de vue là une nécessité. Dans la plupart des villes, et jusque dans les plus petites communes, une telle structure existe presque systématiquement. A Pau, depuis 2001, ce n'est plus qu'une élue, Mme Castera, qui est en charge de la plupart des jumelages. De la plupart puisque depuis 2014, M. Cabane, adjoint au maire en charge de la sécurité, de la prévention, des relations avec l'État et des politiques territoriales, s'occupe plus particulièrement de ceux avec la Chine et le Japon. Il n'y a cependant aucune réunion régulière, aucune planification, aucune politique précise. Il ne semble pas non plus y avoir de concertations entre les deux élus.

La création d'un comité aurait aussi l'avantage de pouvoir rassembler tous ceux qui, à Pau, veulent s'investir dans ces relations. Individus ou associations, seuls, n'ont pas forcément la possibilité de mettre en place des échanges avec des villes étrangères. Le fait de réunir au sein d'une association l'ensemble de ceux voulant s'impliquer permettrait de regrouper les énergies, de transformer des idées d'initiatives isolées en projets collectifs et concrets. Un tel cadre permettrait à la fois de faire sortir les jumelages de la mairie, d'impliquer la population et de regrouper des acteurs volontaires.

Cette idée, la première qui vient à l'esprit, n'a bien sûr pas échappé à la mairie qui, de réunions reportées en réunions reportées, pense à créer un tel organisme. Des

conflits entre personnes semblent toutefois, pour l'instant, barrer la route à une telle création.

Avec ce type d'initiative, il est aussi possible de diviser les actions de l'association en différents thèmes qui permettent d'attirer des personnes de divers horizons ainsi que de structurer l'action générale. C'est par exemple le cas à Beaupréau (Maine-et-Loire), où le comité est divisé en plusieurs commissions : accueil de délégations, animation et jeunesse, café-langues, communication, matériel et préparation des 30 ans d'un jumelage en 2016<sup>1</sup>.

## **2. La création d'une association par jumelage**

Cette solution peut être envisagée comme l'étape suivante à la création d'un comité général ou bien comme une voie alternative. Elle consiste à créer une association pour chaque jumelage (Pau - Göttingen, Pau - Kofu, etc). C'est par exemple le cas de Laval, qui possède un comité ou une association pour chacun de ses neuf jumelages<sup>2</sup>, ou celui de Chartres avec ses sept jumelages<sup>3</sup>. C'est aussi le cas de Rennes qui rassemble, au sein de la Maison internationale de Rennes (MIR), dix associations de jumelages<sup>4</sup>.

Cette Maison internationale de Rennes rassemble en fait plus d'une centaine d'associations, dont celles qui nous intéressent. Chacune des dix associations possède son site web, ses membres, ses activités et son budget.

Sur le point financier, l'autonomie de chaque jumelage implique une certaine dispersion mais, en parallèle, une somme régulière, annuellement affectée pour chaque ville. Un comité général, avec un budget général et plus gros, permet certes de mener des actions plus importantes sur tel et tel jumelage, mais de manière saccadée. De plus grosses activités ou échanges peuvent être organisés, moins souvent.

---

<sup>1</sup>Site du comité de jumelage de Beaupréau, [www.jumelage-beaupreau.fr](http://www.jumelage-beaupreau.fr) [consulté le 24 mai 2016].

<sup>2</sup>Site de la Ville de Laval, [www.mairie-laval.fr/franc/jumelage/jumelages/](http://www.mairie-laval.fr/franc/jumelage/jumelages/) [consulté le 24 mai 2016].

<sup>3</sup>Site du comité de jumelage de Chartres, [www.jumelages-chartres.fr](http://www.jumelages-chartres.fr) [consulté le 22 mai 2016].

<sup>4</sup>Site de la Maison internationale de Rennes, [mir-rennes.fr](http://mir-rennes.fr) [consulté le 18 mai 2016].

### 3. Se recentrer sur certains jumelages ?

Quatre jumelages sur neuf sont inactifs. Quel intérêt alors pour Pau de continuer à les conserver ? La ville peut certes se targuer sur son site internet d'entretenir des relations avec neuf villes étrangères. C'est, au final, un élément de communication comme un autre, qui touche aux « relations internationales » de la ville. Pourtant, comparée à d'autres villes de même taille ou même plus importantes, Pau semble posséder plus de jumelages que la moyenne. Pour ne citer que deux exemples, Strasbourg (Bas-Rhin) en possède cinq<sup>1</sup>, Amiens (Somme) quatre<sup>2</sup>.

Mme Castera évoque des moyens très réduits. Diminuer le nombre de villes jumelles permettrait de concentrer les moyens si jamais la Ville souhaite s'investir dans des échanges actifs. Mettre fin à ces jumelages, ce serait se tourner uniquement vers les autres, se recentrer sur ce qui marche ou pourrait marcher. Et même avec cela, cinq jumelages ne seraient-ils pas déjà trop par rapport au temps et aux moyens que Pau peut leur consacrer ?

Est-ce possible dans les faits ? Il n'y a en réalité aucune contrainte juridique qui l'empêcherait. Il suffit en fait d'une simple délibération du conseil municipal pour y mettre un terme. Il est toutefois peu probable que Pau supprime quelque chose qui, dans les faits, ne coûte rien. L'idéal serait bien entendu de tous les relancer.

En réalité, comme le font de nombreuses communes qui ont une véritable action en matière de jumelage, la manière la plus efficace de dynamiser les échanges serait probablement de mettre un projet en place avec chacune d'elle, ou en commun avec toutes. La question du nombre n'est donc pas vraiment déterminante à partir du moment où, encore une fois, des bénévoles s'impliquent.

La Journée de l'Europe, qui existe et est mise en place tous les ans à Pau par l'association Pistes Solidaires<sup>3</sup>, pourrait par exemple être organisée en collaboration avec Göttingen, Saragosse et Pistoia. Il serait facile d'imaginer une mutualisation des moyens ou la programmation d'un événement plus important à tour de rôle dans chacune des villes.

---

<sup>1</sup>Site de la Ville de Strasbourg, [www.strasbourg.eu/de/developpement-rayonnement/europe-intrenational/ville-partenaire-solidaire/jumelages](http://www.strasbourg.eu/de/developpement-rayonnement/europe-intrenational/ville-partenaire-solidaire/jumelages) [consulté le 2 juin 2016].

<sup>2</sup>Site de la Ville d'Amiens, [www.amiens.fr/institutions/villes-jumelles/html](http://www.amiens.fr/institutions/villes-jumelles/html), [consulté le 24 mai 2016].

<sup>3</sup>A. L., « Comment rencontrer l'Europe à Pau », 2 mai 2016, [www.larepubliquespyrenees.fr](http://www.larepubliquespyrenees.fr) [consulté le 22 mai 2016].

#### **4. Lancer des appels à projets**

L'un des objectifs d'un comité est d'impliquer la population. Pour cela, certaines villes mettent en place des appels à projets ; j'ai choisi d'en décrire deux en détail.

Strasbourg<sup>1</sup> en lance chaque année pour les associations et établissements d'enseignement engagés dans un partenariat ou souhaitant amorcer des échanges avec l'une des villes jumelles ; la Ville apporte un soutien financier aux initiatives et projets cofinancés, avec 50% maximum de cofinancement, la subvention portant sur le projet, pas sur le fonctionnement. L'organisme ayant remporté cet appel doit ensuite fournir un compte-rendu d'exécution et un compte-rendu financier, avec supports visuels. Une attention est portée au caractère durable du projet, aux suites prévues de l'échange, à l'impact et à la visibilité de l'action, et au principe de réciprocité et d'équilibre des échanges.

Les priorités thématiques sont très larges (promotion des idées et valeurs européennes, culture, sport, promotion de la démocratie locale et de la participation des jeunes, promotion des valeurs de solidarité et d'échanges entre les citoyens, sensibilisation aux enjeux environnementaux et promotion du développement durable, échanges de bonnes pratiques, actions de diffusion, de valorisation ou de partage d'expériences). Il y a aussi des priorités transversales (démarche participative, équilibre des genres, mixité sociale, solidarité intergénérationnelle, handicap, promotion du bénévolat, projet multi-acteurs).

Pour la fin de l'année 2016, la Ville de Rouen a quant à elle lancé un appel à projet pour le 50<sup>e</sup> anniversaire de jumelage Rouen-Hanovre, destiné aux associations rouennaises, pour soutenir les actions mettant en relation des Rouennais et des Hanovriens<sup>2</sup>. Les projets doivent s'adresser au grand public et être réalisés et visibles à Rouen et/ou à Hanovre ; ils doivent également mettre en relation des acteurs des deux villes. Les buts affichés sont : « encourager les initiatives pour cette relation ; accompagner la réalisation et favoriser l'implication des acteurs locaux dans des projets fédérateurs entre les deux villes ; promouvoir l'ouverture et la mobilité internationale, la découverte de la culture de chaque ville ; établir une meilleure visibilité des actions

---

<sup>1</sup>Site de la Ville de Strasbourg, [www.strasbourg.eu/de/developpement-rayonnement/europe-intrenational/ville-partenaire-solidaire/jumelages](http://www.strasbourg.eu/de/developpement-rayonnement/europe-intrenational/ville-partenaire-solidaire/jumelages) [consulté le 2 juin 2016].

<sup>2</sup>Site de la Ville de Rouen, [www.rouen.fr/breve/2016/05/appele-a-projets-50e-anniversaire-jumelage-rouen-hanovre](http://www.rouen.fr/breve/2016/05/appele-a-projets-50e-anniversaire-jumelage-rouen-hanovre) [consulté le 18 mai 2016].

portées à l'international en mutualisant les actions sur une période donnée : novembre 2016 ».

Le montant maximal de la subvention est de 1000 euros par projet, pour trois projets maximum. Comme Strasbourg, Rouen finance au maximum 50% du budget du projet, avec une participation financière minimum de l'association de 30% par rapport au budget total du projet. Les autres projets pourront bénéficier de la labellisation « 50<sup>e</sup> anniversaire Rouen - Hanovre » dans le cadre de la communication mise en place par la Ville. Les porteurs de projet devront par la suite fournir un bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action.

Plusieurs solutions permettent ainsi de piloter les jumelages et d'impulser diverses actions. Les individus en sont la sève et il ne peut y avoir de véritables activités sans leur implication active. Plus que des subventions, c'est une population dynamique qu'il faut attirer. Malgré cela l'argent, parfois frein aux jumelages, peut toujours aider.

## **II. Financer les jumelages**

Avec l'absence de direction, il est sûrement l'obstacle le plus important au développement des jumelages. Il nous a semblé intéressant de rechercher, en dehors des subventions de la mairie, quelles pouvaient être les autres solutions de financement d'activités dans le cadre de ces relations. Cette partie consiste donc en un tour d'horizon, forcément incomplet, de recettes, d'aides ou de subventions pouvant être captées par Pau pour favoriser directement ou indirectement les relations avec ses villes jumelles.

S'il n'y a pas d'argent pour les jumelages tels qu'ils existent aujourd'hui, le plus simple est peut-être de les moderniser, de les développer en leur donnant une nouvelle âme, d'en faire des jumelages de projet.

### **1. Les recettes**

Les premières recettes d'un comité peuvent venir des adhésions. Elles s'élèvent en moyenne, dans les autres villes, à vingt euros.

Elles peuvent également provenir d'événements payants. Dans de nombreuses villes, des cours de langues sont par exemple organisés par l'association ; soit ils sont payants, soit la personne qui souhaite y assister doit adhérer à l'association.

Un soutien financier peut aussi provenir d'entreprises implantées localement. L'association d'Aix-en-Provence<sup>1</sup> peut ainsi compter sur Air France, Haribo et la société Ricard lors de l'organisation de certaines activités. La taille de ces entreprises n'est peut-être pas tout à fait représentative de ce qui peut se faire dans d'autres villes. Pourtant, serait-il aberrant d'imaginer Total participant financièrement à un événement organisé à Pau, par exemple une épreuve sportive ou un événement lié à Xi'an, ville dont le jumelage a été réactivé par l'entreprise ?

---

<sup>1</sup>Site du comité de jumelage d'Aix-en-Provence, [www.aix-jumelages.com](http://www.aix-jumelages.com) [consulté le 25 mai 2016].

## **2. Le département**

Le Conseil départemental a mis en place deux dispositifs<sup>1</sup> pouvant potentiellement intéresser Pau pour ses jumelages, même s'ils nécessitent de premiers financements de la part de la municipalité.

Il s'agit en premier lieu du Fonds de micro-projets transfrontaliers. Un appel à projet a eu lieu en 2016. Le projet doit porter sur une thématique ouverte (tourisme, économie, environnement, développement durable, jeunesse, etc) et doit renforcer l'identité et l'intégration transfrontalière. Il doit être monté avec une ou des structures en Navarre, Euskadi ou Aragon, ce qui pourrait bien sûr pour Pau correspondre avec Saragosse. Il peut avoir pour objet l'échange de citoyens, des échanges d'expériences, la création de réseaux, des rencontres (sportives, culturelles, éducatives, etc), des actions de développement économique, des actions visant à faciliter la mobilité des citoyens, à diffuser l'information sur un bassin de vie transfrontalier, etc. Le département précise que les actions de coopération découlant des jumelages pourront être présentées. Cet apport financier constitue idéalement une aide au démarrage et est renouvelable exceptionnellement. Elle supporte 30% du coût total du projet, avec un autofinancement minimum de 20% de la part du porteur de projet.

Un second dispositif concerne spécifiquement les collèges, qu'un comité ou la Mairie pourraient informer sur ce point. Il se nomme « Muevete » et fait partie du Projet éducatif départemental. Il s'agit d'un appel à projets annuels pour des projets de coopération transfrontaliers.

## **3. La région**

La région Aquitaine lançait des appels à projet qui seront à priori conservés dans la nouvelle grande région<sup>2</sup>. Ils peuvent concerner certains jumelages ou être utilisés pour les développer.

---

<sup>1</sup>Site du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, [www.le64.fr/developpement/developpement-territorial/cooperation-transfrontaliere](http://www.le64.fr/developpement/developpement-territorial/cooperation-transfrontaliere) [consulté le 20 mai 2016].

<sup>2</sup>Site de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, [europe-internaional.aquitaine.fr/outils/appels-a-projets-du-territoire-aquitain/](http://europe-internaional.aquitaine.fr/outils/appels-a-projets-du-territoire-aquitain/) [consulté le 20 mai 2016].

L'un d'eux pourrait d'abord concerner Daloa. Il consiste à soutenir des projets de développement solidaire. L'orientation du projet doit recouvrir un ou plusieurs des objectifs suivants :

- concourir à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'ONU en septembre 2015 pour lutter contre la pauvreté, les inégalités et l'injustice et faire face au changement climatique d'ici à 2030 dans les territoires concernés
- soutenir le dynamisme de la société civile régionale en matière de solidarité internationale et participer à la valorisation des savoir-faire régionaux à l'étranger
- mettre en œuvre de projets structurants et durables dans les territoires de pays en développement ou émergents dans un esprit de coopération et de solidarité internationale.

Les autres programmes de la région concernent essentiellement les jeunes. Nous trouvons d'abord le soutien aux échanges de jeunes via les associations, s'appuyant sur les outils du programme européen « Jeunesse en action », qui est au passage une possibilité de financement européen. 30% des frais de transport dans les régions membres de la zone ERY (European Region for Youth), et 15% dans les autres, sont pris en charge par la collectivité.

La région soutient également les jeunes en Service Volontaire Européen. Même si, comme pour le programme précédent, le lien avec les jumelages reste indirect, rien n'empêche la municipalité de diffuser cette information, voire même d'encourager les initiatives vers Saragosse, Swansea, Pistoia, Setubal et Göttingen.

Il existe enfin un programme Aquitaine/Fulbright ; ce dernier finance des bourses pour effectuer des études ou des séjours de recherche aux États-Unis. Il pourrait ici concerner un étudiant palois pour un séjour à Mobile.

#### **4. Organisations**

Nous présentons dans cette partie de rapides exemples d'organisations de dimension nationale, qui peuvent une nouvelle fois être sollicitées obliquement par Pau

pour donner une nouvelle vie aux jumelages. Nous ne cherchons pas l'exhaustivité mais nous souhaitons montrer que la Ville pourrait se tourner vers des solutions vraiment diverses afin d'augmenter le nombre de ses échanges et de leur donner une épaisseur supplémentaire.

Le premier exemple est celui de la Fondation Zellidja, abritée par la Fondation de France, qui distribue des bourses et assure leur financement<sup>1</sup>. Ses bourses de voyage permettent à des jeunes d'effectuer seuls un voyage d'étude sur le sujet de leur choix, dans le pays de leur choix, pour compléter leur formation scolaire. Ces voyages doivent permettre au boursier, âgé de 16 à 20 ans, de faire preuve d'autonomie et d'esprit d'initiative, de renforcer son idée de la citoyenneté, de favoriser sa formation par le voyage. Pau pourrait tout à fait communiquer sur l'existence de ce genre de bourses auprès du public palois concerné. Ce serait une autre façon d'orienter des jeunes vers une des villes jumelées.

L'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) pourrait lui aussi intéresser un supposé comité de jumelage à Pau. Pour l'année 2016, son appel à projets « Diversité et participation » est ouvert aux comités de jumelage, qui peuvent être franco-allemands, tri-nationaux voire multinationaux<sup>2</sup>. Le projet doit présenter un caractère innovant ou s'adresser prioritairement à un groupe-cible peu familier des programmes de mobilité internationale ou européenne. Il peut s'agir de conférences, de séminaires, de manifestations culturelles, d'échanges de jeunes. Les thèmes prioritaires sont l'engagement citoyen, l'insertion professionnelle et l'acquisition de compétences sociales, le développement durable et le climat, l'Europe et l'identité européenne. Des jeunes devront être activement impliqués dans la préparation du projet et sa réalisation ; le programme demande en outre la production d'un résultat concret. L'OFAJ soutient la stratégie de communication, via son site internet notamment. Il accorde 10000 euros maximum par projet, ce dernier étant suivi d'une évaluation détaillée. Il pourrait évidemment concerner Göttingen mais aussi d'autres jumelles européennes qui souhaiteraient se rattacher au projet.

Dans les programmes que nous évoquons depuis le début et dans ceux que nous évoquerons dans la partie concernant les financements européens, nous pouvons noter

---

<sup>1</sup>Site de la Fondation Zellidja, [www.zellidja.com](http://www.zellidja.com) [consulté le 21 mai 2016].

<sup>2</sup>Site de l'OFAJ, [www.ofaj.org/appele-projets-de-lofaj-diversite-et-participation](http://www.ofaj.org/appele-projets-de-lofaj-diversite-et-participation) [consulté le 21 mai 2016].

l'absence de la Chine et du Japon, pour lesquels les programmes sont logiquement plus rares, de même que dans une moindre mesure ceux pouvant concerner les États-Unis (Mobile). Au contraire, de nombreux programmes de solidarité sont consacrés à l'Afrique (Daloa) et de nombreux programmes européens à l'Union européenne (Saragosse, Swansea, Pistoia, Setubal, Göttingen). Pour les deux pays asiatiques, nous pouvons toutefois relever l'existence d'appels à projet pour la recherche (campusfrance<sup>1</sup>, Coopol Innovation France-Chine pour l'internationalisation des pôles de compétitivité organisé par l'Ambassade de France en Chine<sup>2</sup>) ou pour les entreprises (par Bpifrance<sup>3</sup>).

## 5. L'État

Nous pouvons nous pencher sur deux types d'appels à projet.

Dans un premier temps, ceux du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI), qui soutiennent les projets de coopération décentralisée s'inscrivant dans le cadre des priorités du gouvernement<sup>4</sup>. Pour 2016, nous trouvons l'appel à projet « Climat 2016 », axé sur l'engagement et la responsabilité des acteurs locaux dans la lutte contre le dérèglement climatique ; puis « Jeunesse 2017 », qui cofinance des projets de coopération décentralisée dans les domaines de la formation professionnelle et de la mobilité internationale des jeunes.

Dans un deuxième temps, toujours dans le cadre de la coopération décentralisée, l'appel à projets triennal de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)<sup>5</sup>. Les thématiques prioritaires sont le développement rural, l'agro-écologie et la sécurité alimentaire ; l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets ; les services publics locaux, le tourisme, le patrimoine, l'urbanisme et les

---

<sup>1</sup>Site de Campus France, [www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org) [consulté le 21 mai 2016].

<sup>2</sup>Site de l'ambassade de France en Chine, [www.ambafrance-cn.org/-Le-programme-COOPOL-Innovation](http://www.ambafrance-cn.org/-Le-programme-COOPOL-Innovation) [consulté le 21 mai 2016].

<sup>3</sup>Site de Bpifrance, [www.bpifrance.fr/aides-entreprise/appel-a-projet](http://www.bpifrance.fr/aides-entreprise/appel-a-projet) [consulté le 21 mai 2016].

<sup>4</sup>Site du Ministère des affaires étrangères et du développement international, [www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/calendrier-2016-des-appels-a-projets-du-maedi-en-soutien-a-la-cooperation-decentralisee](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/calendrier-2016-des-appels-a-projets-du-maedi-en-soutien-a-la-cooperation-decentralisee) [consulté le 21 mai 2016].

<sup>5</sup>Site du Ministère des affaires étrangères et du développement international, [www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/appels-a-projets-et-fonds-en-soutien-a-la-cooperation-decentralisee](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/appels-a-projets-et-fonds-en-soutien-a-la-cooperation-decentralisee) [consulté le 21 mai 2016].

transports publics ; les partenariats numériques ; la francophonie ; la préservation et la valorisation de la biodiversité. Les projets portent sur trois ans et sont soutenus pour 50% maximum.

L'un comme l'autre peut concerner l'ensemble des villes jumelées à Pau.

## **6. L'Union européenne (UE)**

Ouvert jusqu'en septembre 2016, un appel à projets concerne notamment les jumelages, dans le cadre du programme « L'Europe pour les citoyens », (2014-2020)<sup>1</sup>. Il met en avant quatre thèmes pour 2016 (l'euro-scepticisme : comprendre et débattre ; solidarité en temps de crise ; lutter contre la stigmatisation des « immigrés »; débat sur l'avenir de l'Europe) et finance plus généralement des projets œuvrant à la connaissance réciproque des citoyens européens et à leur rapprochement de l'Union européenne.

Il concerne d'abord, dans son volet 2 « Engagement démocratique et participation civique », des projets réunissant un large éventail de citoyens originaires de villes jumelées. L'un des objectifs du programme est de promouvoir la participation civique au processus d'élaboration des politiques de l'UE, un autre de multiplier les possibilités d'engagement dans la société et de volontariat au niveau de l'Union. Le financement maximum est de 25000 euros, pour 21 jours maximum, et pour 50% du budget total maximum. Il est forfaitaire et fonction du nombre de participants, 25000 euros correspondant à plus de 175 personnes impliquées.

Toujours dans le volet 2, le programme peut plus largement concerner les réseaux de villes. Celles-ci sont ainsi « encouragées à coopérer avec d'autres villes, dans une perspective à long terme, pour étudier des thèmes particuliers, partager des ressources ou des intérêts, gagner en influence ou relever des défis communs ». Les projets durent 24 mois maximum et les événements 21 jours maximum. Les subventions vont de 10.000 à 150.000 euros, et recouvrent un cofinancement de 70% maximum.

Le volet 1 « Mémoire européenne » concerne quant à lui, notamment, la commémoration d'événements historiques majeurs de l'histoire récente européenne. Cela aurait pu être, avec Saragosse, le début de la guerre civile espagnole, ou des

---

<sup>1</sup>Site du programme « L'Europe pour les citoyens », [europepourlescitoyens.org](http://europepourlescitoyens.org) [consulté le 15 mai 2016].

événements liés aux guerres mondiales avec Pistoia, Göttingen, Swansea et Mobile (auxquelles peuvent se rajouter, en dehors du programme européen, la Chine et le Japon). Pour 2017, des aides sont également prévues pour des commémorations portant sur les 70 ans du Traité de Rome.

Les principes sont toujours le cofinancement, la non rétroactivité et le non-cumul d'aides européennes.

Pour développer les jumelages et les renforcer, Pau a aussi la possibilité de se tourner vers le programme européen Interreg, axé sur la coopération territoriale européenne et financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)<sup>1</sup>. Il se divise en trois volets : Interreg A, la coopération transfrontalière (financement de projets de part et d'autre d'une frontière commune) ; Interreg B, la coopération transnationale (financement de projets dans des zones géographiques plus vastes) ; Interreg Europe, la coopération interrégionale, et les réseaux Interact, Urbact, Espon (visant à encourager la connaissance et le partage de bonnes pratiques et la mise en valeur en matière d'innovation, d'efficacité énergétique, de développement urbain, etc).

Pau a potentiellement accès à quatre programmes Interreg :

- Interreg A : le POCTEFA (Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre) qui a pour objectif de promouvoir le développement durable des territoires frontaliers des trois pays, avec un budget de 190 millions d'euros. Pau pourrait très bien envisager dans ce cadre de porter un projet avec Saragosse. Suite à un appel à projets, 58 ont vu le jour en 2016 et un deuxième appel à projet aura lieu en novembre. Le financement se fait à hauteur de 65% du total du budget. Un exemple de projet proche de Pau est EDERBIDEA, qui consiste en la construction de nouveaux tronçons de pistes cyclables entre les villes de Bayonne, Saint Sébastien et Pampelune, pour plus de 6 millions d'euros.
- Interreg B : Interreg Atlantique, qui soutient la coopération entre les régions atlantiques de France, Irlande, Portugal, Espagne et Royaume-

---

<sup>1</sup>Site de la Mission opérationnelle transfrontalière, [www.espaces-transfrontaliers.org](http://www.espaces-transfrontaliers.org) [consulté le 22 mai 2016].

Uni. L'objectif est de « mettre en œuvre des solutions pour répondre aux défis régionaux dans les domaines de l'innovation, l'efficacité des ressources, l'environnement et les atouts culturels, capable de produire une meilleure qualité de vie dans le territoire. La zone comprend Pau, Setubal et Swansea. Le financement se fait ici à hauteur de 75% du montant total du projet.

- Interreg B : Sudoe (Sud-ouest européen). Ce programme affiche cinq priorités : recherche et innovation ; compétitivité des PME ; économie faible en carbone ; lutte contre le changement climatique ; environnement et efficacité des ressources. Encore une fois, il est possible pour Pau de travailler avec Saragosse, via les universités. L'UPPA a d'ailleurs utilisé ce programme lors de la période 2007-2013, avec entre autres l'université de Saragosse, à travers le programme TECNA.
- Interreg C : Urbact, qui aide les villes à développer des solutions pragmatiques, nouvelles et soutenables qui intègrent des problématiques économique, sociale et environnementales urbaines. Pour exemple, Bayonne a utilisé ce programme entre 2010 et 2013, en étant chef de file du projet Links. Celui-ci visait à concilier patrimoine ancien, menacé par l'utilisation de techniques et matériaux nouveaux, et développement durable. Cela a permis à Bayonne de mettre en place l'éco-restauration de son centre historique, en coordination avec neuf autres villes en Europe. Les jumelages avec Saragosse, Pistoia, Swansea, Göttingen et Setubal pourraient servir de prétexte à un tel projet, en être à la base, le lien de départ ; ce pourrait être une autre manière de restaurer le jumelage.

Nous pouvons finalement citer le programme « Europe créative », dont le volet Culture aide au financement de projets de coopération, de traduction littéraire, de

réseaux et de plateformes dans les domaines culturels et créatifs au sens large<sup>1</sup>. C'est une piste parmi d'autres.

Ce qui ressort finalement, ce sont les possibilités nombreuses de financement, qui ne sont certes pas des subventions totales et gratuites, mais qui accompagnent justement des projets et des stratégies de développement dans des domaines variés. Sans surprise, Saragosse est ici la ville avec laquelle Pau pourrait mettre en place le plus grand nombre de projets, ou du moins un pour commencer.

---

<sup>1</sup>Site du programme « Europe créative », [www.europecreativefrance.eu/doc/Brochure\\_Culture\\_Web.pdf](http://www.europecreativefrance.eu/doc/Brochure_Culture_Web.pdf), [consulté le 22 mai 2016].

### **III. La mise en réseau**

De nombreuses associations de jumelage s'associent entre elles, à différents niveaux : agglomération, département, région. Elles peuvent aussi se rassembler au sein d'un « groupe-pays », dans lequel elles possèdent une ville jumelle. Préfecture et ville la plus importante du département, Pau pourrait jouer un rôle dans le développement de tels groupes, ce qui lui permettrait d'avoir accès à différentes initiatives et à la mutualisation d'événements notamment. Le cadre du Pays de Béarn, qui est actuellement mis en place dans une perspective essentiellement touristique, paraîtrait idéal à un tel rassemblement.

Sans aller jusqu'à créer ou intégrer une association, Pau peut très bien participer à des rencontres, par exemple la réunion annuelle de l'OFAJ pour les représentants de comités de jumelage.

Cette mise en réseau peut se faire soit avec des communes jumelées françaises, soit avec les communes jumelées de Pau.

#### **1. Une association départementale ou régionale**

Au niveau départemental, nous pouvons prendre l'exemple de l'Association des jumelages - coopérations de Vienne<sup>1</sup>, qui rassemble des structures du département avec le but de « créer entre associations de jumelage des liens d'amitié, des occasions de rencontres, d'échanges et d'information mutuels, pour rendre plus efficaces les actions entreprises par chacune d'elles ». Elle regroupe seize associations et comités et a par exemple organisé en mars 2016 un festival de cinéma africain se déroulant sur sept communes de l'association, jumelées avec des communes africaines.

Dans le même esprit, nous pouvons évoquer l'Association des communes jumelées du Limousin<sup>2</sup> qui regroupe 80 communes de l'ancienne région Limousin. Elle se fixe pour mission « l'information auprès des publics (communes, associations, citoyens), la communication et la promotion des jumelages, la veille des différents programmes européens de soutien financier, la coordination des projets et l'implication

---

<sup>1</sup>Site de l'Association des communes jumelées de la Vienne, [www.acjv86.com](http://www.acjv86.com) [consulté le 26 mai 2016].

<sup>2</sup>Site de l'Association des communes jumelées du Limousin, [www.jumelages-limousin.eu](http://www.jumelages-limousin.eu) [consulté le 26 mai 2016].

des jeunes ». L'association réunit assez d'adhérents pour pouvoir employer une chargée de mission à mi-temps. Elle publie un bulletin d'information tous les ans, regroupant les informations sur les rencontres de l'association et les activités de chaque comité durant l'année écoulée.

Les villes se réunissent tous les ans pour un échange d'expériences, sur une thématique à chaque fois différente. La dernière portait sur « l'intégration des questions européennes dans les projets des comités de jumelage et sur le renforcement du réseau régional ». Ce sujet recoupe la question de l'aide européenne. Les intervenants ont notamment évoqué la difficulté d'obtenir des soutiens de l'Union européenne dans le cadre du programme « l'Europe pour les citoyens », notamment pour de petites entités qui ne disposent pas de moyens humains et techniques suffisants pour porter de gros projets. La nécessité de travailler en réseau apparaît donc une nouvelle fois.

Toujours au niveau régional, l'Alliance franco-italienne de Midi-Pyrénées<sup>1</sup> regroupe comme son nom l'indique des communes de l'ancienne région jumelées avec des villes italiennes. C'est une variante centrée sur un seul pays. Elle a notamment pour but la création de jumelages avec des communes de la région Vénétie-Frioul. Elle publie également un journal d'information.

## **2. Cités unies France<sup>2</sup>**

L'association regroupe au niveau national des collectivités engagées dans la coopération décentralisée, qui comprend les jumelages. Elle anime des « groupes-pays » réunissant des collectivités pour « mutualiser et capitaliser des expériences et impulser des actions concertées ». Elle assure aussi un lien avec les autorités et institutions des pays concernés.

Pau y adhère mais ne participe pas intensément aux différentes réunions et congrès organisés. En 2009 et 2010, Mme Castera s'est rendue à certains rassemblements concernant le Japon puis la Chine<sup>3</sup>. Toutefois, les rencontres se faisant à Paris ou dans d'autres grandes villes françaises, elles nécessitent des déplacements

---

<sup>1</sup>Site de l'Alliance franco-italienne de Midi-Pyrénées, [www.alliancefranco-italienne.com](http://www.alliancefranco-italienne.com) [consulté le 26 mai 2016].

<sup>2</sup>Site de Cités unies France, [www.cites-unies-france.org](http://www.cites-unies-france.org) [consulté le 26 mai 2016].

<sup>3</sup>Entretien avec Mme Castera, Pau, 9 février 2016.

souvent coûteux, et souvent trop coûteux en proportion de ce qu'ils peuvent apporter à la commune.

### **3. Les partenaires locaux**

S'entourer, en plus de la population, de partenaires locaux, semble un moyen d'intégrer un peu plus solidement encore un jumelage dans la vie du territoire. Les exemples sont nombreux et nous en prendront quatre.

A Carhaix (Finistère), deux collèges, un lycée professionnel, deux offices de tourisme, l'association Bretagne-Irlande, une entreprise de communication qui s'est occupée du site web, une école de musique et un centre culturel ont été intégrés aux échanges de la Ville, et cela uniquement pour l'un de ses jumelages avec Carrickmacross en Irlande, qui semble le plus actif<sup>1</sup>.

Dans le cadre du jumelage Strasbourg/Stuttgart, de nombreuses structures des deux villes ont créé un lien de coopération<sup>2</sup>. Plusieurs théâtres et des associations de cirque sont jumelés, et les bibliothèques organisent régulièrement des expositions communes. Des accords de partenariats lient aussi les Universités populaires, les Chambres de notaires, les Jeunes chambres économiques et les Barreaux des deux villes.

A Aix-en-Provence, outre Air France, la société Ricard et Haribo qui apportent leur soutien à l'organisation de certains événements, une confiserie, un chocolatier, une cave à vins et une savonnerie ont également été associés aux échanges<sup>3</sup>. Des tarifs spéciaux sont ainsi pratiqués pour les adhérents du jumelage.

La « plateforme pays » de la Maison internationale de Rennes<sup>4</sup> permet aux structures qui la composent, pas seulement les associations de jumelage, d'échanger sur les pratiques, les actions, les expériences, et parfois de défendre des idées et des positions communes ou de développer des actions ensemble. Un espace de concertation

---

<sup>1</sup>Site de l'association du jumelage Carhaix-Carrickmacross, [carhaix-carrickmacross.fr/jumelage](http://carhaix-carrickmacross.fr/jumelage), [consulté le 3 juin 2016].

<sup>2</sup>Site de la Ville de Strasbourg, [www.strasbourg.eu/de/developpement-rayonnement/europe-international/ville-partenaire-solidaire/jumelages/stuttgart-allemande](http://www.strasbourg.eu/de/developpement-rayonnement/europe-international/ville-partenaire-solidaire/jumelages/stuttgart-allemande), [consulté le 2 juin 2016].

<sup>3</sup>Site du comité de jumelage d'Aix-en-Provence, [www.aix-jumelages.com](http://www.aix-jumelages.com) [consulté le 25 mai 2016].

<sup>4</sup>Site de la Maison internationale de Rennes, [mir-rennes.fr](http://mir-rennes.fr) [consulté le 18 mai 2016].

et de dialogue sur un pays est ainsi créé, permettant aux associations de jumelage d'élargir et d'enrichir leur champ d'action.

## IV. La communication

Elle est un outil essentiel si Pau souhaite donner de l'ampleur à ses échanges. Elle permet d'abord de diffuser des informations mais doit surtout permettre d'attirer des habitants, des structures ou des entreprises afin d'étoffer le réseau des échanges, de le dynamiser.

Le site web est l'élément incontournable. Il est le moyen le plus simple de communication et doit être une vitrine des jumelages. Techniquement, ce qui était il y a encore dix ans assez compliqué est aujourd'hui devenu très facile. Un site peut en effet se construire très facilement et gratuitement, avec les CMS (systèmes de gestion de contenus) notamment, dont le plus connu est Wordpress. Il n'y a donc plus de barrière technique ou financière. Mettre en place un tel site ne coûterait qu'un peu de temps, quelques jours au maximum. Il ne suffit donc que vouloir.

La ville peut aussi, bien sûr, financer la création d'un site professionnel, ou bien intégrer un membre capable de le réaliser, ce qui a été le cas pour la ville de Carhaix, dont l'un des partenaires dans le cadre des jumelages est une entreprise de conception de site web. Nous pouvons aussi prendre l'exemple de Montmorillon (Vienne), ville de 6600 habitants seulement et jumelée avec cinq villes, qui a récemment réalisé un site web moderne et attractif<sup>1</sup> (Figure 1).



Figure 4 : Site web du Comité de jumelage de Montmorillon

<sup>1</sup>Site du comité de jumelage de Montmorillon, jumelages-montmorillon.org [consulté le 3 juin 2016].

En ce qui concerne le contenu, nous retrouvons souvent le même un peu partout sur le web. Le site de l'Association des amis des jumelages de Chartres (Eure-et-Loire)<sup>1</sup> propose la présentation de l'association et de ses membres, un bref historique des jumelages, la présentation des villes jumelles puis l'agenda et les événements à venir. On retrouve aussi parfois des archives et des galeries de photos. Montmorillon met en ligne des « reportages » sur chaque événement, échange ou voyage, qui sont en fait de longs articles abondamment illustrés<sup>2</sup>. Un journal peut être diffusé numériquement, c'est le cas à Houilles (Yvelines)<sup>3</sup>. On peut également trouver des revues de presse. Mais, encore une fois, la liste n'est pas exhaustive et rien n'empêche l'innovation.

Le plus intéressant selon nous serait que le site web joue aussi le rôle de plateforme de rencontre entre structures paloises et celles de villes jumelles. Plusieurs acteurs rencontrés dans le cadre du mémoire, lorsque nous leur avons posé la question, nous ont confié que ce serait l'idéal. Le proviseur-adjoint du lycée Honoré Baradat nous a par exemple parlé de la difficulté qu'il avait eue à trouver un partenaire à Saragosse<sup>4</sup>. Très motivé, il s'était alors rendu sur place et s'était déplacé de structure en structure pour essayer de dénicher un partenaire. C'est finalement la rencontre inopinée avec une enseignante de Français qui a permis, par son intermédiaire, de mettre en place des échanges d'élèves. Une telle plateforme pourrait regrouper tous les porteurs et demandeurs de projets de chacune des villes. Une classe du lycée Baradat proposerait par exemple un échange avec l'Espagne ou l'Italie, ou demanderait des stages pour certains élèves, et un lycée ou des entreprises de Saragosse ou de Pistoia pourraient leur répondre sur le site. Ce serait un moyen de faire se rencontrer des volontés et des initiatives. L'exemple est bien sûr duplicable à toute forme d'échanges et à des acteurs nombreux et variés.

En dehors d'un site web, la présence sur les réseaux sociaux pourrait permettre de toucher un public peut-être plus jeune et surtout d'annoncer chaque événement. Parmi tous les réseaux existants, Facebook est l'incontournable. Il rend notamment possible la création de groupes d'intérêts et le rassemblement d'individus qui autrement auraient beaucoup moins de chances de se « croiser » ou de se rencontrer. Des coureurs de fond de Pau pourraient par exemple créer un groupe pour discuter, préparer et aller

---

<sup>1</sup>Site du comité de jumelage de Chartres, [www.jumelage-chartres.fr](http://www.jumelage-chartres.fr) [consulté le 22 mai 2016].

<sup>2</sup>Site du comité de jumelage de Montmorillon, [jumelages-montmorillon.org](http://jumelages-montmorillon.org) [consulté le 3 juin 2016].

<sup>3</sup>Site du comité de jumelage de Houilles, [jumelages-houilles.com](http://jumelages-houilles.com) [consulté le 3 juin 2016].

<sup>4</sup>Entretien avec M. Blanquet, Pau, 8 octobre 2015.

faire ensemble le semi-marathon de Saragosse<sup>1</sup>, le marathon de Xi'an ou l'ultramarathon de Göttingen ; ce serait également l'occasion pour eux de se faire ambassadeur pour le semi-marathon de Pau et la venue d'étrangers dans ce cadre. Facebook est ainsi une alternative potentielle à la plateforme évoquée dans le paragraphe précédent.

Signalons enfin que la communication peut aussi passer par la création d'un logo, multipliant l'image et la visibilité de l'association des jumelages. Il peut être utilisé sur toutes les activités de l'association et sur tous les supports de communication. De même, les appels à projets imposent en général l'identification claire de la ville comme partenaire tout au long de la mise en œuvre du projet, et de la mentionner dans le cadre de toute action de communication écrite ou verbale.

---

<sup>1</sup>Le semi-marathon de Saragosse est actuellement jumelé avec celui d'Oloron-Ste-Marie, ce qui montre d'une part la possibilité de réaliser un tel jumelage, d'autre part la faiblesse actuelle des liens de Pau avec la ville espagnole.

## V. Quelques événements et types de projets

Cette partie, très courte, peut être considérée comme la pré-conclusion de cette troisième partie. Nous avons eu l'occasion dans les quatre chapitres précédents de relever un certain nombre d'initiatives originales et nous ne voulions pas terminer sans en ajouter quelques autres, glanées au cours de nos recherches.

Chartres consacre certaines années entières à ses villes jumelles. Dans le cadre de son jumelage avec Sakurai, elle a décidé de faire de 2016 l'année du Japon<sup>1</sup>. L'initiative regroupe cinq expositions, six conférences et huit films diffusés tout au long de l'année.

Un café-langues a été mis en place à Beaupréau (Maine-et-Loire)<sup>2</sup>; une commission du comité de jumelage en a la charge. Une fois par mois ont lieu des cours d'anglais et d'espagnol, gratuits à condition d'adhérer à l'association. Les rencontres sont animées par les participants eux-mêmes, sur un thème donné, et suivent un modèle établi (discussion libre, vidéo sur le thème de la soirée, jeux par groupe, etc).

A Cornelles-le-Royal (Calvados), ce sont des Ateliers de cuisine européenne qui sont organisés chaque mois, pour faire découvrir des plats des différentes villes jumelles<sup>3</sup>.

A l'approche de Noël, un Marché international des villes jumelles est installé à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône)<sup>4</sup>. Ces dernières ont des stands qui permettent à certains de leurs artisans de faire découvrir et de vendre aux Aixois des produits de leur pays.

Dans le cadre de subventions de la Mairie et à Aix-en-Provence toujours, une aide aux relations commerciales est accordée aux entreprises du Pays d'Aix souhaitant se développer à l'international sur les secteurs géographiques des villes jumelles<sup>5</sup>. Cela se concrétise par la recherche de partenaires économiques via des correspondants locaux.

---

<sup>1</sup>Site du comité de jumelage de Chartres, [www.jumelages-chartres.fr](http://www.jumelages-chartres.fr) [consulté le 3 juin 2016].

<sup>2</sup>Site du comité de jumelage de Beaupréau, [www.jumelage-beaupreau.fr](http://www.jumelage-beaupreau.fr) [consulté le 24 mai 2016].

<sup>3</sup>Site du jumelage Cornelles-le-Royal/Rothlein, [www.jumelagecornellesrothlein.eu](http://www.jumelagecornellesrothlein.eu) [consulté le 3 juin 2016].

<sup>4</sup>Site du comité de jumelage d'Aix-en-Provence, [www.aix-jumelages.com](http://www.aix-jumelages.com) [consulté le 25 mai 2016]

<sup>5</sup>Ib.

A Strasbourg, un dispositif de résidence d'artistes a été étendu aux artistes des villes jumelées depuis 2011<sup>1</sup>. Il correspond à une bourse de 1000 euros par mois pendant trois mois, à un hébergement pris en charge, à la mise à disposition d'un atelier et à l'accompagnement par les acteurs culturels locaux.

Toujours à Strasbourg, des « bourses des villes jumelles » sont octroyées aux étudiants strasbourgeois<sup>2</sup>. Pour Stuttgart par exemple, vingt étudiants par an bénéficient de 1000 euros. C'est une initiative municipale menée en collaboration avec l'Université de Strasbourg. L'enveloppe globale annuelle est de 61.000 euros.

---

<sup>1</sup>Site de la Ville de Strasbourg, [www.strasbourg.eu/de/developpement-rayonnement/europe-intrenational/ville-partenaire-solidaire/jumelages/stuttgart-allemande](http://www.strasbourg.eu/de/developpement-rayonnement/europe-intrenational/ville-partenaire-solidaire/jumelages/stuttgart-allemande) [consulté le 2 juin 2016].

<sup>2</sup>Site de la Ville de Strasbourg, [www.strasbourg.eu/de/developpement-rayonnement/europe-intrenational/ville-partenaire-solidaire/jumelages/bourses-villes-jumelles](http://www.strasbourg.eu/de/developpement-rayonnement/europe-intrenational/ville-partenaire-solidaire/jumelages/bourses-villes-jumelles) [consulté le 2 juin 2016].

## CONCLUSION

Nous avons voulu montré une palette riche, mais évidemment incomplète, des possibilités de jumelages exploités et mis au goût du jour.

Parmi toutes ces comparaisons, ce qui ressort le plus fréquemment est l'implication de nombreuses Mairies qui, même si elles ne sont pas au centre de toutes les activités, jouent partout le rôle de stimulateur, et pas seulement celui de « vache à lait ». Un jumelage réussi est un jumelage pensé, prévu, projeté. C'est d'ailleurs à Pau ce que plusieurs acteurs rencontrés demandent : une attitude active de la municipalité et une politique des jumelages.

La Ville doit en fait surtout s'affirmer comme chef d'orchestre afin d'impulser, coordonner et faire s'imbriquer différentes initiatives autour de ses villes jumelles. Si elle attribue des subventions, ce doit être pour des programmes précis, avec des concrétisations et si possible des retombées, d'autres échanges par exemple. Elle peut en outre dénicher des soutiens financiers à divers niveaux, à condition d'élargir la notion de jumelage.

Pour que les initiatives soient les plus nombreuses possibles, il s'agit de mettre en avant cette volonté et de la diffuser. Il faut également casser l'image du jumelage et répandre l'idée que les échanges sont à priori ouverts à toutes les relations possibles avec les villes étrangères. Le dispositif des appels à projet a de ce point de vue la qualité de pouvoir faire apparaître de nouveaux types d'échanges, imaginés par des individus ou des structures. Les jumelages peuvent et doivent idéalement toucher tous les secteurs, autant l'environnement, le sport, que le patrimoine.

## Conclusion générale

Pour que les jumelages vivent, il faut que la population et différentes structures participent. Pour qu'ils durent, il faut que la Mairie les intègre dans sa politique et dans son budget. C'est, en deux phrases, ce que nous dirions s'il fallait conclure en deux phrases.

L'évolution des jumelages à Pau, nous l'avons vu dans les deux premières parties, est similaire à celle d'une casserole d'eau qu'on aurait mise sur le feu en 1960, qui aurait bouilli entre 1975 et 1986 avant d'être placé sur un plus petit feu durant les trente dernières années.

Aujourd'hui, Pau n'a plus que des liens vaporeux avec Mobile, Swansea, Daloa et Setubal. Les échanges avec Saragosse sont plutôt timides et ceux avec Kofu en voie de développement. Les relations avec Pistoia, Xi'an et Göttingen sont quant à elles les porte-drapeaux de Pau en tant que ville jumelée.

Les constats de ce mémoire auraient probablement été différents si, à Pau, durant les cinquante dernières années, deux ou trois personnes avaient pris à bras le corps les jumelages. Comme nous l'avons répété à plusieurs reprises dans ce mémoire, les individus comptent et nous nous en voudrions de conclure ce travail sans faire l'éloge du dynamisme, constaté chez plusieurs des acteurs rencontrés. Je reprendrais l'exemple de M. Blanquet, proviseur-adjoint du lycée Baradat, qui m'a donné l'impression d'avancer à contre-courant, mais d'avancer quand même et de maintenir des échanges par essence fragiles, puisqu'ils ne tiennent qu'à lui. La Ville ne l'accompagnant pas, cet échange en particulier, comme beaucoup d'autres, est voué à disparaître dès que M. Blanquet ne le prendra plus en main.

Les comparaisons nous ont permis de mettre en évidence que l'accompagnement, ne serait-ce que « diplomatique », de la Mairie manque indubitablement dans certaines relations. Si celle-ci n'a pas d'argent, il lui incombe néanmoins le rôle, si ce n'est de s'en occuper directement, d'au moins approuver et encourager les jumelages. Au contraire, sa passivité étrange parfois les motivations.

Il ne faut pas non plus dresser un tableau totalement noir de ces échanges. Pour cinq villes, ils existent encore, il est vrai à doses parfois homéopathiques. Mais la

situation actuelle ne préjuge en rien de l'avenir. En 2010, les relations avec Pistoia et Xi'an tournaient au ralenti. En 2016, elles font parties des plus actives.

La baisse régulière des dotations aux communes ne favorise pas non plus la vitalité de jumelages, pas forcément envisagés comme faisant partie d'un secteur prioritaire ou stratégique pour la vie municipale. Entre la réfection d'une portion de rue et le déplacement de vingt personnes en Chine, le choix est évidemment facile à faire. Malgré cela, l'argent n'est pas l'unique et principal ressort d'un jumelage et nous avons pu voir qu'il pouvait provenir d'ailleurs que de la Mairie.

Je commençais ce mémoire en évoquant la raison d'être des jumelages. Quel sens peut-on leur donner aujourd'hui ? En nous basant sur l'exemple de Pau puis sur ceux effleurés des autres villes, nous serions tentés de répondre que leurs formes sont extrêmement diverses, et leurs sens souvent très différents. Leur raison d'être dépend en réalité des personnes ou des structures qui leur donnent vie. S'il y en a eu, il ne nous paraît plus y avoir aujourd'hui une essence des jumelages. Ils sont un mélange de leur forme ancienne et d'une forme plus moderne, incarnée dans la coopération décentralisée.

Ce bilan, malgré la troisième partie, n'est finalement que celui de Pau. Peut-être est-il généralisable sur certains points. Pour le savoir, il ne manque plus que ce même genre de travail approfondi pour d'autres villes.

# Sources

## I. Archives de l'agglomération de Pau

1D1/ (77, 81, 83, 85, 87, 89, 92, 110, 143) : délibérations du Conseil municipal.

1D1/69 : Hommage au maire de Saragosse Gomez-Laguna

1R6/7 : Comptes-rendus du groupe d'amitié parlementaire du Monde Bilingue.

4D5/ (6, 9, 10, 11, 12) : dossiers de documents, respectivement sur la Suède, Bath, la RFA, les États-Unis et Saragosse.

1Z130 : dépliant de Swansea.

1Z249 : invitation à la cérémonie de Saragosse en 1960.

34W\_PAU (50, 51, 52, 65, 66, 67) : registres de jumelage, respectivement de Xi'an, Xi'an, Setubal, Göttingen, Mobile et Daloa).

3R3/36 : dossier d'articles sur des rencontres de football et de pétanque entre Pau et Saragosse dans les années 1960.

3Fi120 : affiche de l'exposition « Un balcon sur les Pyrénées » en Allemand.

14Fi5 : « Un miroir de Bath », ensemble de photographie.

23Fi1174 : Affiche du jumelage musical Pau-Göttingen en 2009.

38Fi3273 : Affiche d'un concert de fado pour le jumelage avec Setubal.

## II. Archives municipales

Marie-Louise REQUARDT, *Historique des jumelages*, à la Mairie.

## III. Entretiens

Marielle PEYRET, directrice des Relations internationales de l'UPPA, Pau, le 7 octobre 2015.

Serge BLANQUET, proviseur-adjoint du lycée Honoré Baradat, Pau, le 8 octobre 2015.

Catherine GUESLE, directrice de l'IEFE, Pau, le 13 octobre 2015.

Anne CASTERA, élue en charge des jumelages, Pau, le 9 février 2016.

Marie-Louise REQUARDT, collaboratrice de Mme Castera, Pau, le 16 février 2016.

Jana LABORDE, professeur d'Allemand au lycée Marguerite de Navarre, Pau, 27 avril 2016.

Henri LAMBERT, ancien président du comité de jumelage, Pau, 27 avril 2016.

#### **IV. Emails**

Mr GOUET, chef d'établissement de l'Institut Saint-Dominique, 7 octobre 2015.

Lycée St John Perse, 2 novembre 2015.

Lycée Montardon, 6 novembre 2015.

Mme KHERBOUCHE, professeur d'Anglais au lycée Louis Barthou, 5 novembre 2015.

Mr SELINGER, directeur de l'Institut Heinrich Mann, 2 mars 2016.

Mme CANDAU, directrice du Relais linguistique, 13 mars 2016.

M. DARMANA, président des Sphinx de Pau, 15 avril 2016.

Mme PEYRET, directrice des Relations Internationales de l'UPPA, 18 avril 2016.

Mme. BOULLLOUD, Coordinatrice Relations Internationales de l'ESC Pau, 18 avril 2016.

# Bibliographie

## I. Ouvrages généraux

SALLENAVE Louis, *Souvenir d'un maire de Béarn*, Pau, Marrimpouey Jeune, 1973.

SALLENAVE Louis-Henri, *Un siècle à Pau et en Béarn*, Presses et éditions de l'Adour, Pau, 2000.

## II. Articles spécialisés

BELOT Robert, « Le jumelage des villes : avatars d'une « bombe de paix » dans la guerre froide », *Cultural, intellectual and scientific contacts and networks among Europeans during the Cold War*, Peter Lang, 2009, pp 367-382.

CHOMBARD-GAUDIN Cécile, « Pour une histoire des villes et communes jumelées », *Vingtième Siècle*, N°35, juillet-septembre 1992, pp 60-66.

CLAYESEN Catherine, « Les jumelages et l'Europe », *Annuaire des collectivités locales*, Tome 19, 1999, pp 125-138.

GALLET Bernard, « Les enjeux de la coopération décentralisée », *Revue internationale et stratégique*, 2005/1 (N°57), pp 61-70.

GOMART Thomas, « Une relation à la base : les jumelages », *Double détente : les relations franco-soviétiques de 1958 à 1964*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, pp 120-132.

PACCHIANO Florence, « Le jumelage Bordeaux-Munich », *Wege der Verständigung zwischen Deutschen und Franzosen nach 1945*, dir DEFRANCE Corinne et alii, 2010, pp 222-236.

SAUNIER Pierre-Yves, PAIRE Renaud, « Municipalités de tous pays, unissez vous ! L'Union Internationale des Villes ou l'Internationale municipale (1913-1940) », *Amministrare*, 1998, XXX (1-2), pp.217-239.

VION Antoine, « L'invention de la tradition des jumelages (1951-1956) : mobilisations pour un droit », *Revue française de science politique*, 2003/4 (Vol. 53).

# Webographie

## I. Articles de presse en ligne

A. L., « Pau chez nos voisins », 24 mai 2008, [www.larepubliquedespyrenees.fr](http://www.larepubliquedespyrenees.fr) [consulté le 5 avril 2016].

E. B., « Pau tente le grand bond avec les Chinois », 25 juin 2012, [www.larepubliquedespyrenees.fr](http://www.larepubliquedespyrenees.fr) [consulté le 11 octobre 2015].

Brochure « Berlioz-Casco Historico », bilan des échanges depuis 2001, [www.mjberlioz.over-blog.fr](http://www.mjberlioz.over-blog.fr) [consultée le 13 octobre 2015].

N. T., « Berlioz et San Pablo les yeux dans les yeux », 14 avril 2006, [www.sudouest.fr](http://www.sudouest.fr) [consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2015].

LONGUÉ Thomas, « Le maire de Kofu en son jardin japonais », article du 25 août 2012, [www.sudouest.fr](http://www.sudouest.fr) [consulté le 11 septembre 2015].

V. C., « La ville de Kofu valide le jardin japonais de Pau », article du 25 août 2012, [www.LaRepubliquedesPyrenees.fr](http://www.LaRepubliquedesPyrenees.fr) [consulté le 11 septembre 2015].

« Pau-Kofu : 40<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage », *é-CLAIR* n°91, janvier 2016, Centre japonais des collectivités locales, [www.clairparis.org](http://www.clairparis.org) [consulté le 23 mars 2016].

N.T., « Pau accueille Setubal, ville jumelée », article du 10 février 2014, [www.sudouest.fr](http://www.sudouest.fr) [consulté le 11 décembre 2015].

A. L., « Comment rencontrer l'Europe à Pau », 2 mai 2016, [www.larepubliquedespyrenees.fr](http://www.larepubliquedespyrenees.fr) [consulté le 22 mai 2016].

## II. Sites web

Art 72 de la loi du 5 avril 1884, [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr).

*Présentation de la CNCD*, [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) [consulté le 23 mars 2016]

Site de Cités et gouvernements locaux unis, [www.uclg.org](http://www.uclg.org) [consulté le 26 janvier 2016].

Site de Cités unies France, [www.cités-unies-france.org](http://www.cités-unies-france.org) [consulté le 27 janvier 2016].

Site de l'AFCCRE, [www.afccre.org](http://www.afccre.org) [consulté le 27 janvier 2016].

[www.platforma-dev.eu](http://www.platforma-dev.eu) [consulté le 27 janvier 2016].

[www.twinning.org](http://www.twinning.org) [consulté le 27 janvier 2016].

*Atlas français de la coopération décentralisée*, [www.diplomatie.gouv](http://www.diplomatie.gouv) [consulté le 28 octobre 2015].

[www.geohive.com](http://www.geohive.com) [consulté le 23 mars 2016].

Site de la Ville de Göttingen, [www.goettingen.de](http://www.goettingen.de) [consulté le 14 février 2016].

Site de l'Ambassade de France en Chine, [www.ambafrance-cn.org/Fiche-ville-Xi-an](http://www.ambafrance-cn.org/Fiche-ville-Xi-an) [consulté le 2 juin 2016].

[www.pepiniere-pau.org/association/relais-linguistique/](http://www.pepiniere-pau.org/association/relais-linguistique/) [consulté le 15 avril 2016].

Site du comité de jumelage de Beaupréau, [www.jumelage-beaupreau.fr](http://www.jumelage-beaupreau.fr) [consulté le 24 mai 2016].

Site de la Ville de Laval, [www.mairie-laval.fr/franc/jumelage/jumelages/](http://www.mairie-laval.fr/franc/jumelage/jumelages/) [consulté le 24 mai 2016].

Site du comité de jumelage de Chartres, [www.jumelages-chartres.fr](http://www.jumelages-chartres.fr) [consulté le 22 mai 2016].

Site de la Maison internationale de Rennes, [mir-rennes.fr](http://mir-rennes.fr) [consulté le 18 mai 2016].

Site de la Ville de Strasbourg, [www.strasbourg.eu/de/developpement-rayonnement/europe-intrenational/ville-partenaire-solidaire/jumelages](http://www.strasbourg.eu/de/developpement-rayonnement/europe-intrenational/ville-partenaire-solidaire/jumelages) [consulté le 2 juin 2016].

Site de la Ville d'Amiens, [www.amiens.fr/institutions/villes-jumelles/html](http://www.amiens.fr/institutions/villes-jumelles/html), [consulté le 24 mai 2016].

Site de la Ville de Rouen, [www.rouen.fr/breve/2016/05/appel-a-projets-50e-anniversaire-jumelage-rouen-hanovre](http://www.rouen.fr/breve/2016/05/appel-a-projets-50e-anniversaire-jumelage-rouen-hanovre) [consulté le 18 mai 2016].

Site du comité de jumelage d'Aix-en-Provence, [www.aix-jumelages.com](http://www.aix-jumelages.com) [consulté le 25 mai 2016].

Site du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, [www.le64.fr/developpement/developpement-territorial/cooperation-transfrontaliere](http://www.le64.fr/developpement/developpement-territorial/cooperation-transfrontaliere) [consulté le 20 mai 2016].

Site de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, [europe-internaional.aquitaine.fr/outils/appels-a-projets-du-territoire-aquitain/](http://europe-internaional.aquitaine.fr/outils/appels-a-projets-du-territoire-aquitain/) [consulté le 20 mai 2016].

Site de la Fondation Zellidja, [www.zellidja.com](http://www.zellidja.com) [consulté le 21 mai 2016].

Site de l'OFAJ, [www.ofaj.org/appel-projets-de-lofaj-diversite-et-participation](http://www.ofaj.org/appel-projets-de-lofaj-diversite-et-participation) [consulté le 21 mai 2016].

Site de Campus France, [www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org) [consulté le 21 mai 2016].

Site de l'ambassade de France en Chine, [www.ambafrance-cn.org/-Le-programme-COOPOL-Innovation](http://www.ambafrance-cn.org/-Le-programme-COOPOL-Innovation) [consulté le 21 mai 2016].

Site de Bpifrance, [www.bpifrance.fr/aides-entreprise/appel-a-projet](http://www.bpifrance.fr/aides-entreprise/appel-a-projet) [consulté le 21 mai 2016].

Site du Ministère des affaires étrangères et du développement international, [www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/calendrier-2016-des-appels-a-projets-du-maedi-en-soutien-a-la-cooperation-decentralisee](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/calendrier-2016-des-appels-a-projets-du-maedi-en-soutien-a-la-cooperation-decentralisee) [consulté le 21 mai 2016].

Site du Ministère des affaires étrangères et du développement international, [www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/appels-a-projets-et-fonds-en-soutien-a-la-cooperation-decentralisee](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/appels-a-projets-et-fonds-en-soutien-a-la-cooperation-decentralisee) [consulté le 21 mai 2016].

Site du programme « L'Europe pour les citoyens », [europepourlescitoyens.org](http://europepourlescitoyens.org) [consulté le 15 mai 2016].

Site de la Mission opérationnelle transfrontalière, [www.espaces-transfrontaliers.org](http://www.espaces-transfrontaliers.org) [consulté le 22 mai 2016].

Site du programme « Europe créative », [www.europecreativefrance.eu/doc/Brochure\\_Culture\\_Web.pdf](http://www.europecreativefrance.eu/doc/Brochure_Culture_Web.pdf), [consulté le 22 mai 2016].

2016]. Site de l'Association des communes jumelées du Limousin, [www.jumelages-limousin.eu](http://www.jumelages-limousin.eu) [consulté le 26 mai 2016].

Site de l'Alliance franco-italienne de Midi-Pyrénées, [www.alliancefranco-italienne.com](http://www.alliancefranco-italienne.com) [consulté le 26 mai 2016].

Site de Cités unies France, [www.cites-unies-france.org](http://www.cites-unies-france.org) [consulté le 26 mai 2016].

Site de l'association du jumelage Carhaix-Carrickmacross, [carhaix-carrickmacross.fr/jumelage](http://carhaix-carrickmacross.fr/jumelage), [consulté le 3 juin 2016].

Site du comité de jumelage de Montmorillon, [jumelages-montmorillon.org](http://jumelages-montmorillon.org) [consulté le 3 juin 2016].

Site du comité de jumelage de Houilles, [jumelages-houilles.com](http://jumelages-houilles.com) [consulté le 3 juin 2016].

Site du comité de jumelage de Beaupréau, [www.jumelage-beaupreau.fr](http://www.jumelage-beaupreau.fr) [consulté le 24 mai 2016].

Site du comité de jumelage Cornelles-le-Royal/Rothlein, [www.jumelagecornellesrothlein.eu](http://www.jumelagecornellesrothlein.eu) [consulté le 3 juin 2016].

# Table des illustrations

FIGURE 1 : CARTE DES JUMELAGES.....	5
FIGURE 2 : LES PRINCIPALES ORGANISATIONS DE JUMELAGE EN 2016.....	23
FIGURE 3 : REPARTITION DES ECHANGES DE GÖTTINGEN.....	47
FIGURE 4 : SITE WEB DU COMITE DE JUMELAGE DE MONTMORILLON.....	88
TABLEAU 1 : COMPARAISON DES NOMBRES D'HABITANTS.....	40
TABLEAU 2 : ORGANISME CHOISI.....	41
TABLEAU 3 : MOTIFS ET OBJECTIFS DES JUMELAGES.....	42
TABLEAU 4 : CHRONOLOGIE DES ECHANGES AVEC GÖTTINGEN.....	46
TABLEAU 5 : CHRONOLOGIE DES ECHANGES AVEC XI'AN.....	49
TABLEAU 6 : CHRONOLOGIE DES ECHANGES AVEC PISTOIA.....	52
TABLEAU 7 : CHRONOLOGIE DES ECHANGES AVEC SARAGOSSE JUSQU'EN 1970.....	55

# Table des matières

<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>2</b>
<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>	<b>4</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE : SE JUMELER .....</b>	<b>8</b>
I LES RELATIONS ENTRE VILLES AVANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE.....	10
II. L'APPARITION DES JUMELAGES .....	13
1. <i>Le Conseil des communes d'Europe (CCE)</i> .....	13
2. <i>Le Monde Bilingue</i> .....	15
3. <i>La « guerre des jumelages »</i> .....	17
III. LA PRESENCE ET LE ROLE DE L'ÉTAT .....	19
1. <i>Une volonté de contrôle</i> .....	19
2. <i>La coopération décentralisée</i> .....	20
3. <i>L'État et les organisations aujourd'hui</i> .....	21
IV. LOUIS SALLENAVE ET LES JUMELAGES (1947 – 1971).....	24
1. <i>Les relations avec Bath</i> .....	24
2. <i>Pau, le Monde Bilingue et le Conseil des communes d'Europe</i> .....	25
3. <i>Le premier jumelage : Saragosse</i> .....	27
4. <i>Autres tentatives : Orebrö et la RFA</i> .....	28
a. Orebrö.....	28
b. La République fédérale allemande (RFA) .....	29
V. ANDRE LABARRERE ET LES JUMELAGES (1971-2006) .....	31
1. <i>La création du comité de jumelage</i> .....	31
2. <i>Les autres jumelages et leurs contextes</i> .....	32
3. <i>Les relations sans suites</i> .....	34
<b>DEUXIÈME PARTIE : ANALYSE ET BILAN .....</b>	<b>38</b>
I. TYPOLOGIE DES JUMELAGES.....	40
1. <i>Taille des villes</i> .....	40
2. <i>Eloignements</i> .....	40
3. <i>Organisme choisi</i> .....	41
4. <i>Motifs et objectifs</i> .....	41
5. <i>Les cérémonies</i> .....	43
II. LES JUMELAGES ACTIFS .....	45
1. <i>Göttingen (1982)</i> .....	45
a. <i>Éléments chronologiques</i> .....	46
b. <i>Les acteurs et leurs actions</i> .....	47
2. <i>Xi'an (1986)</i> .....	48
a. <i>Éléments chronologiques</i> .....	49
b. <i>Les acteurs et leurs actions</i> .....	50
3. <i>Pistoia (1975)</i> .....	51
a. <i>Éléments chronologiques</i> .....	52
b. <i>Les acteurs et leurs actions</i> .....	52
III. LES JUMELAGES « MOUS ».....	54
1. <i>Saragosse (1960)</i> .....	54
a. <i>La période Sallenave</i> .....	54
b. <i>De 1971 à aujourd'hui</i> .....	55

2. <i>Kofu (1975)</i> .....	58
IV. LES JUMELAGES INACTIFS .....	60
1. <i>Mobile (1975)</i> .....	60
2. <i>Setubal (1978/1991)</i> .....	61
3. <i>Swansea (1982)</i> .....	61
4. <i>Daloo (1983)</i> .....	62
V. BILAN .....	64
1. <i>L'évolution des jumelages</i> .....	64
2. <i>Les principaux facteurs d'échec ou de réussite</i> .....	65
<b>TROISIÈME PARTIE : COMPARAISONS ET PROPOSITIONS D'AMELIORATIONS .....</b>	<b>68</b>
I. PILOTER LES JUMELAGES .....	70
1. <i>La création d'un comité de jumelage</i> .....	70
2. <i>La création d'une association par jumelage</i> .....	71
3. <i>Se recentrer sur certains jumelages ?</i> .....	72
4. <i>Lancer des appels à projets</i> .....	73
II. FINANCER LES JUMELAGES.....	75
1. <i>Les recettes</i> .....	75
2. <i>Le département</i> .....	76
4. <i>Organisations</i> .....	77
5. <i>L'État</i> .....	79
6. <i>L'Union européenne (UE)</i> .....	80
III. LA MISE EN RESEAU.....	84
1. <i>Une association départementale ou régionale</i> .....	84
2. <i>Cités unies France</i> .....	85
3. <i>Les partenaires locaux</i> .....	86
IV. LA COMMUNICATION .....	88
V. QUELQUES EVENEMENTS ET TYPES DE PROJETS.....	91
<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>94</b>
<b>SOURCES .....</b>	<b>96</b>
I. ARCHIVES DE L'AGGLOMERATION DE PAU.....	96
II. ARCHIVES MUNICIPALES.....	96
III. ENTRETIENS .....	96
IV. EMAILS .....	97
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>98</b>
I. OUVRAGES GENERAUX.....	98
II. ARTICLES SPECIALISES .....	98
<b>WEBGRAPHIE.....</b>	<b>99</b>
I. ARTICLES DE PRESSE EN LIGNE .....	99
II. SITES WEB.....	99
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>103</b>

